

# 7. AUTRES ANNEXES

## 7.15 Recommandations patrimoniales BISCHWILLER

**MISE À JOUR N°1**  
**Dossier approuvé**

Vu pour être annexé à l'arrêté de ce jour

À Haguenau

Le 27/04/2026



**Le Vice-Président**  
**André ERBS**

**11/12/2025** Approbation

Fiche typologique :

**1**

Type :

**Corps de ferme**

Structure :

**Pan de bois et maçonnerie**

Implantation :

**Pignon sur rue**

Date de construction :

XVII<sup>ème</sup> et XVIII<sup>ème</sup> siècle, premier quart du XIX<sup>ème</sup> siècle

### Historique et localisation

Depuis le moyen-âge, jusqu'à la Guerre de Trente Ans, les corps de ferme à pignon sur rue sont omniprésents à Bischwiller et Hanhoffen.

Village essentiellement agricole, Bischwiller n'évolue qu'à partir de l'arrivée des huguenots au XVII<sup>ème</sup> siècle, une ville neuve étant créée à leur intention.

Hanhoffen conserve cette vocation agricole jusque dans les années 1970, lors de la construction du lotissement Rebgarten.

A Bischwiller même, seuls subsistent quelques bâtiments à pignon sur rue, situés presque exclusivement dans le noyau ancien, délimité par l'enceinte de 1592. Beaucoup ont été détruits au XX<sup>ème</sup> siècle (une trentaine de démolitions en un siècle), et remplacés par des constructions alignées sur la voie publique.

Les exemples subsistants présentent d'autant plus d'intérêt, et sont à conserver (situés rues des Charrons, du Conseil, de la Couronne, de l'Eglise, de la Montée, des Pompes, des Serruriers).

Le hameau d'Hanhoffen comportait encore au XIX<sup>ème</sup> siècle près de 80 corps de ferme, dont moins d'une trentaine subsistent aujourd'hui.

Les bâtiments les plus imposants, datant de la fin du XVII<sup>ème</sup> et du XVIII<sup>ème</sup> siècle, se trouvent rue Paul Weiss, rue des Ormes, et autour de la place du Tilleul.

Rue de la Prairie et du Ried, se trouvent des bâtiments plus modestes, petites maisons de journaliers datant du début du 19<sup>ème</sup> siècle.

### Exemples dans le "Village allemand" de Bischwiller



### Exemples dans le hameau de Hanhoffen



## Recommandations pour les façades visibles depuis la voie publique

<b>Volumétrie Implantation</b>	<p>Le réhaussement de l'édifice n'est pas envisageable.</p> <p>Les Schlupf sont systématiquement conservés, lorsqu'ils existent, et ne peuvent être surbâtiés.</p> <p>Les extensions de ces bâtiments devront être non visibles des voiries adjacentes.</p>
<b>Façades</b>	<p>Le pan de bois existant est systématiquement ressorti (apparent) et restauré lorsque qu'une façade visible depuis la voie publique est repiquée ou ravalée.</p> <p>Sera autorisé uniquement l'enduit naturel de teinte blanc à sable. Toutefois, les corps de ferme à pan de bois pourront être de teinte vert émeraude, rouge magenta, jaune ocre et bleu roi selon le code couleur instauré au Moyen-Age pour chaque corps de métiers.</p> <p>L'enduit ne pourra pas dépasser du pan-de-bois de plus d'1 cm en épaisseur. Les arêtes seront douces, permettant l'écoulement des eaux de pluie, en excluant les arêtes et angles vifs.</p> <p>Le pan de bois sera laissé en teinte bois naturel, brun ou rouge basque. Les produits utilisés devront laisser respirer le bois.</p> <p>Les éléments porteurs et structurels (sablères, poteaux, décharges) ne peuvent être supprimés ou sectionnés s'il est envisagé la création de nouvelles baies, qui ne pourra se faire qu'en respectant la structure du pan de bois existant.</p> <p>La dimension des ouvertures est à conserver, ou à restituer dans leur état d'origine.</p> <p>Il est possible de rouvrir d'anciennes baies qui auraient été condamnées lors d'une transformation antérieure.</p> <p>Les édifices comportant des chaînages d'angle, ou des encadrements de baies en grès conserveront ces éléments apparents et, quelque soit la technique de ravalement, ces éléments ne devront jamais se trouver en retrait par rapport au nu fini de la façade.</p> <p>Tous ces éléments doivent rester naturels, sans enduit ni peinture.</p> <p>Les perrons sont à conserver.</p> <p>L'isolation extérieure n'est pas autorisée.</p>
<b>Baies et huisseries</b>	<p>Les huisseries des fenêtres seront préservées ou remplacées, reprenant les mêmes proportions. Leur teinte sera blanc cassé à brun, à deux vantaux ouvrant à la française découpés en trois carreaux chacun.</p> <p>Les volets seront battants, teinte blanc cassé à brun, vert sapin, vert olive ou bleu provençale. Les volets roulants sont proscrits.</p> <p>Les portes d'entrée sont dans les tons bruns.</p> <p>Elles peuvent être vitrées sur la moitié haute.</p> <p>Les encadrements d'ouvertures sont à conserver ou à restituer.</p> <p>Les huisseries des fenêtres et portes seront placées au nu interne du jambage.</p> <p>Les portes de garage ou cochère et les baies des vitrines commerciales seront préservées ou remplacées par des exemplaires en bois peint reprenant les mêmes proportions. Leur teinte sera en bois laissé naturel ou peint dans les tons bruns.</p>
<b>Toitures</b>	<p>La pente de toiture doit être comprise entre 45 et 52 degrés. Les volumes seront conservés (croupe, demi-croupe, fausse croupe...).</p> <p>Les ruptures de pente existant en partie basse de toiture (coyau) sont conservées, y compris en cas de réfection.</p> <p>Les rives sont de préférence maçonnées à l'ancienne. Les rives en bois avec zinguerie sont tolérées, la sous-rive ne pouvant excéder 0,20 m de largeur.</p> <p>Le débord de toit, hors gouttière, est compris entre 0,20 et 0,40 m, avec planche cache-moineau traditionnelle ou corniche moulurée en bois.</p> <p>Pour la couverture, sont acceptées les tuiles plates en écaille type Bieberschwanz ou d'aspect semblable à emboîtement (Vauban écaille), ou les tuiles mécaniques en terre cuite, double côte. La teinte des tuiles sera rouge ou flammée.</p> <p>Les panneaux photovoltaïques sur toiture sont interdits sur le pan de toiture donnant sur ou visible depuis les voiries adjacentes.</p>
<b>Lucarnes</b>	<p>Les lucarnes rampantes et les lucarnes à deux pans (dites jacobines) sont autorisées aux conditions suivantes :</p> <p>Les joues seront obligatoirement maçonnées et recouvertes d'enduit naturel de teinte blanc cassé à sable.</p> <p>Elles seront implantées sur une seule rangée. L'égout du toit ne doit pas être interrompu devant les lucarnes.</p> <p>Les lucarnes devront être alignées sur les ouvertures existantes des étages inférieurs.</p> <p>Une lucarne rampante ne peut dépasser 1,00 m en largeur totale, 1,20 m en hauteur totale (hors toiture).</p> <p>La pente du toit de la lucarne doit être supérieur à 30 degrés, et s'arrêter à 0,60 m au moins du faite du toit.</p> <p>Une lucarne à deux pans ne peut excéder 1,00 m en largeur totale, 1,20 m de hauteur (hors toiture).</p> <p>Les rives et l'égout des lucarnes ne peuvent déborder de plus de 0,15 m le nu extérieur.</p> <p>Les fenêtres de toit (type Velux) visibles depuis les voiries adjacentes ne sont pas permises.</p>
<b>Cheminées Ventilation</b>	<p>Toutes les souches sont maçonnées et enduites au mortier traditionnel taloché.</p> <p>Les sorties en tube apparent sont interdites.</p> <p>Les VMC ne devront pas être visibles depuis les voiries adjacentes.</p> <p>Les petites ventilations inférieures à 0,20m de hauteur et 0,20m de diamètre sont autorisées.</p>

<b>Antennes et paraboles</b>	Les antennes et paraboles sont installées aux endroits non visibles du domaine public.
<b>Clôtures</b>	Sont autorisées les clôtures à soubassement en maçonnerie enduite ou en pierre naturelle ou sans soubassement avec palissade à claire-voie composée de lattes verticales en bois sur barres en bois ou en fer, sans poteaux ou avec poteaux en grès ou maçonnerie enduite ou en pierre naturelle.

Fiche typologique :	<b>2</b>
Type :	<b>Immeuble urbain</b>
Structure :	<b>Pan de bois</b>
Implantation :	<b>Aligné sur la voie publique</b>
Date de construction :	XVII <sup>ème</sup> , XVIII <sup>ème</sup> , début du XIX <sup>ème</sup> siècle

### Historique et localisation

Les corps de ferme à pignon sur rue étaient la règle dans le noyau ancien, dont les rues présentent un tracé irrégulier, rayonnant à partir d'une place centrale, les parcelles étant relativement vastes.

Avec l'arrivée de réfugiés réformés à Bischwiller, dès 1618, un nouveau type d'urbanisme apparaît.

Dans la ville neuve, tracée à l'ouest du village, les nouveaux bâtiments sont édifiés en alignement sur la chaussée, le long des rues Rampont (jusqu'au numéro 73), Française, et des Ecoles (jusqu'à la rue des Rames).

Depuis les rues transversales (Rues du Moulin, Prévôt et Poincaré), les bâtiments d'angle offrent à la vue un alignement de pignons, en général à demie-croupe. Ces transversales restent peu bâties jusqu'au XIX<sup>ème</sup> siècle.

Les parcelles sont plus petites que dans le village allemand, et de forme plus ou moins rectangulaire.

La maison d'habitation se trouve sur la rue, suivie d'une cour intérieure, d'une dépendance, et enfin d'un jardin potager en coeur d'îlot. Les dépendances bâties en deuxième ligne abritent fréquemment des ateliers d'artisans.

Le plan des maisons d'avant 1800 (environ) reste le plan des maisons traditionnelles, en trois travées organisées autour d'un hall d'entrée abritant l'escalier d'accès à l'étage.

Dans les immeubles plus récents, le hall d'entrée et la cuisine sont remplacés par un couloir traversant.

A l'origine, il existait souvent un espace non bâtis entre les maisons, permettant l'accès à la cour. Dans ce cas, les pignons étaient visibles, et comportaient des ouvertures.

Ces espaces ont été surbâties au XIX<sup>ème</sup> siècle, pour gagner de la surface habitable, formant ainsi des alignements ininterrompus.

Dans le village allemand, un certain nombre de bâtiments sont également reconstruits en alignement.

Les pans de bois des XVII<sup>ème</sup> et XVIII<sup>ème</sup> siècle sont souvent ornés, présentant des motifs de chaises curules, de "Fünferkreuz", de "Mann", de "têtes de coq", des encadrements de fenêtres en saillie, des sablières basses moulurées, des cartouches sculptés dans les poteaux corniers. Plusieurs bâtiments comportaient des oriels, supprimés au XIX<sup>ème</sup> siècle pour raison d'alignement.

En 1708, la "Neue Gasse" (rue Neuve, actuelle rue Clémenceau) est tracée pour accueillir des migrants venus de Suisse. Elle est conçue de manière identique à la ville neuve de 1618, et conserve encore actuellement un nombre non négligeable de bâtiments à pan de bois dans sa partie est, ainsi qu'entre la Poste et la rue Poincaré. Les colombages y sont plus sobres.

Le début de la rue de la Pomme d'Or, de la rue Foch (jusqu'à la rue Leclerc), du Rhin et des Menuisiers sont des excroissances du XVIII<sup>ème</sup> siècle, s'étendant le long des chemins d'accès à la ville. Y sont également conservés un certain nombre de bâtiments à pan de bois (apparent à l'origine, enduits à l'époque industrielle).

### Exemples dans le "Village allemand"



### Exemples dans le "Village français" et ses extensions





## Recommandations pour les façades visibles depuis la voie publique

<b>Volumétrie Implantation</b>	<p>Le réhaussement de l'édifice n'est pas envisageable.</p> <p>Les Schlupf sont systématiquement conservés, lorsqu'ils existent, et ne peuvent être surbâtiés.</p> <p>Les extensions de ces bâtiments devront être non visibles des voiries adjacentes.</p>
<b>Façades</b>	<p>Le pan de bois existant est à restaurer lorsque qu'une façade visible depuis la voie publique est repiquée ou ravalée.</p> <p>Sera autorisé uniquement l'enduit naturel de teinte blanc à sable. Toutefois, les corps de ferme à pan de bois pourront être de teinte vert émeraude, rouge magenta, jaune ocre et bleu roi selon le code couleur instauré au Moyen-Age pour chaque corps de métiers.</p> <p>L'enduit ne pourra pas dépasser du pan-de-bois de plus d'1 cm en épaisseur. Les arêtes seront douces, permettant l'écoulement des eaux de pluie, en excluant les angles vifs.</p> <p>Le pan de bois sera laissé en teinte bois naturel, brun ou rouge basque. Les produits utilisés devront laisser respirer le bois.</p> <p>Les éléments porteurs et structurels (sablères, poteaux, décharges) ne peuvent être supprimés ou sectionnés s'il est envisagé la création de nouvelles baies, qui ne pourra se faire qu'en respectant la structure du pan de bois existant.</p> <p>Il est possible de rouvrir d'anciennes baies qui auraient été condamnées lors d'une transformation antérieure.</p> <p>Les édifices comportant des chaînages d'angle, ou des encadrements de baies en grès conserveront ces éléments apparents et, quelle que soit la technique de ravalement, ces éléments ne devront jamais se trouver en retrait par rapport au nu fini de la façade. Tous ces éléments doivent rester naturels, sans enduit ni peinture.</p> <p>L'isolation extérieure n'est pas autorisée.</p> <p>Les perrons sont à conserver.</p>
<b>Baies et huisseries</b>	<p>La dimension des ouvertures est à conserver, ou à restituer dans leur état d'origine.</p> <p>Les huisseries des fenêtres seront préservées ou remplacées par des exemplaires en bois peint reprenant les mêmes proportions.</p> <p>Leur teinte sera blanc cassé à brun, à deux vantaux ouvrant à la française découpés en trois carreaux chacun.</p> <p>Les encadrements d'ouvertures en bois (planches moulurées ou non) sont à conserver ou à restituer.</p> <p>Les volets seront battants, en bois plein naturel ou peints, teinte blanc cassé à brun, vert sapin, vert olive, ou bleu provenance. Les volets roulants sont proscrits.</p> <p>Les portes d'entrée anciennes seront conservées, dans la mesure du possible. S'il s'avère nécessaire de les remplacer, elles seront dans les tons bruns. Elles pourront être vitrées en partie haute.</p> <p>Les portes cochères et les portes de garage seront en bois, non ajourées, avec bardage bois vertical ou horizontal. L'ouverture se fera vers l'intérieur, à deux battants. Une porte basculante avec bardage bois, sur armature métallique ou une porte sectionnelle en PVC couleur bois non visible, est tolérée pour les garages.</p> <p>Les huisseries des fenêtres, des portes et des portes cochères seront placées au nu interne du jambage.</p> <p>Pour les fenêtres, portes et volets, le PVC ou l'aluminium de couleur bois seront également tolérés.</p>
<b>Toitures</b>	<p>La pente de toiture doit être comprise entre 45 et 52 degrés. Les volumes seront conservés (croupe, demi-croupe, fausse croupe) ou restitués. Pour les bâtiments possédant une toiture à la Mansart d'origine, celle-ci devra être conservée.</p> <p>Les ruptures de pente existant en partie basse de toiture (coyau) sont conservées, y compris en cas de réfection.</p> <p>Les rives sont de préférence maçonnées à l'ancienne. Les rives en bois avec zinguerie sont tolérées, la sous-rive ne pouvant excéder 0,20 m de largeur.</p> <p>Le débord de toit, hors gouttière, est compris entre 0,20 et 0,40 m, avec planche cache-moineau traditionnelle ou corniche moulurée en bois.</p> <p>Pour la couverture, sont acceptées les tuiles plates en écaille type Bieberschwantz ou d'aspect semblable à emboîtement (Vauban écaille), ou les tuiles mécaniques en terre cuite, double côte. La teinte des tuiles sera rouge ou flammée.</p> <p>Les panneaux photovoltaïques sur toiture sont interdits sur le pan de toiture donnant sur ou visible depuis les voiries adjacentes.</p>

<p><b>Lucarnes</b></p>	<p>Les lucarnes rampantes et les lucarnes à deux pans (dites jacobines) sont autorisées aux conditions suivantes :  Les joues seront obligatoirement maçonnées et recouvertes d'enduit naturel de teinte blanc cassé à sable.  Elles seront implantées sur une seule rangée. L'égout du toit ne doit pas être interrompu devant les lucarnes.  Les lucarnes devront être alignées sur les ouvertures existantes des étages inférieurs.  Une lucarne rampante ne peut dépasser 1,00 m en largeur totale, 1,20 m en hauteur totale (hors toiture). La pente du toit de la lucarne doit être supérieur à 30 degrés, et s'arrêter à 0,60 m au moins du faîte du toit.  Une lucarne à deux pans ne peut excéder 1.00 m en largeur totale, 1.20 m de hauteur (hors toiture).  Les rives et l'égout des lucarnes ne peuvent déborder de plus de 0,15 m le nu extérieur.  Les fenêtres de toit (type Velux) visibles depuis les voiries adjacentes ne sont pas permises,  Dans le cas où le bâtiment serait couvert d'une toiture à la Mansart d'origine, les lucarnes autorisées seront à deux pans, implantées sur le brisis, sous la condition que leur dimension n'excède pas 1,00 m de largeur, 1.20 m de hauteur (hors toiture).</p>
<p><b>Cheminées Ventilation</b></p>	<p>Toutes les souches sont maçonnées et enduites au mortier traditionnel taloché.  Les sorties en tube apparent sont interdites.  Les VMC ne devront pas être visibles depuis les voiries adjacentes.  Les petites ventilations inférieures à 0,20m de hauteur et 0,20m de diamètre sont autorisées.</p>
<p><b>Antennes et paraboles</b></p>	<p>Les antennes et paraboles sont installées aux endroits non visibles du domaine public.</p>
<p><b>Vitrines commerciales</b></p>	<p>Les encadrements ou supports de vitrines en grès, en bois ou en fonte subsistants doivent être conservés, dans le cas de figure où le local conserve sa fonction commerciale. La vitrine sera placée au nu intérieur de la façade. Le linteau est droit.  En cas de changement de destination, les vitrines et portes d'accès au commerce pourront éventuellement être condamnées. Dans ce cas, il sera créé de nouvelles ouvertures identiques par l'aspect, les dimensions et les matériaux aux baies situées à l'étage, et alignées sur celles-ci.  Si création de vitrines, les encadrements ou supports de vitrine devront être dans un matériaux similaires aux encadrements existants sur la façade. La vitrine devra être placée au nu intérieur de la façade. Le linteau sera droit.</p>

Fiche typologique :	<b>3</b>
Type :	<b>Immeuble urbain</b>
Structure :	<b>Maçonnerie ou Pan de bois (enduit dès l'origine).</b>
Implantation :	<b>Aligné sur la voie publique</b>
Date de construction :	1800-1870

### Historique et localisation

Avec la révolution française, et l'intégration de l'Alsace à l'espace douanier français, Bischwiller connaît un grand bouleversement. Jusqu'ici possession des ducs de Deux-Ponts (Zweibrücken Birkenfeld Bischweiler), abritant fonctionnaires seigneuriaux, notables, mais également de nombreux artisans, la ville devient partie intégrante de la nouvelle république française. Bischwiller, capitale des ducs de Zweibrücken, devient ville industrielle.

Les premières manufactures apparaissent au début du 19<sup>ème</sup> siècle (HEUSCH & WEISS, LEROY, GOULDEN...). Une main d'oeuvre de plus en plus nombreuse s'installe dans la cité.

Les manufactures s'équipent d'un nombre important de métiers à tisser. La population augmente très rapidement.

La ville se densifie peu à peu, devant répondre au besoin de logement. On bâtit encore un certain nombre d'immeubles à pan de bois, qui seront enduits dès leur construction. On construit également en maçonnerie, des immeubles aux façades très simples, et aux modénatures épurées.

On comble les espaces vides dans le tissu urbain, on réhausse, on aménage les combles en installant des lucarnes dites jacobines.

Sur certains immeubles, on rencontre des bandeaux filants et des chaînages d'angle. Les encadrements des ouvertures sont lisses ou à congé. Les appuis de fenêtres présentent parfois une astragale.

Les premières maisons ouvrières sont bâties, à l'ouest du village huguenot, ainsi que dans la rue des Prés, et dans le prolongement des rues de la Pomme d'Or et des Menuisiers.

Bischwiller présente un visage multiple. Petites maisons ouvrières, nouvelles manufactures et immeubles urbains, corps de fermes et anciennes maisons à pan de bois de la ville ducal, qui ne seront souvent transformées et enduites que vers la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle.

### Quelques exemples



## Recommandations pour les façades visibles depuis la voie publique

<b>Volumétrie Implantation</b>	<p>Le réhaussement de l'édifice n'est pas envisageable. Il est implanté sur la voie publique. Les extensions de ces bâtiments devront être non visibles des voiries adjacentes.</p>
<b>Façades et modénatures</b>	<p>S'il existe, le pan de bois, enduit dès l'édification de l'immeuble, n'est pas destiné à être visible. Il restera donc enduit. Les motifs décoratifs tracés dans l'enduit (faux chaînages d'angle, etc) seront conservés, ou reproduits à l'identique si l'enduit doit être remplacé.</p> <p>Les chaînages d'angle, corniches, bandeaux ou encadrements de baies en pierre de taille conserveront ces éléments apparents et, quelle que soit la technique de ravalement, ces éléments ne devront jamais se trouver en retrait par rapport au nu fini de la façade. Tous ces éléments doivent rester naturels, sans enduit ni peinture. L'enduit utilisé sera un enduit naturel teinté blanc cassé à sable. L'isolation extérieure visible depuis le domaine public n'est pas autorisée.</p>
<b>Baies et huisseries</b>	<p>Les volets seront battants, en bois plein, ou à persiennes en partie centrale, teinté bois naturel ou peints teinté blanc cassé à gris clair. Les volets roulants sont autorisés sous réserve que le caisson soit non-visible et que les volets battants soient préservés. La dimension des ouvertures est à conserver. Les huisseries des fenêtres seront préservées ou remplacées par des exemplaires en bois peint reprenant les mêmes proportions. Teinté blanc cassé à brun à deux vantaux ouvrant à la française découpés en trois ou quatre carreaux chacun. Les portes d'entrée anciennes seront conservées, dans la mesure du possible. S'il s'avère indispensable de les remplacer, elles seront en bois laissé naturel ou peint (tons bruns). Elles pourront être vitrées en partie haute. Les portes cochères ou de garage seront en bois, pouvant être ajourées dans leur partie supérieure. Les huisseries des fenêtres, des portes et des portes cochères ou de garage seront placées au nu intérieur des jambages. L'ouverture se fera vers l'intérieur. Les perrons sont à conserver. Pour les fenêtres, portes et volets, le PVC ou l'aluminium de couleur bois seront également tolérés.</p>
<b>Toiture</b>	<p>La pente de toiture doit être comprise entre 45 et 52 degrés. Les volumes de toiture seront conservés ou restitués (croupe, demie-croupe, fausse croupe...).</p> <p>Pour les immeubles conservant une toiture à la Mansart d'origine, celle-ci devra être conservée. Les ruptures de pente existant en partie basse de toiture (coyau) seront conservées, y compris en cas de réfection. Les rives sont de préférence maçonnées à l'ancienne. Les rives en bois avec zinguerie sont tolérées. Le débord de toit, hors gouttière, est compris entre 0,20 et 0,40 m, avec planche cache-moineau traditionnelle ou corniche moulurée en bois. Pour la couverture, sont acceptées la tuile plate en écailles type Bieberschwantz, ou d'aspect semblable à emboîtement (Vauban écaille), ou tuile mécanique en terre cuite, double côte. La teinte des tuiles sera rouge ou flammée. Les panneaux photovoltaïques sur toiture sont interdits sur le pan de toiture donnant sur ou visible depuis les voiries adjacentes.</p>
<b>Lucarnes</b>	<p>Les lucarnes autorisées sont la lucarne à deux pans (dite jacobine), la lucarne rampante ou la lucarne à croupe (dite capucine), leur dimension ne pouvant excéder 1,00 m de largeur, 1.20 m de hauteur (hors toiture). Les lucarnes seront alignées sur les ouvertures existantes des niveaux inférieurs et devront être implantées en retrait par rapport à l'égout principal. Les joues seront obligatoirement maçonnées et recouvertes d'enduit naturel, de teinté blanc cassé à sable. Dans le cas d'une toiture à la Mansart, les lucarnes seront implantées sur le brisis uniquement. Les fenêtres de toit sont autorisées à partir de R+2. L'égout du toit principal ne doit pas être interrompu devant les lucarnes.</p>
<b>Cheminées Ventilation</b>	<p>Toutes les souches sont maçonnées et enduites au mortier traditionnel taloché. Les sorties en tube apparent sont interdites. Les VMC ne devront pas être visibles depuis le domaine public. Les petites ventilations inférieures à 0,20m de hauteur et 0,20m de diamètre sont autorisées.</p>
<b>Antennes et paraboles</b>	<p>Les antennes et paraboles sont installées aux endroits non visibles du domaine public, ou sont admises exceptionnellement si elles sont intégrées à leur environnement immédiat par une teinte adaptée.</p>

<b>Vitrines commerciales</b>	<p>Les encadrements ou supports de vitrines en grès, en bois ou en fonte subsistants doivent être conservés, dans le cas de figure où le local conserve sa fonction commerciale. La vitrine sera placée au nu intérieur de la façade. Le linteau est droit.</p> <p>En cas de changement de destination, les vitrines et portes d'accès au commerce pourront éventuellement être condamnées. Dans ce cas, il sera créé de nouvelles ouvertures identiques par l'aspect, les dimensions et les matériaux aux baies situées à l'étage, et alignées sur celles-ci.</p> <p>Si création de vitrines, les encadrements ou supports de vitrine devront être dans un matériaux similaires aux encadrements existants sur la façade. La vitrine devra être placée au nu intérieur de la façade. Le linteau sera droit.</p>
----------------------------------	--

Fiche typologique :	4
Type :	Immeuble urbain Second Empire
Structure :	Maçonnerie et pierre de taille
Implantation :	Aligné sur la voie publique
Date de construction :	1840-1870

### Historique et localisation

Avec la construction de la voie ferrée, en 1855, Bischwiller bénéficie d'une nouvelle porte d'entrée : La gare.

L'accès au cœur de la ville se fait naturellement par la rue de la Gare et la rue des Bouchers, actuelle rue Poincaré.

Celles-ci sont les premières à voir fleurir un nouveau type d'immeubles imposants, aux modénatures ouvragées, dans l'esprit parisien, venant combler les vides dans le tissu urbain. L'architecture de certains bâtiments est visiblement directement inspiré du nouveau bâtiment de la gare.

On les retrouve donc essentiellement autour de la gare, dans la rue Poincaré, et sur le côté nord de la rue Rampont. Hormis ces axes pénétrants, la vieille ville reste pourtant pratiquement inchangée, avec une écrasante majorité de bâtiments à pan de bois, qui seront pourtant enduits dans la seconde moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle, par mimétisme avec les bâtiments en maçonnerie.

Quelques exemples d'immeubles urbains se retrouvent également dans la rue du Château, la rue des Pharmaciens, la rue des Charrons et la rue Clémenceau, qui conservent pourtant l'aspect général de la ville du XVIII<sup>ème</sup> siècle.

Il est intéressant de noter que les maisons anciennes du bourg, surtout dans le village huguenot, continuent à abriter les petites

### Quelques exemples



## Recommandations pour les façades visibles depuis la voie publique

<b>Volumétrie Implantation</b>	<p>Le réhaussement de l'édifice n'est pas envisageable. Il est implanté, sauf exception, sur la voie publique. Les extensions de ces bâtiments devront être non visibles des voiries adjacentes.</p>
<b>Façades et modénatures</b>	<p>Les chaînages d'angle, corniches, bandeaux ou encadrements de baies en pierre de taille conserveront ces éléments apparents et, quelque soit la technique de ravalement, ces éléments ne devront jamais se trouver en retrait par rapport au nu fini de la façade. Tous ces éléments doivent rester naturels, sans enduit ni peinture. L'enduit utilisé sera un enduit naturel, teinte blanc cassé à sable. L'isolation extérieure visible depuis le domaine public n'est pas autorisée.</p>
<b>Baies et huisseries</b>	<p>Les volets seront battants, en bois plein, à persiennes en partie centrale, peints teinte blanc cassé à gris clair. Les volets roulants sont autorisés sous réserve que le caisson soit non-visible et que les volets battants soient préservés. La dimension des ouvertures est à conserver. Les huisseries des fenêtres seront préservées ou remplacées par des exemplaires en bois peint reprenant les mêmes proportions. Teinte blanc cassé à deux vantaux ouvrant à la française découpés en trois ou quatre carreaux chacun.</p> <p>Les portes d'entrée anciennes seront conservées, dans la mesure du possible. S'il s'avère indispensable de les remplacer, elles seront en bois laissé naturel ou peint. Elles pourront être vitrées en partie haute. Les portes cochères ou de garage seront en bois, pouvant être ajourées dans leur partie supérieure. Les huisseries des fenêtres, des portes et des portes cochères de garage seront placées au nu intérieur des jambages. L'ouverture se fera vers l'intérieur. Les perrons sont à conserver. Pour les fenêtres, portes et volets, le PVC ou l'aluminium seront également tolérés.</p>
<b>Toiture</b>	<p>Les volumes de toiture seront conservés. Les rives sont de préférence maçonnées à l'ancienne. Les rives en bois avec zinguerie sont tolérées. Le débord de toit, hors gouttière, est compris entre 0,20 et 0,40 m. Les corniches sous toitures, y compris leurs décors, seront conservées ou remplacées à l'identique. Pour la couverture, sont acceptées l'ardoise ou les tuiles mécaniques en terre cuite, double côte. La teinte des tuiles sera marron foncé, gris foncé ou noir. Les panneaux photovoltaïques sur toiture sont autorisés uniquement si R+2. Toutefois, ils seront tolérés sur les pans de toitures des immeubles R+1 et devront être non visibles du domaine public.</p>
<b>Lucarnes</b>	<p>Les lucarnes autorisées sont la lucarne à deux pans (dite jacobine), la lucarne rampante ou la lucarne à croupe (dite capucine), leur dimension ne pouvant excéder 1,00 m de largeur, 1.20 m de hauteur (hors toiture). Les lucarnes seront alignées sur les ouvertures existantes des niveaux inférieurs et devront être implantées en retrait par rapport à l'égout principal. Les joues seront obligatoirement maçonnées et recouvertes d'enduit naturel, de teinte blanc cassé à sable. Dans le cas d'une toiture à la Mansart, les lucarnes seront implantées sur le brisis uniquement. Les fenêtres de toit sont autorisés à partir de R+1, s'ils sont non visible du domaine public. L'égout du toit principal ne doit pas être interrompu devant les lucarnes.</p>
<b>Cheminées Ventilation</b>	<p>Toutes les souches sont maçonnées et enduites au mortier traditionnel taloché. Les sorties en tube apparent sont interdites. Les VMC ne devront pas être visibles depuis le domaine public. Les petites ventilations inférieures à 0,20m de hauteur et 0,20m de diamètre sont autorisées.</p>

<b>Antennes et paraboles</b>	Les antennes et paraboles sont installées aux endroits non visibles du domaine public.
<b>Vitrines commerciales</b>	<p>Les encadrements ou supports de vitrines en grès, en bois ou en fonte subsistants doivent être conservés, dans le cas de figure où le local conserve sa fonction commerciale. La vitrine sera placée au nu intérieur de la façade. Le linteau est droit.</p> <p>En cas de changement de destination, les vitrines et portes d'accès au commerce pourront éventuellement être condamnées. Dans ce cas, il sera créé de nouvelles ouvertures identiques par l'aspect, les dimensions et les matériaux aux baies situées à l'étage, et alignées sur celles-ci.</p> <p>Si création de vitrines, les encadrements ou supports de vitrine devront être dans un matériaux similaires aux encadrements existants sur la façade. La vitrine devra être placée au nu intérieur de la façade. Le linteau sera droit.</p>

Fiche typologique :	<b>5</b>
Type :	<b>Immeuble urbain de la période allemande</b>
Structure :	<b>Maçonnerie et pierre de taille</b>
Implantation :	<b>Aligné sur la voie publique</b>
Date de construction :	1870-1918

### Historique et localisation

Suite au conflit de 1870, l'assemblée nationale française vote la cession de l'Alsace et de la Lorraine germanophone à l'Empire allemand. Après deux siècles de présence française, l'Alsace et Bischwiller retournent dans l'espace germanique. La clientèle des drapiers de Bischwiller était française et internationale avant 1870. Une nouvelle frontière se trouve à présent sur les Vosges. Les manufacturiers font ainsi le choix économique de l'émigration, emportant avec eux leurs machines, métiers à tisser, et sont suivis par leurs employés. Ils vont s'établir en France, à Elbeuf, Vire, Sedan, Roubaix, Tourcoing... C'est un exode massif. Bischwiller comptait 11500 habitants en 1869, il en reste 7100 en 1875. Le maire de Bischwiller, Guillaume Heusch-Dudrap, donne l'impulsion au redressement de la ville. En 1883, la Société Alsacienne de Filature et de Tissage de Jute est fondée. Elle emploiera, dans un cadre à la pointe du progrès, jusqu'à 1000 ouvriers. Bischwiller redevient prospère, bénéficie de la législation progressiste allemande en matière sociale. La vie associative est florissante.

Alors que la période du Reichsland voit s'édifier de nombreux bâtiments imposants partout en Alsace, ces édifices restent peu nombreux à Bischwiller. Cela est probablement dû au grand nombre de bâtiments vacants, suite à l'émigration de 1870. Il n'y a donc pas de véritable besoin d'extension urbaine.

Plusieurs bâtiments publics imposants sont pourtant construits. Quelques immeubles d'habitation témoignent également de cette époque, se démarquant au final assez peu des constructions d'avant 1870.

### Quelques exemples



## Recommandations pour les façades visibles depuis la voie publique

<b>Volumétrie Implantation</b>	<p>Le réhaussement de l'édifice n'est pas envisageable. Il est implanté, sauf exception, sur la voie publique. Les extensions de ces bâtiments devront être non visibles des voiries adjacentes.</p>
<b>Façades et modénatures</b>	<p>Les chaînages d'angle, corniches, bandeaux ou encadrements de baies en pierre de taille conserveront ces éléments apparents et, quelque soit la technique de ravalement, ces éléments ne devront jamais se trouver en retrait par rapport au nu fini de la façade. Tous ces éléments doivent rester naturels, sans enduit ni peinture. Les façades en brique apparente ne pourront pas être enduites. Dans le cas où cela aurait déjà été le cas lors d'un précédent ravalement, il est souhaitable que l'enduit soit retiré, et le support en brique remis en état. Pour les façades enduites dès l'origine, l'enduit utilisé sera un enduit naturel, teinte blanc cassé à sable. En cas de changement de destination, les vitrines et portes d'accès aux commerces pourront éventuellement être condamnées. Dans ce cas, il sera créé de nouvelles ouvertures identiques par l'aspect, les dimensions et les matériaux aux baies situées à l'étage, et alignées sur celles-ci. La maçonnerie utilisera des matériaux identiques ou similaires à ceux du restant de la façade. L'isolation extérieure n'est pas autorisée.</p>
<b>Baies et huisseries</b>	<p>Les volets roulants sont autorisés. Le caisson du volet devra être non visible. S'ils existent, les volets battants seront conservés ou remplacés. Ils seront en bois plein, à persiennes en partie centrale, peints teinte blanc cassé à gris clair. La dimension des ouvertures est à conserver. Les huisseries des fenêtres seront préservées ou remplacées par des exemplaires en bois peint reprenant les mêmes proportions, teinte blanc cassé à gris clair, à deux vantaux ouvrant à la française découpés en trois ou quatre carreaux chacun. Les portes d'entrée anciennes seront conservées, dans la mesure du possible. S'il s'avère indispensable de les remplacer, elles seront en bois laissé naturel ou peint. Elles pourront être vitrées en partie haute. Les portes cochères ou de garage seront en bois, laissé naturel ou peint, pouvant être ajourées dans leur partie supérieure. Les huisseries des fenêtres, des portes et des portes cochères seront placées au nu intérieur des jambages. L'ouverture se fera vers l'intérieur. Les perrons sont à conserver. Pour les fenêtres, portes et volets, le PVC ou l'aluminium seront également tolérés.</p>
<b>Toiture</b>	<p>Les volumes de toiture seront conservés. Les rives sont de préférence maçonnées à l'ancienne. Les rives en bois avec zinguerie sont tolérées. Le débord de toit, hors gouttière, est compris entre 0,20 et 0,40 m. Les corniches sous toitures, y compris leurs décors, seront conservées ou remplacées à l'identique. Pour la couverture, sont acceptées l'ardoise ou les tuiles mécaniques en terre cuite, double côte. La teinte des tuiles sera rouge foncé, marron foncé, gris foncé ou noir. Les panneaux photovoltaïques sur toiture ne doivent pas être vu des voiries adjacentes.</p>
<b>Lucarnes</b>	<p>Les lucarnes autorisées sont la lucarne à deux pans (dite jacobine), la lucarne rampante ou la lucarne à croupe (dite capucine), leur dimension ne pouvant excéder 1,00 m de largeur, 1.20 m de hauteur (hors toiture). Les lucarnes seront alignées sur les ouvertures existantes des niveaux inférieurs et devront être implantées en retrait par rapport à l'égout principal. Dans le cas d'une toiture à la Mansart, les lucarnes seront implantées sur le brisis uniquement. L'oeil de boeuf en zinguerie peut être accepté. Les lucarnes seront alignées sur les ouvertures existantes en façade. L'égout du toit principal ne doit pas être interrompu devant les lucarnes.</p>
<b>Cheminées Ventilation</b>	<p>Toutes les souches sont maçonnées et enduites au mortier traditionnel taloché. Les sorties en tube apparent sont interdites. Les VMC ne devront pas être visibles depuis le domaine public. Les petites ventilations inférieures à 0,20m de hauteur et 0,20m de diamètre sont autorisées.</p>
<b>Antennes et paraboles</b>	<p>Les antennes et paraboles sont installées aux endroits non visibles du domaine public.</p>
<b>Vitrines commerciales</b>	<p>Les encadrements ou supports de vitrines en grès, en bois ou en fonte subsistants doivent être conservés ou restitués, dans le cas de figure où le local conserve sa fonction commerciale. La vitrine sera placée au nu intérieur de la façade. Le linteau est droit. En cas de changement de destination, les vitrines et portes d'accès au commerce pourront éventuellement être condamnées. Dans ce cas, il sera créé de nouvelles ouvertures identiques par l'aspect, les dimensions et les matériaux aux baies situées à l'étage, et alignées sur celles-ci. Si création de vitrines, les encadrements ou supports de vitrine devront être dans un matériaux similaires aux encadrements existants sur la façade. La vitrine devra être placée au nu intérieur de la façade. Le linteau sera droit.</p>

Fiche typologique :	<b>6</b>
Type :	<b>Villa bourgeoise</b>
Structure :	<b>Maçonnerie et pierre de taille</b>
Implantation :	<b>En cœur de parcelle</b>
Date de construction :	1900-1940

### Historique et localisation

Au XVIII<sup>ème</sup> siècle, les notables et bourgeois de Bischoffwiller résidaient essentiellement dans le noyau ancien, dit village allemand, dans d'imposantes demeures à pan de bois.

Au XIX<sup>ème</sup> siècle, ils édifient des immeubles au goût du jour, d'architecture second empire française, le long des axes principaux de la ville.

Au début du XX<sup>ème</sup> siècle, durant la période du Reichsland, les bischoffwillérois aisés se font construire des villas, situées surtout en périphérie du centre ville ancien.

Il est intéressant de noter qu'à l'inverse d'autres villes industrielles, les habitations des chefs d'entreprise et patrons bischoffwillérois ne font pas étalage de richesse. Ici, pas de vaste domaine, pas de manoir. Les villas de la période allemande, ainsi que celles édifiées après le retour à la France dans les années 1920-1930, restent généralement d'apparence modeste, s'intégrant discrètement dans le tissu urbain et à la population ouvrière.

### Ensemble urbain cohérent

Un quartier en particulier concentre un nombre important de villas et de pavillons bourgeois. Il s'agit du secteur situé au sud de l'église catholique, sur lequel se dressaient des rames de drapiers jusque dans les années 1920. Sur ce secteur, situé entre la rue de Hanhoffen et du Luhberg, et traversé par les rues Pierson et Pasteur, se dressent près d'une quarantaine de villas.

Choix a été fait, lors de l'élaboration du PLUI, de protéger ces constructions formant un ensemble urbain cohérent, représentatif de l'architecture bourgeoise de l'entre-deux- guerres.

### Exemples



## Recommandations pour les façades visibles depuis la voie publique

<b>Volumétrie Implantation</b>	<p>Le réhaussement de l'édifice n'est pas envisageable. Il est implanté, sauf exception, en cœur de parcelle. Les extensions de ces bâtiments ne devront pas être visibles des voiries adjacentes.</p>
<b>Façades et modénatures</b>	<p>Les chaînages d'angle, corniches, bandeaux ou encadrements de baies en pierre de taille ou en pierre reconstituée conserveront ces éléments apparents et, quelle que soit la technique de ravalement, ces éléments ne devront jamais se trouver en retrait par rapport au nu fini de la façade. Tous ces éléments doivent rester naturels, sans enduit ni peinture. L'enduit utilisé pour les façades sera un enduit naturel, teinte blanc cassé à sable. Les balustres en pierre de taille et ferronnerie seront conservés ou remplacés à l'identique. L'isolation extérieure n'est pas autorisée.</p>
<b>Baies et huisseries</b>	<p>S'ils existent, les volets battants seront conservés ou remplacés. Ils seront en bois plein, à persiennes en partie centrale, peints teinte blanc cassé à gris clair. Les volets roulants sont autorisés s'il n'existe pas de volets battants. Toutefois, le caisson du volet devra être non visible. La dimension des ouvertures est à conserver. Les huisseries des fenêtres seront préservées ou remplacées par des exemplaires en bois peint reprenant les mêmes proportions, à deux vantaux (minimum) ouvrant à la française. Elles seront de teinte blanc cassé.  Les portes d'entrée anciennes seront conservées, dans la mesure du possible. S'il s'avère indispensable de les remplacer, elles seront en bois laissé naturel ou peint. Elles pourront être vitrées en partie haute. Les huisseries des fenêtres et des portes d'entrée seront placées au nu intérieur des jambages. L'ouverture se fera vers l'intérieur. Les perrons sont à conserver. Pour les fenêtres, portes et volets, le PVC ou l'aluminium seront également tolérés.</p>
<b>Toiture</b>	<p>Les volumes de toiture seront conservés. Les rives sont de préférence maçonnées à l'ancienne. Les rives en bois avec zinguerie sont acceptées. Le débord de toit, hors gouttière, est compris entre 0,20 et 0,40 m. Les corniches sous toitures, y compris leurs décors, seront conservées ou remplacées à l'identique. Pour la couverture, sont acceptées la tuile plate en écailles type Bieberschwantz, ou d'aspect semblable à emboîtement (Vauban écaille), l'ardoise ou les tuiles mécaniques en terre cuite, double côte. La teinte des tuiles sera terre cuite, marron foncé, gris foncé. Les panneaux photovoltaïques sont autorisés.</p>
<b>Lucarnes</b>	<p>Les lucarnes autorisées sont la lucarne à deux pans (dite jacobine), la lucarne à croupe (dite capucine), ou les lucarnes à fronton courbe, leur dimension ne pouvant pas excéder 1,00 m de largeur, 1.20 m de hauteur (hors toiture). Dans le cas d'une toiture à la Mansart, elles seront implantées sur le brisis uniquement. Dans ce cas de figure, les châssis de toit (type Velux) sont tolérés, sur le terrasson uniquement.  Les lucarnes seront alignées sur les ouvertures existantes en façade. L'égout du toit principal ne doit pas être interrompu devant les lucarnes. Les lucarnes rampantes ne sont pas autorisées.</p>
<b>Cheminées Ventilation</b>	<p>Toutes les souches sont maçonnées et enduites au mortier traditionnel taloché. Les sorties en tube apparent sont interdites. Les VMC ne devront pas être visibles depuis le domaine public. Les petites ventilations inférieures à 0,20m de hauteur et 0,20m de diamètre sont autorisées.</p>
<b>Antennes et paraboles</b>	<p>Les antennes et paraboles sont installées aux endroits non visibles du domaine public.</p>
<b>Clôtures</b>	<p>Les clôtures en ferronnerie seront impérativement conservées ou remplacées à l'identique. Les soubassements, poteaux en maçonnerie ou en pierre de taille seront conservés ou restaurés à l'identique. Les clôtures à soubassement en maçonnerie enduite ou pierre naturelle avec palissade à claire-voie composée de lattes verticales en bois sur barres en bois ou en fer, sans poteaux ou avec poteaux en grès ou maçonnerie enduite ou pierre naturelle seront également conservées ou remplacées à l'identique. Les parties enduites le seront à l'enduit naturel, teinte blanc à sable.</p>

Fiche typologique :	<b>7</b>
Type :	<b>Maison ouvrière</b>
Structure :	<b>Pan de bois enduit, maçonnerie et pierre de taille</b>
Implantation :	<b>Aligné sur la voie publique</b>
Date de construction :	1790-1920

### Historique et localisation

Les petites maisons ouvrières constituent un élément caractéristique du paysage urbain de Bischoffwiller.

Après la révolution française, les filatures artisanales évoluent peu à peu pour devenir d'importantes manufactures. L'industrie, essentiellement textile, bouleverse l'aspect de Bischoffwiller, restée jusque là une petite cité résidentielle et artisanale appartenant aux ducs de Deux-Ponts.

Les premières maisons ouvrières sont bâties à l'ouest du village dit "français", le long de la rue des prés, des rames, du houblon, de la Pomme d'Or et des Menuisiers. Elles sont encore fréquemment en pan de bois, parfois apparent, parfois enduit.

Au plus fort de la période industrielle, les maisons ouvrières sont édifiées en maçonnerie, les encadrements étant en pierre de taille, sans aucun décor. Vers 1860, un nouveau quartier est édifié au sud de la ville, entre la voie ferrée et la route de Strasbourg, essentiellement composé de maisons ouvrières. On en construit également au-delà de la voie ferrée, vers Gries, ou au nord le long de la rue du Cimetière, ainsi que dans les "dents creuses" du centre ville (aux extrémités des rues Française et des Ecoles).

Durant la période du Reichsland, un nouveau type de maison ouvrière voit le jour, aux modénatures en brique apparente, les ouvertures surmontées d'un arc de décharge décoratif. Il s'agit des "Jute-Hiesel", construites pour les ouvriers de l'Elsässische Jute-Spinnerei und Weberei

### Ensemble urbain cohérent

Les maisons ouvrières sont nombreuses à Bischoffwiller. Les protéger toutes freinerait le développement urbain, leur taille étant souvent modeste.

Choix a été fait, lors de l'élaboration du PLUI, de protéger certaines de ces constructions formant un ensemble urbain cohérent, représentatif de l'architecture ouvrière bischoffwilléroise.

Cet ensemble concerne les rues d'Elbeuf, de Sedan, et de Vire, qui conserve encore de nombreuses maisons ouvrières des trois types.

### Exemples



## Recommandations pour les façades visibles depuis la voie publique

	Ensemble urbain cohérent	Bâtiments situés hors de l'ensemble urbain cohérent
<b>Volumétrie Implantation</b>	<p>Le réhaussement de l'édifice est envisageable, sous certaines conditions détaillées dans le règlement PLUI. Il est implanté en alignement sur la voie publique.</p>	<p>Le réhaussement de l'édifice est envisageable, sous certaines conditions détaillées dans le règlement PLUI. Il est implanté en alignement sur la voie publique.</p>
<b>Façades et modénatures</b>	<p>Les encadrements de baies en pierre de taille ou en pierre reconstituée conserveront ces éléments apparents et, quelle que soit la technique de ravalement, ces éléments ne devront jamais se trouver en retrait par rapport au nu fini de la façade. Tous ces éléments doivent rester naturels, sans enduit ni peinture.</p> <p>Les encadrements en bois (planches) seront conservés, ou remplacés à l'identique.</p> <p>L'enduit utilisé sera un enduit naturel, teinte blanc cassé à sable.</p> <p>En cas de réhaussement, les ouvertures de l'étage seront alignées sur celles du rez-de-chaussée, et reprendront l'aspect des modénatures existantes.</p> <p>L'isolation extérieure est interdite sur les bâtis à pan de bois apparent et enduit.</p>	<p>Les encadrements de baies en pierre de taille, en brique ou en pierre reconstituée conserveront ces éléments apparents et, quelle que soit la technique de ravalement, ces éléments ne devront jamais se trouver en retrait par rapport au nu fini de la façade.</p> <p>Tous ces éléments doivent rester naturels, sans enduit ni peinture.</p> <p>L'enduit utilisé sera un enduit naturel, teinte blanc cassé à sable.</p> <p>En cas de réhaussement, les ouvertures de l'étage seront alignées sur celles du rez-de-chaussée, et reprendront l'aspect des modénatures existantes.</p> <p>L'isolation extérieure est interdite sur les bâtis à pan de bois apparent et enduit.</p>
<b>Baies et huisseries</b>	<p>Les volets seront battants, en bois plein, laissés naturels ou peints, teinte bois ou blanc cassé, gris clair, vert sapin ou vert olive.</p> <p>Les volets roulants seront autorisés à condition que le caisson du volet soit non visible.</p> <p>La dimension des ouvertures est à conserver.</p> <p>Les huisseries des fenêtres seront préservées ou remplacées par des exemplaires reprenant les mêmes proportions. Elles seront de teinte blanc cassé ou d'aspect bois, à deux vantaux ouvrant à la française.</p> <p>Les portes d'entrée sont en bois laissé naturel ou peint. Elles peuvent être vitrées en partie haute.</p> <p>Les perrons sont à conserver.</p> <p>Les portes cochères ou de garages sont bardées de bois ou d'aspect bois.</p> <p>Les huisseries des fenêtres, portes d'entrée et portes cochères (ou garages) seront placées au nu intérieur des jambages. L'ouverture se fera vers l'intérieur.</p> <p>Pour les fenêtres, portes et volets, le PVC ou l'aluminium seront également tolérés.</p>	<p>Les volets seront battants, en bois plein, laissés naturels ou peints, teinte blanc cassé à brun, vert sapin ou vert olive.</p> <p>Les volets roulants seront autorisés à condition que le caisson du volet soit non visible.</p> <p>La dimension des ouvertures est à conserver.</p> <p>Les huisseries des fenêtres seront préservées, ou remplacées par des exemplaires reprenant les mêmes proportions. Elles seront de teinte blanc cassé ou d'aspect bois, à deux vantaux ouvrant à la française.</p> <p>Les portes d'entrée sont en bois laissé naturel ou peint. Elles peuvent être vitrées en partie haute.</p> <p>Les perrons sont à conserver.</p> <p>Les portes cochères ou de garages sont bardées de bois ou d'aspect bois.</p> <p>Les huisseries des fenêtres, portes d'entrée et portes cochères (ou garages) seront placées au nu intérieur des jambages. L'ouverture se fera vers l'intérieur.</p> <p>Pour les fenêtres, portes et volets, le PVC ou l'aluminium seront également tolérés.</p>
<b>Toiture</b>	<p>Les volumes de toiture seront conservés.</p> <p>Les rives sont de préférence maçonnées à l'ancienne. Les rives en bois avec zinguerie sont acceptées.</p> <p>Le débord de toit, hors gouttière, est compris entre 0,20 et 0,40 m, avec planche cache-moineau ou corniche moulurée en bois.</p> <p>Pour la couverture, sont acceptées la tuile plate en écailles type Bieberschwantz, ou d'aspect semblable à emboîtement (Vauban écaille), ou la tuile mécanique en terre cuite, double côte. La teinte des tuiles sera rouge, marron ou flammée en harmonie avec les toitures voisines.</p> <p>Panneaux photovoltaïques autorisés sauf visibles du domaine public.</p>	<p>Les volumes de toiture seront conservés.</p> <p>En cas de réhaussement, la nouvelle toiture reprendra les volumes de celle qui est supprimée.</p> <p>Les rives en bois avec zinguerie sont acceptées.</p> <p>Le débord de toit, hors zinguerie, est compris entre 0,20 et 0,40 m, avec planche cache-moineau.</p> <p>Pour la couverture, sont acceptées la tuile plate en écailles type Bieberschwantz, ou d'aspect semblable à emboîtement (Vauban écaille), ou la tuile mécanique en terre cuite, double côte. La teinte des tuiles sera rouge, marron ou flammée en harmonie avec les toitures voisines.</p> <p>Panneaux photovoltaïques autorisés sauf visibles du domaine public.</p>

<p><b>Lucarnes</b></p>	<p>Les lucarnes autorisées sont la lucarne à deux pans, dite jacobine, leur dimension ne pouvant pas excéder 1.00 m de largeur, 1,20 m de hauteur (hors toiture).  Les lucarnes seront alignées sur les ouvertures existantes en façade.  L'égout du toit principal ne doit pas être interrompu devant les lucarnes.  Les lucarnes rampantes ne sont pas autorisées.</p>	
<p><b>Cheminées Ventilation</b></p>	<p>Toutes les souches sont maçonnées et enduites au mortier traditionnel taloché.  Les sorties en tube apparent sont interdites.  Les VMC ne devront pas être visibles depuis le domaine public.  Les petites ventilations inférieures à 0,20m de hauteur et 0,20m de diamètre sont autorisées.</p>	
<p><b>Antennes et paraboles</b></p>	<p>Les antennes et paraboles sont installées aux endroits non visibles du domaine public.</p>	
<p><b>Clôtures</b></p>	<p>Les clôtures à soubassement en maçonnerie enduite ou en pierre naturelle avec palissade à claire-voie composée de lattes verticales en bois sur barres en bois ou en fer, sans poteaux ou avec poteaux en grès ou maçonnerie seront conservées ou remplacées à l'identique.</p>	<p>Les clôtures à soubassement en maçonnerie enduite ou en pierre naturelle avec palissade à claire-voie composée de lattes verticales en bois sur barres en bois ou en fer, sans poteaux ou avec poteaux en grès ou maçonnerie seront conservées ou remplacées à l'identique.</p>

Fiche typologique :	<b>8</b>
Type :	<b>Immeuble urbain de l'entre-deux-guerres</b>
Structure :	<b>Maçonnerie</b>
Implantation :	<b>Aligné sur la voie publique</b>
Date de construction :	1918-1940

### Historique et localisation

En novembre 1918 prend fin le premier conflit mondial. Les vainqueurs reprennent possession de l'Alsace, qui redevient française.

Le maire LIX contribue au redressement de Bischwiller, qui devient le premier centre industriel d'Alsace du Nord.

En 1924, la ville accueille l'Exposition artisanale, industrielle et commerciale.

Hormis la construction du quartier de villas près de l'Eglise catholique, la ville reste dans ses limites du 19ème siècle jusqu'au développement des zones pavillonnaires et lotissements des années 70.

Quelques immeubles sont bâtis

### Exemples



## Recommandations pour les façades visibles depuis la voie publique

<b>Volumétrie Implantation</b>	<p>Le réhaussement de l'édifice n'est pas envisageable.</p> <p>Il est implanté en alignement sur la voie publique.</p>
<b>Façades et modénatures</b>	<p>Les chaînages d'angle, corniches, bandeaux ou encadrements de baies en pierre de taille ou en pierre reconstituée conserveront ces éléments apparents et, quelle que soit la technique de ravalement, ces éléments ne devront jamais se trouver en retrait par rapport au nu fini de la façade. Tous ces éléments doivent rester naturels, sans enduit ni peinture.</p> <p>L'enduit utilisé pour les façades sera un enduit naturel, teinte blanc cassé à sable.</p> <p>Les balustres en pierre de taille et ferronnerie seront conservées ou remplacées à l'identique.</p> <p>L'isolation extérieure n'est pas autorisée.</p>
<b>Baies et huisseries</b>	<p>Les volets roulants sont autorisés.</p> <p>La dimension des ouvertures est à conserver.</p> <p>Les huisseries des fenêtres seront préservées ou remplacées par des exemplaires en bois peint reprenant les mêmes proportions. Elles seront de teinte blanc cassé, à deux vantaux (minimum) ouvrant à la française.</p> <p>Les portes d'entrée anciennes seront conservées, dans la mesure du possible. S'il s'avère indispensable de les remplacer, elles seront en bois laissé naturel ou peint. Elles pourront être vitrées en partie haute.</p> <p>Les portails et portes en ferronneries seront conservés ou remplacés à l'identique.</p> <p>Les huisseries des fenêtres et des portes d'entrée seront placées au nu intérieur des jambages. L'ouverture se fera vers l'intérieur.</p> <p>Les perrons sont à conserver.</p> <p>Pour les fenêtres, portes et volets, le PVC ou l'aluminium seront également tolérés.</p>
<b>Toiture</b>	<p>Les volumes de toiture seront conservés.</p> <p>Les rives sont de préférence maçonnées à l'ancienne. Les rives en bois avec zinguerie sont acceptées.</p> <p>Le débord de toit, hors gouttière, est compris entre 0,20 m et 0,40 m. Les corniches sous toitures, y compris leurs décors, seront conservées ou remplacées à l'identique.</p> <p>Pour la couverture, sont acceptées la tuile plate en écailles type Bieberschwantz, ou d'aspect semblable à emboîtement (Vauban écaille), l'ardoise ou les tuiles mécaniques en terre cuite, double côte. La teinte des tuiles sera rouge, marron ou flammée.</p> <p>Les panneaux photovoltaïques sont autorisés.</p>
<b>Lucarnes</b>	<p>Les lucarnes existantes sont à conserver sans modification d'aspect.</p> <p>Les nouvelles lucarnes autorisées sont les lucarnes à fronton courbe, leur dimension ne pouvant pas excéder 1,00 m de largeur, 1,20 m de hauteur (hors toiture).</p> <p>Dans le cas d'une toiture à la Mansart, elles seront implantées sur le brisis uniquement.</p> <p>Les lucarnes seront alignées sur les ouvertures existantes en façade.</p> <p>L'égout du toit principal ne doit pas être interrompu devant les lucarnes.</p> <p>Les lucarnes rampantes sont autorisées.</p>
<b>Cheminées Ventilation</b>	<p>Toutes les souches sont maçonnées et enduites au mortier traditionnel taloché.</p> <p>Les sorties en tube apparent sont interdites.</p> <p>Les VMC ne devront pas être visibles depuis le domaine public.</p> <p>Les petites ventilations inférieures à 0,20m de hauteur et 0,20m de diamètre sont autorisées.</p>
<b>Antennes et paraboles</b>	<p>Les antennes et paraboles sont installées aux endroits non visibles du domaine public.</p>

Fiche typologique :	<b>9</b>
Type :	<b>Bâtiment industriel</b>
Structure :	<b>Maçonnerie et pierre de taille</b>
Implantation :	<b>Variable</b>
Date de construction :	1800-1940

### Historique et localisation

Les manufactures et usines, avec leurs nombreuses cheminées, ont longtemps été une des caractéristiques du paysage urbain de Bischoffwiller.

Les premières manufactures apparaissent au début du 19ème siècle. Elles s'équipent rapidement d'un nombre important de métiers à tisser.

En 1842 est mise en service la première machine à vapeur par le fabricant KUNZER.

Les cheminées du début de la première moitié du XIXème siècle sont de forme carrée, les plus récentes deviennent progressivement rondes.

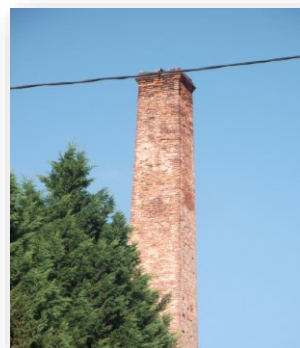
Suite au conflit de 1870, l'Alsace est cédée à l'Allemagne. La clientèle des drapiers de Bischoffwiller étant française et internationale avant 1870, de nombreux patrons font le choix de l'émigration, emportant avec eux leurs machines, métiers à tisser, et sont suivis par leurs employés. Ils vont s'établir en France, à Elbeuf, Vire, Sedan, Roubaix, Tourcoing. C'est un exode massif. Bischoffwiller comptait 11500 habitants en 1869, il en reste 7100 en 1875.

Pourtant, la ville se redresse et plusieurs usines importantes s'implantent à nouveau dans la cité. En 1883, la Société Alsacienne de Filature et de Tissage de Jute est fondée. Elle emploiera, dans un cadre à la pointe du progrès, jusqu'à 1000 ouvriers.

Bischoffwiller redevient prospère, et bénéficie de la législation progressiste allemande en matière sociale. La vie associative est florissante.

Les bâtiments industriels sont implantés un peu partout en ville, de son centre à la périphérie. Après 1945, le déclin industriel frappe Bischoffwiller. En quelques décennies, la plupart des usines ferment, et sont démolies. Les cheminées sont abattues. Actuellement, moins d'une dizaine de sites témoignent de la puissance industrielle passée de la ville.

### Quelques exemples



## Recommandations pour les façades visibles depuis la voie publique

<b>Volumétrie Implantation</b>	Le réhaussement de l'édifice n'est pas envisageable. Son implantation et son orientation sont variables.
<b>Façades et modénatures</b>	Les chaînages d'angle, corniches, bandeaux ou encadrements de baies en pierre de taille conserveront ces éléments apparents et, quelque soit la technique de ravalement, ces éléments ne devront jamais se trouver en retrait par rapport au nu fini de la façade. Tous ces éléments doivent rester naturels, sans enduit ni peinture. L'enduit utilisé sera un enduit naturel, teinte blanc cassé à sable. L'enduit pourra également rester non peint. Les façades en brique apparente ne pourront pas être enduites.  L'isolation extérieure n'est pas autorisée.
<b>Baies et huisseries</b>	S'ils existent, les volets battants seront conservés ou remplacés. Ils sont en bois plein, à persiennes en partie centrale, peints teinte blanc cassé à gris clair. Les volets roulants sont autorisés. La dimension des ouvertures est à conserver. Les huisseries des fenêtres seront préservées ou remplacées par des exemplaires reprenant les mêmes proportions. Les huisseries des fenêtres, des portes et des portails seront placées au nu intérieur des jambages. L'ouverture se fera vers l'intérieur. Les perrons sont à conserver. Pour les fenêtres, portes et volets, le PVC ou l'aluminium seront également tolérés.
<b>Toiture</b>	Les volumes de toiture seront conservés. Les rives sont de préférence maçonnées à l'ancienne. Les rives en bois avec zinguerie sont tolérées. Le débord de toit, hors gouttière, est compris entre 0,20 et 0,40 m. Les corniches sous toitures, y compris leurs décors, seront conservées ou remplacées à l'identique. Pour la couverture, sont acceptées l'ardoise ou les tuiles mécaniques en terre cuite, double côte. La teinte des tuiles sera rouge ou flammée.
<b>Lucarnes</b>	Les lucarnes autorisées sont la lucarne à deux pans (dite jacobine), la lucarne rampante ou la lucarne à croupe (dite capucine). Les lucarnes seront alignées sur les ouvertures existantes en façade. L'égout du toit principal ne doit pas être interrompu devant les lucarnes.
<b>Cheminées Ventilation</b>	Les cheminées d'usine sont systématiquement préservées, et ce sur l'intégralité de leur hauteur. Elles peuvent être démolies en cas de danger, s'il y a un risque d'effondrement. Celles bâties en briques apparentes conserveront cet aspect et ne pourront être enduites. Celles enduites dès l'origine resteront enduites. En cas de ravalement, l'enduit utilisé sera un enduit naturel, et restera non peint. Les souches de cheminées traditionnelles sont maçonnées et enduites au mortier traditionnel taloché. Les sorties en tube apparent sont autorisées. Les VMC ne devront pas être visibles depuis le domaine public. Les petites ventilations inférieures à 0,20 m de hauteur et 0,20 m de diamètre sont autorisées.
<b>Antennes et paraboles</b>	Les antennes et paraboles sont installées aux endroits non visibles du domaine public.
<b>Vitrines commerciales</b>	Les vitrines seront installées au nu intérieur de la façade. Le linteau est droit. La vitrine reprendra l'aspect des encadrements existants sur la façade.

Adresse		Section	Parcelle	Appellation		Fiche	Typologie	Date	
6	A	Rue des Casernes	48	15	Ecole Erlenberg		4	Immeuble urbain bourgeois	1864
7		Rue des Bobineurs	16	141			7	Maisons ouvrières	
10		Rue des Bobineurs	22	49	Maison Claus		5	Immeuble urbain de la période allemande	vers 1890
12		Rue des Bobineurs	22	50			4	Immeuble urbain bourgeois	vers 1865
16		Rue des Bobineurs	22	151	Gendarmerie allemande		5	Immeuble urbain de la période allemande	1870-75
31		Rue des Bobineurs	24	81			4	Immeuble urbain bourgeois	vers 1865
5	A	Rue des Casernes	1	183	Mosquée		5	Immeuble urbain de la période allemande	1898
7		Rue des Casernes	1	182	Casernes allemandes		5	Immeuble urbain de la période allemande	1898
7		Rue des Casernes	1	183	Casernes allemandes	cloture	5	Immeuble urbain de la période allemande	1898
10		Rue des Casernes	48	17	Hall de gymnastique		5	Immeuble urbain de la période allemande	1872-1920
18		Rue des Casernes	48	38			6	Villa bourgeoise	1920-1930
22		Rue des Casernes	47	43			6	Villa bourgeoise	1920-1930
1		Rue des Charrons	15	249	Bischwiller Accueil		2	Immeuble urbain à pan de bois	XVII
2		Rue des Charrons	15	35	Coin de Pêche		2	Immeuble urbain à pan de bois	1824
3		Rue des Charrons	15	249	Bischwiller Accueil		2	Immeuble urbain à pan de bois	XVII
4		Rue des Charrons	15	36	Source d'Asie		4	Immeuble urbain bourgeois	vers 1870
6		Rue des Charrons	15	37	Hirsch		4	Immeuble urbain bourgeois	vers 1870
7		Rue des Charrons	15	11	Waltmann		4	Immeuble urbain bourgeois	vers 1850
8		Rue des Charrons	15	38	Oster		4	Immeuble urbain bourgeois	vers 1870
9		Rue des Charrons	15	10			2	Immeuble urbain à pan de bois	1704
10		Rue des Charrons	15	39			2	Immeuble urbain à pan de bois	XVIII <sup>e</sup>
11		Rue des Charrons	15	9			2	Immeuble urbain à pan de bois	fin XVII <sup>e</sup>
12		Rue des Charrons	15	40			2	Immeuble urbain à pan de bois	XVIII <sup>e</sup>
14		Rue des Charrons	15	41	Caprice		2	Immeuble urbain à pan de bois	XVIII <sup>e</sup>
16		Rue des Charrons	15	240			2	Immeuble urbain à pan de bois	XVIII <sup>e</sup>
17		Rue des Charrons	15	6			2	Immeuble urbain à pan de bois	XVIII <sup>e</sup>
18		Rue des Charrons	15	250	Menuiserie Baumer		1	Corps de ferme	XVIII <sup>e</sup>
18		Rue des Charrons	15	250	Menuiserie Baumer	Porche d'entrée	1	Corps de ferme	
19		Rue des Charrons	15	242	Maison des Arts		2	Immeuble urbain à pan de bois	1657
22		Rue des Charrons	15	46	Krencker		4	Immeuble urbain bourgeois	vers 1860
		Rue de la Chartreuse	89	225		cheminée	9	Bâtiment industriel	
3		Rue du Château	5	72	Lion d'Or	bât. Princip.	2	Immeuble urbain à pan de bois	1618
3		Rue du Château	5	72	Lion d'Or dépendance	dépendance	3	Immeuble urbain en maçonnerie ou pan de bois enduit	1860
6		Rue du Château	5	114	Crêche		4	Immeuble urbain bourgeois	vers 1860
7		Rue du Château	5	18	Lambling		2	Immeuble urbain à pan de bois	fin XVII <sup>e</sup>
8		Rue du Château	5	91			2	Immeuble urbain à pan de bois	fin XVII <sup>e</sup>
9		Rue du Château	5	17			2	Immeuble urbain à pan de bois	fin XVII <sup>e</sup>
10		Rue du Château	5	92			2	Immeuble urbain à pan de bois	XVIII <sup>e</sup>
11	A	Rue du Château	5	144			3	Immeuble urbain en pan de bois enduit	
14		Rue du Château	5	52	Basak		2	Immeuble urbain à pan de bois	XVIII <sup>e</sup>
1		Impasse des Chênes	29	13			1	Corps de ferme	XVIII <sup>e</sup>
7		Rue des Cimetières	2	150			6	Villa bourgeoise	1910-1930

Adresse		Section	Parcelle	Appellation		Fiche	Typologie	Date
9	Rue des Cimetières	1	113		garage	6	Villa bourgeoise	1910-1930
11	Rue des Cimetières	2	17			6	Villa bourgeoise	1900-1918
1	Rue Georges Clémenceau	15	143	Trois fleurs		3	Immeuble urbain en maçonnerie ou pan de bois enduit	début XIX <sup>e</sup>
2	Rue Georges Clémenceau	15	182			4	Immeuble urbain bourgeois	
3	Rue Georges Clémenceau	15	142			2	Immeuble urbain à pan de bois	début XIX <sup>e</sup>
4	Rue Georges Clémenceau	15	53			2	Immeuble urbain à pan de bois	début XIX <sup>e</sup>
5	Rue Georges Clémenceau	15	141	Maison Laurain		2	Immeuble urbain à pan de bois	début XVIII <sup>e</sup>
6	Rue Georges Clémenceau	15	54			2	Immeuble urbain à pan de bois	début XVIII <sup>e</sup>
7	Rue Georges Clémenceau	15	140			4	Immeuble urbain bourgeois	vers 1860
8	Rue Georges Clémenceau	15	55			3	Immeuble urbain en maçonnerie et pan de bois	début XIX <sup>e</sup>
9	Rue Georges Clémenceau	15	167			4	Immeuble urbain bourgeois	vers 1860
10	Rue Georges Clémenceau	15	56			2	Immeuble urbain à pan de bois	XVIII <sup>e</sup>
11	Rue Georges Clémenceau	15	139			2	Immeuble urbain à pan de bois	XVIII <sup>e</sup>
11	A Rue Georges Clémenceau	15	138			2	Immeuble urbain à pan de bois	XVIII <sup>e</sup>
12	Rue Georges Clémenceau	15	57			2	Immeuble urbain à pan de bois	début XVIII <sup>e</sup>
13	Rue Georges Clémenceau	15	137			2	Immeuble urbain à pan de bois	1720
14	Rue Georges Clémenceau	15	58			2	Immeuble urbain à pan de bois	XVIII <sup>e</sup>
15	Rue Georges Clémenceau	15	136			2	Immeuble urbain à pan de bois	XVIII <sup>e</sup>
16	Rue Georges Clémenceau	15	59			4	Immeuble urbain bourgeois	vers 1860
17	Rue Georges Clémenceau	15	131			2	Immeuble urbain à pan de bois	XVIII <sup>e</sup>
19	Rue Georges Clémenceau	15	130			4	Immeuble urbain bourgeois	vers 1860
20	Rue Georges Clémenceau	15	62			4	Immeuble urbain bourgeois	vers 1860
21	Rue Georges Clémenceau	15	129			2	Immeuble urbain à pan de bois	début XIX <sup>e</sup>
22	Rue Georges Clémenceau	15	63			4	Immeuble urbain bourgeois	vers 1860
24	Rue Georges Clémenceau	15	68			5	Immeuble urbain de la période allemande	vers 1910
26	Rue Georges Clémenceau	15	213			4	Immeuble urbain bourgeois	vers 1860
30	A Rue Georges Clémenceau	15	252	Haeringer		3	Immeuble urbain en maçonnerie ou pan de bois enduit	début XIX <sup>e</sup>
30	Rue Georges Clémenceau	15	278			8	Immeuble urbain de l'entre-deux-guerres	vers 1930
31	Rue Georges Clémenceau	15	259	Brasserie Kulmer		4	Immeuble urbain bourgeois	vers 1860
33	Rue Georges Clémenceau	15	89			4	Immeuble urbain bourgeois	vers 1860
35	Rue Georges Clémenceau	15	229			2	Immeuble urbain à pan de bois	début XIX <sup>e</sup>
36	Rue Georges Clémenceau	16	67	Boulangerie Eckert		5	Immeuble urbain de la période allemande	vers 1900
37	A Rue Georges Clémenceau	16	228	Oltz		2	Immeuble urbain à pan de bois	début XVIII <sup>e</sup>
37	Rue Georges Clémenceau	16	86	Immeuble Mehl		4	Immeuble urbain bourgeois	vers 1860
38	Rue Georges Clémenceau	16	66			2	Immeuble urbain à pan de bois	1722
39	Rue Georges Clémenceau	16	77			2	Immeuble urbain à pan de bois	début XIX <sup>e</sup>
41	Rue Georges Clémenceau	16	78			2	Immeuble urbain à pan de bois	début XVIII <sup>e</sup>
42	Rue Georges Clémenceau	16	176	Chapelle Tabor		5	Immeuble urbain de la période allemande	1919
45	Rue Georges Clémenceau	16	80	Ferber		2	Immeuble urbain à pan de bois	XVIII <sup>e</sup>
49	Rue Georges Clémenceau	16	82	Kieger		2	Immeuble urbain à pan de bois	XVIII <sup>e</sup>
53	Rue Georges Clémenceau	16	85	La Poste		5	Immeuble urbain de la période allemande	1897
57	Rue Georges Clémenceau	16	88			5	Immeuble urbain de la période allemande	vers 1890
1	Rue du Conseil	5	14	Télégraphe		4	Immeuble urbain bourgeois	1864

Adresse				Section	Parcelle	Appellation		Fiche	Typologie	Date
2		Rue du Conseil		5	87	Pharmacie Princière		1	Corps de ferme	1681
2	A	Rue du Conseil		5	88			2	Immeuble urbain à pan de bois	
3		Rue du Conseil		5	12			2	Immeuble urbain à pan de bois	XVIII <sup>e</sup>
2B		Rue du Conseil		5	126			4	Immeuble urbain bourgeois	1873
6		Rue du Conseil		5	55			4	Immeuble urbain bourgeois	vers 1860
10		Rue du Conseil		5	<del>56</del> 146	Pfaadt		2	Immeuble urbain à pan de bois	fin XVIII <sup>e</sup>
12		Rue du Conseil		5	60	Pfaadt		4	Immeuble urbain bourgeois	
2		Rue de la Couronne		15	1	A l'Ours		1	Corps de ferme	1656-1803
3		Rue de la Couronne		13	165			2	Immeuble urbain à pan de bois	XVIII <sup>e</sup>
3		Rue de la Couronne		13	165		dépendance	2	Immeuble urbain à pan de bois	XVIII <sup>e</sup>
4		Rue de la Couronne		15	2			2	Immeuble urbain à pan de bois	XVIII <sup>e</sup>
5		Rue de la Couronne		13	108		dépendance	2	Immeuble urbain à pan de bois	début XIX <sup>e</sup>
11		Rue de la Couronne		13	14			2	Immeuble urbain à pan de bois	XVIII <sup>e</sup>
12		Rue de la Couronne		15	4	Maison Streicher		2	Immeuble urbain à pan de bois	XVIII <sup>e</sup>
13		Rue de la Couronne		13	15	Maison Marzoff		2	Immeuble urbain à pan de bois	XVIII <sup>e</sup>
14		Rue de la Couronne		15	242			2	Immeuble urbain à pan de bois	XVIII <sup>e</sup>
17		Rue de la Couronne		13	100	Stadthotel		3	Immeuble urbain en maçonnerie ou pan de bois enduit	1786
19		Rue de la Couronne		13	103		Porche d'entrée	2	Immeuble urbain à pan de bois	1786
6		Rue des Couturières		19	62	Menuiserie Steiner		9	Bâtiment industriel	1883
2, 4		Rue des Couturières		19	63			9	Bâtiment industriel	1883
16		Rue des Couturières		19	92	Vestra		9	Bâtiment industriel	1883
18,20, 22 et 24		Rue des Couturières		19	92	Vestra		9	Bâtiment industriel	1883
		Square Charles De Gaulle				Kiosque à musique				1899
1		Rue du Diaconat		3	5			2	Immeuble urbain à pan de bois	XVIII <sup>e</sup>
2		Rue du Diaconat		5	98			3	Immeuble urbain en maçonnerie ou pan de bois enduit	début XIX <sup>e</sup>
2A		Rue du Diaconat		5	27			3	Immeuble urbain en maçonnerie ou pan de bois enduit	
4		Rue du Diaconat		5	1	Maison Reff		1	Corps de ferme	début XIX <sup>e</sup>
5		Rue du Diaconat		3	11	Cartonnage direction		3	Immeuble urbain en maçonnerie ou pan de bois enduit	XVIII <sup>e</sup>
7		Rue du Diaconat		3	58 61 82 83	Cartonnage		9	Bâtiment industriel	XIX <sup>e</sup>
9		Rue du Diaconat		3	58 61 82 83	Cartonnage		9	Bâtiment industriel	XIX <sup>e</sup>
1		Rue du Diaconat		5	23	maisonnette de foulon		1	Corps de ferme	début XIX <sup>e</sup>
4		Rue des Ecoles		15	29			1	Corps de ferme	XVIII <sup>e</sup>
10		Rue des Ecoles		16	35			2	Immeuble urbain à pan de bois	XVIII <sup>e</sup>
15		Rue des Ecoles		15	73			4	Immeuble urbain bourgeois	vers 1860
16		Rue des Ecoles		17	125			7	Maisons ouvrières	
17		Rue des Ecoles		15	76	Maison Geist		2	Immeuble urbain à pan de bois	début XIX <sup>e</sup>
19		Rue des Ecoles		15	77			2	Immeuble urbain à pan de bois	début XIX <sup>e</sup>
20		Rue des Ecoles		17	63	Maison Hanser		6	Villa bourgeoise	vers 1930
21		Rue des Ecoles		15	21			2	Immeuble urbain en maçonnerie ou pan de bois enduit	
23		Rue des Ecoles		15	81	Cappadoce (Bohl)		4	Immeuble urbain bourgeois	vers 1860
27		Rue des Ecoles		16	68			2	Immeuble urbain à pan de bois	XVII <sup>e</sup> -XVIII <sup>e</sup>
29		Rue des Ecoles		16	65			2	Immeuble urbain à pan de bois	XVII <sup>e</sup> -XVIII <sup>e</sup>
31		Rue des Ecoles		16	64 et 63			2	Immeuble urbain à pan de bois	XVIII <sup>e</sup>

Adresse		Section	Parcelle	Appellation		Fiche	Typologie	Date
33	Rue des Ecoles	16	62	BNP		5	Immeuble urbain de la période allemande	vers 1890
35	Rue des Ecoles	16	61			2	Immeuble urbain à pan de bois	1700
37	Rue des Ecoles	16	60			2	Immeuble urbain à pan de bois	début XIX <sup>e</sup>
41	Rue des Ecoles	16	56	Central Café		2	Immeuble urbain à pan de bois	début XIX <sup>e</sup>
43	Rue des Ecoles	16	55			2	Immeuble urbain à pan de bois	début XIX <sup>e</sup>
45	Rue des Ecoles	16	54	Maison Hammer		4	Immeuble urbain bourgeois	vers 1860
57	Rue des Ecoles	21	39			2	Immeuble urbain à pan de bois	début XIX <sup>e</sup>
59	Rue des Ecoles	21	38			2	Immeuble urbain à pan de bois	début XIX <sup>e</sup>
61	Rue des Ecoles	21	36			4	Immeuble urbain bourgeois	vers 1850
1	Rue de l' Eglise	48	107	Caserne allemande		5	Immeuble urbain de la période allemande	vers 1875
2	Rue de l' Eglise	5	2	Diaconat		4	Immeuble urbain bourgeois	1835 - 1861
4	Rue de l' Eglise	5	4	Maison Banneau		1	Corps de ferme	fin XVII <sup>e</sup>
4 A	Rue de l' Eglise	5	77	Maison Loviaguine		1	Corps de ferme	début XIX <sup>e</sup>
6	Rue de l' Eglise	5	104	Presbytère luthérien		1	Corps de ferme	XVIII <sup>e</sup>
8	Rue de l' Eglise	5	123	Presbytère réformé		4	Immeuble urbain bourgeois	1864
10	Rue de l' Eglise	5	122	Presbytère		3	Immeuble urbain en maçonnerie ou pan de bois enduit	1778
12	Rue de l' Eglise	5	8	Foyer protestant		5	Immeuble urbain de la période allemande	1902
14	Rue de l' Eglise	5	9			4	Immeuble urbain bourgeois	vers 1860
18	Rue de l' Eglise	5	13			4	Immeuble urbain bourgeois	vers 1860
	Rue de l' Eglise	4	50	Eglise Protestante				1300-1722
1	Rue d' Elbeuf	18	37			7	Maison ouvrière	vers 1880
2	Rue d' Elbeuf	18	42			7	Maison ouvrière	vers 1880
3	Rue d' Elbeuf	18	36			7	Maison ouvrière	vers 1880
4	Rue d' Elbeuf	18	43			7	Maison ouvrière	vers 1880
5	Rue d' Elbeuf	18	35			7	Maison ouvrière	vers 1880
6	Rue d' Elbeuf	18	44			7	Maison ouvrière	vers 1880
7	Rue d' Elbeuf	18	34			7	Maison ouvrière	vers 1880
8	Rue d' Elbeuf	18	45			7	Maison ouvrière	vers 1880
9	Rue d' Elbeuf	18	33			7	Maison ouvrière	vers 1880
10	Rue d' Elbeuf	18	46			7	Maison ouvrière	vers 1880
11	Rue d' Elbeuf	18	32			7	Maison ouvrière	vers 1880
12	Rue d' Elbeuf	18	47			7	Maison ouvrière	vers 1880
13	Rue d' Elbeuf	18	31			7	Maison ouvrière	vers 1880
14	Rue d' Elbeuf	18	48			7	Maison ouvrière	vers 1880
15	Rue d' Elbeuf	18	30			7	Maison ouvrière	vers 1880
16	Rue d' Elbeuf	18	49			7	Maison ouvrière	vers 1880
17	Rue d' Elbeuf	18	29			7	Maison ouvrière	vers 1880
18	Rue d' Elbeuf	18	50			7	Maison ouvrière	vers 1880
19	Rue d' Elbeuf	18	28			7	Maison ouvrière	vers 1880
20	Rue d' Elbeuf	18	51			7	Maison ouvrière	vers 1880
21	Rue d' Elbeuf	18	27			7	Maison ouvrière	vers 1880
22	Rue d' Elbeuf	18	52			7	Maison ouvrière	vers 1880
23	Rue d' Elbeuf	18	26			7	Maison ouvrière	vers 1880

Adresse		Section	Parcelle	Appellation		Fiche	Typologie	Date
24	Rue d' Elbeuf	18	53			7	Maison ouvrière	vers 1880
25	Rue d' Elbeuf	18	25			7	Maison ouvrière	vers 1880
26	Rue d' Elbeuf	18	54			7	Maison ouvrière	vers 1880
28	Rue d' Elbeuf	18	55			7	Maison ouvrière	vers 1880
2	Impasse de l' Equarisseur	13	38			2	Immeuble urbain à pan de bois	XVII <sup>e</sup>
2	Rue de l' Etang	2	124	Moulin Goetz	cheminée	9	Bâtiment industriel	1860
1	Rue des Fileurs	23	55	Ecole		4	Immeuble urbain bourgeois	1858
4	Rue des Fileurs	23	50			2	Immeuble urbain à pan de bois	début XIX <sup>e</sup>
11	Rue des Fileurs	23	74			4	Immeuble urbain bourgeois	vers 1865
31	Rue des Fileurs	22	162			2	Immeuble urbain à pan de bois	vers 1865
33	Rue des Fileurs	22	72			6	Villa bourgeoise	vers 1900
35	Rue des Fileurs	22	71			4	Immeuble urbain bourgeois	vers 1865
1	Rue du Maréchal Foch	14	1	Au Cygne		2	Immeuble urbain à pan de bois	1820
3	Rue du Maréchal Foch	14	11	Usine Heusch - Ecole Foch		3	Immeuble urbain en maçonnerie ou pan de bois enduit	1850
4	Rue du Maréchal Foch	15	145	Maison Gommengenger		2	Immeuble urbain à pan de bois	XVIII <sup>e</sup>
5	Rue du Maréchal Foch	14	12	Maison Franck		3	Immeuble urbain en maçonnerie ou pan de bois enduit	vers 1860
6	Rue du Maréchal Foch	15	170 171	Villa Fritz		6	Villa bourgeoise	vers 1900
10	Rue du Maréchal Foch	15	191	Maison Albrecht Drouet		2	Immeuble urbain à pan de bois	XVIII <sup>e</sup>
11	Rue du Maréchal Foch	14	199			9	Bâtiment industriel	
13	Rue du Maréchal Foch	14	129			4	Immeuble urbain bourgeois	vers 1860
15	Rue du Maréchal Foch	14	193		habitation	3	Immeuble urbain en maçonnerie ou pan de bois enduit	début XIX <sup>e</sup>
16	Rue du Maréchal Foch	15	234	Au Cheval Noir		2	Immeuble urbain à pan de bois	1753
17	Rue du Maréchal Foch	14	185	Presbytère catholique	habitation	3	Immeuble urbain en maçonnerie ou pan de bois enduit	vers 1850
20	Rue du Maréchal Foch	23	116			3	Immeuble urbain en pan de bois enduit	
28	Rue du Maréchal Foch	23	52			2	Immeuble urbain à pan de bois	début XIX <sup>e</sup>
32	Rue du Maréchal Foch	23	53	Au Cheval Blanc		3	Immeuble urbain en maçonnerie ou pan de bois enduit	début XIX <sup>e</sup>
	Rue du Maréchal Foch	14	181	Eglise Catholique				1835-1860
1	Rue Française	15	264			2	Immeuble urbain à pan de bois	XVIII <sup>e</sup>
1	A Rue Française	15	224			2	Immeuble urbain à pan de bois	
6	Rue Française	15	18			2	Immeuble urbain à pan de bois	
7	Rue Française	16	34			3	Immeuble urbain en maçonnerie ou pan de bois enduit	fin XVIII <sup>e</sup>
14	Rue Française	16	21			2	Immeuble urbain à pan de bois	XVIII <sup>e</sup>
20	Rue Française	16	17			2	Immeuble urbain à pan de bois	XVIII <sup>e</sup>
22	Rue Française	16	16			4	Immeuble urbain bourgeois	1870
24	Rue Française	16	13			8	Immeuble urbain de l'entre-deux-guerres	vers 1920
28	Rue Française	16	9	Maison Huss		2	Immeuble urbain à pan de bois	XVIII <sup>e</sup>
31	Rue Française	17	56			4	Immeuble urbain bourgeois	1930
32	Rue Française	16	4			2	Immeuble urbain à pan de bois	début XIX <sup>e</sup>
33	Rue Française	17	55			8	Immeuble urbain de l'entre-deux-guerres	1930
37	Rue Française	17	53			2	Immeuble urbain à pan de bois	début XIX <sup>e</sup>
38	Rue Française	17	123			2	Immeuble urbain à pan de bois	XVIII <sup>e</sup>
39	Rue Française	17	152	Boulangerie Bauer		3	Immeuble urbain en maçonnerie ou pan de bois enduit	1864
40	Rue Française	17	45			2	Immeuble urbain à pan de bois	début XIX <sup>e</sup>

Adresse			Section	Parcelle	Appellation	Fiche	Typologie	Date
46	Rue	Française	17	48		2	Immeuble urbain à pan de bois	XVIII <sup>e</sup>
4	Rue	de la Garance	27	96		6	Villa bourgeoise	vers 1900
5	Rue	de la Garance	27	69		3	Immeuble urbain en maçonnerie ou pan de bois enduit	vers 1900
9	Rue	de la Garance	28	204		6	Villa bourgeoise	
35	Rue	de la Garance	28	197		2	Immeuble urbain à pan de bois	
1	Rue	de la Gare	16	271		2	Immeuble urbain à pan de bois	début XIX <sup>e</sup>
3	Rue	de la Gare	16	183		2	Immeuble urbain à pan de bois	début XIX <sup>e</sup>
4	Rue	de la Gare	16	116		2	Immeuble urbain à pan de bois	début XIX <sup>e</sup>
5	Rue	de la Gare	16	280		2	Immeuble urbain à pan de bois	début XIX <sup>e</sup>
11	Rue	de la Gare	16	145	Boucherie Fischer	5	Immeuble urbain de la période allemande	vers 1890
15	Rue	de la Gare	16	147		4	Immeuble urbain bourgeois	vers 1870
17	Rue	de la Gare	16	148		5	Immeuble urbain de la période allemande	vers 1890
18	Rue	de la Gare	16	109	Boulangerie Schaeffer	4	Immeuble urbain bourgeois	vers 1865
19	Rue	de la Gare	16	154		4	Immeuble urbain bourgeois	vers 1865
22	Rue	de la Gare	16	107		4	Immeuble urbain bourgeois	vers 1865
24	Rue	de la Gare	16	211	Tabac Vogt	2	Immeuble urbain à pan de bois	milieu XIX <sup>e</sup>
25	Rue	de la Gare	16	159	Drago	4	Immeuble urbain bourgeois	1868
26	Rue	de la Gare	16	105	Boulangerie Krafft	2	Immeuble urbain à pan de bois	milieu XIX <sup>e</sup>
29	Rue	de la Gare	16	239		2	Immeuble urbain à pan de bois	milieu XIX <sup>e</sup>
32	Rue	de la Gare	16	102	Mutlu	4	Immeuble urbain bourgeois	vers 1865
36	Rue	de la Gare	31	175		3	Immeuble urbain en maçonnerie ou pan de bois enduit	
40	Rue	de la Gare	21	97		3	Immeuble urbain en maçonnerie ou pan de bois enduit	vers 1865
48	Rue	de la Gare	21	4		4	Immeuble urbain bourgeois	1864
50	Rue	de la Gare	21	1	Restaurant Terminus	3	Immeuble urbain en maçonnerie ou pan de bois enduit	vers 1865
6	Rue	de la Grange	13	8		4	Immeuble urbain bourgeois	vers 1865
7	Rue	de Gries	22	254		6	Villa bourgeoise	1920-1930
9	Rue	de Gries	22	254		6	Villa bourgeoise	1920-1930
20	Rue	de Gries	22	236		6	Villa bourgeoise	vers 1890
21	Rue	de Gries	33	421	Villa Lieb	6	Villa bourgeoise	1920-1930
22	Rue	de Gries	22	234		6	Villa bourgeoise	vers 1890
23	Rue	de Gries	33	430	Villa Lieb	6	Villa bourgeoise	1920-1930
34	Rue	de Gries	33	394		6	Villa bourgeoise	1920-1930
1	Rue	de Hanhoffen	27	99	Villa Reibel	6	Villa bourgeoise	années 1930
5	Rue	de Hanhoffen	27	175		6	Villa bourgeoise	années 1930
12	Rue	de Hanhoffen	27	7		7	Maison ouvrière	
21	Rue	de Hanhoffen	26	53	Maison Weber	3	Immeuble urbain en maçonnerie ou pan de bois enduit	vers 1870
1	Rue	du Houblon	16	92		7	Maison ouvrière	milieu XIX <sup>e</sup>
2	Rue	du Houblon	21	60	Bains municipaux	5		1900
3	Rue	du Houblon	16	93	Maison Kuntzel	2	Immeuble urbain à pan de bois	milieu XIX <sup>e</sup>
4	Rue	du Houblon	21	76	Tribunal	5		1897
6	Rue	du Houblon	21	57	Villa Seban	6	Villa bourgeoise	vers 1900
8	Rue	du Houblon	21	14		4	Immeuble urbain bourgeois	vers 1865
15	Rue	du Houblon	16	100		3	Immeuble urbain en maçonnerie ou pan de bois enduit	vers 1860
21	Rue	du Houblon	16	163	Maison Blocher	3	Immeuble urbain en pan de bois enduit	vers 1860

Adresse				Section	Parcelle	Appellation		Fiche	Typologie	Date
23	Rue	du	Houblon	16	164			3	Immeuble urbain en pan de bois enduit	vers 1860
25	Rue	du	Houblon	22	240	Maison Alterauge		3	Immeuble urbain en maçonnerie ou pan de bois enduit	vers 1860
27	Rue	du	Houblon	22	40			6	Villa bourgeoise	1920-1930
29	Rue	du	Houblon	22	39			2	Immeuble urbain à pan de bois	vers 1860
31	Rue	du	Houblon	22	38			3	Immeuble urbain en maçonnerie ou pan de bois enduit	vers 1860
33	Rue	du	Houblon	22	165			3	Immeuble urbain en maçonnerie ou pan de bois enduit	vers 1860
35	Rue	du	Houblon	22	35			3	Immeuble urbain en maçonnerie ou pan de bois enduit	vers 1860
37	Rue	du	Houblon	22	34			3	Immeuble urbain en maçonnerie ou pan de bois enduit	vers 1860
39	Rue	du	Houblon	22	33			3	Immeuble urbain en maçonnerie ou pan de bois enduit	vers 1860
41	Rue	du	Houblon	22	31			4	Immeuble urbain bourgeois	vers 1860
7	Rue	du	Maréchal Joffre	20	11			6	Villa bourgeoise	1920-1930
33	Rue	du	Maréchal Joffre	19	33-40	Chapelle de la Jute				1914
39	Rue	du	Maréchal Joffre	19	77	Vestra		9	Bâtiment industriel	1883
35 et 37	Rue	du	Maréchal Joffre	19	92	Vestra		9	Bâtiment industriel	1883
	Rue	du	Maréchal Joffre	21	139	Gare		4		1888
	Rue	du	Maréchal Joffre	19	92	Château d'eau Vestra				
35	Rue	des	Couturières	19	83	Cheminée Vestra	cheminée	9	Bâtiment industriel	1883
5	Rue	du	Général Leclerc	23	119	Villa Jung		6	Villa bourgeoise	1930
8	Rue	du	Général Leclerc	16	186	Villa Beyrouthy		6	Villa bourgeoise	vers 1930
14	Rue	du	Général Leclerc	16	136			3	Immeuble urbain en maçonnerie ou pan de bois enduit	vers 1865
18	Rue	du	Général Leclerc	16	138			8	Immeuble urbain de l'entre-deux-guerres	1929
19	Rue	du	Général Leclerc	23	174	Maison Vogt		3	Immeuble urbain en maçonnerie ou pan de bois enduit	vers 1865
21	Rue	du	Général Leclerc	23	176	Maison Dott		3	Immeuble urbain en maçonnerie ou pan de bois enduit	vers 1865
26	Rue	du	Général Leclerc	16	143			7	Maisons ouvrières	
29	Rue	du	Général Leclerc	23	164	Maison Bühler		4	Immeuble urbain bourgeois	vers 1865
31	Rue	du	Général Leclerc	22	270			7	Maisons ouvrières	
35	Rue	du	Général Leclerc	22	46			7	Maisons ouvrières	
37	Rue	du	Général Leclerc	22	45			7	Maisons ouvrières	
1	Rue	du	Luhberg	14	121	Château d'eau				1933
6	Rue	du	Luhberg	27	81			6	Villa bourgeoise	vers 1930
2	Place	de la	Mairie	5	21	Lion d'Or		2	Immeuble urbain à pan de bois	milieu XIX <sup>e</sup>
4	Place	de la	Mairie	5	140	Maison Posth		2	Immeuble urbain à pan de bois	XVII <sup>e</sup>
6	Place	de la	Mairie	5	28			3	Immeuble urbain en pan de bois enduit	
8	Place	de la	Mairie	5	29			3	Immeuble urbain en maçonnerie ou pan de bois enduit	
9	Place	de la	Mairie	5	36	A la Rose - Mairie		3	Immeuble urbain en maçonnerie ou pan de bois enduit	vers 1850
10	Place	de la	Mairie	15	272	Baumgarten		2	Immeuble urbain à pan de bois	1620
12	Place	de la	Mairie	15	18	Maison Jung Petitville		2	Immeuble urbain à pan de bois	XVII <sup>e</sup>
13	Place	de la	Mairie	5	34	Maison Leiser		2	Immeuble urbain à pan de bois	XVIII <sup>e</sup>
15	Place	de la	Mairie	5	32	Pizza de Nico		2	Immeuble urbain à pan de bois	XVIII <sup>e</sup>
16	Place	de la	Mairie	15	16	Maison Albrecht		2	Immeuble urbain à pan de bois	XVII <sup>e</sup>
18	Place	de la	Mairie	15	15	Pharmacie Centrale		2	Immeuble urbain à pan de bois	XVIII <sup>e</sup>
	Place	de la	Mairie	5	31	Laub		2	Immeuble urbain à pan de bois	1665
1	Rue	de	Marienthal	35	415			1	Corps de ferme	XIX <sup>e</sup>

Adresse		Section	Parcelle	Appellation		Fiche	Typologie	Date
1	Rue de Marienthal	35	396			9	Bâtiment industriel	1883
1	Rue de Marienthal	35	394			9	Bâtiment industriel	1883
1	Rue de Marienthal	35	413			9	Bâtiment industriel	1883
1	Rue de Marienthal	35	412			9	Bâtiment industriel	1883
1	Rue de Marienthal	35	421			9	Bâtiment industriel	1883
1	Rue de Marienthal	35	422			9	Bâtiment industriel	1883
1	Rue de Marienthal	35	410			9	Bâtiment industriel	1883
5	Rue de Marienthal	36	226	Maison de garde-barrière		4	Immeuble urbain bourgeois	vers 1860
4	A Rue de la Marne	17	172	Maison Loison		6	Villa bourgeoise	1920-1930
11	Rue de la Marne	21	28			6	Villa bourgeoise	vers 1890
14	Rue de la Marne	18	292			4	Immeuble urbain bourgeois	vers 1865
16	Rue de la Marne	18	114			6	Villa bourgeoise	vers 1890
2	Rue des Menuisiers	15	258			2	Immeuble urbain à pan de bois	milieu XIX <sup>e</sup>
3	Rue des Menuisiers	15	125	Baltzinger		2	Immeuble urbain à pan de bois	milieu XIX <sup>e</sup>
4	Rue des Menuisiers	15	119			2	Immeuble urbain à pan de bois	début XIX <sup>e</sup>
6	Rue des Menuisiers	15	118			5	Immeuble urbain de la période allemande	vers 1900
11	Rue des Menuisiers	15	189			7	Maisons ouvrières	
13	Rue des Menuisiers	15	134			2	Immeuble urbain à pan de bois	
14	Rue des Menuisiers	15	114			7	Maisons ouvrières	
21	Rue des Menuisiers	23	42	Maison Schwebel		2	Immeuble urbain à pan de bois	milieu XIX <sup>e</sup>
33	Rue des Menuisiers	23	113			2	Immeuble urbain à pan de bois	milieu XIX <sup>e</sup>
34	Rue des Menuisiers	23	39			3	Immeuble urbain en maçonnerie ou pan de bois enduit	milieu XIX <sup>e</sup>
36	Rue des Menuisiers	23	38	Maison Hubsch		4	Immeuble urbain bourgeois	vers 1865
1	Rue de la Montée	13	136			2	Immeuble urbain à pan de bois	début XIX <sup>e</sup>
2	Rue de la Montée	13	10			1	Corps de ferme	XVIII <sup>e</sup>
4	Rue de la Montée	13	16			4	Immeuble urbain bourgeois	vers 1865
5	Rue de la Montée	13	32			1	Corps de ferme	début XIX <sup>e</sup>
7	Rue de la Montée	13	117			1	Corps de ferme	début XIX <sup>e</sup>
15	Rue de la Montée	13	163			5	Immeuble urbain de la période allemande	vers 1880
11	Rue du Moulin	2	116	Moulin Goetz		1	Corps de ferme	1748
12	A Rue du Moulin	3	73			2	Immeuble urbain à pan de bois	XVIII <sup>e</sup>
13	Rue du Moulin	2	148	Tuilerie		2	Immeuble urbain à pan de bois	1760
17	Rue du Moulin	2	88	Maison Lallemand		5	Immeuble urbain de la période allemande	vers 1880
19	Rue du Moulin	2	64	Maison Thomas		5	Immeuble urbain de la période allemande	vers 1880
20	Rue du Moulin	3	77	Julie Gsell		4	Immeuble urbain bourgeois	1870
	Rue du Moulin			Lavoir				XIX <sup>e</sup>
20	Rue du Noyer	23	87			7	Maisons ouvrières	
34	Rue du Noyer	23	93			7	Maisons ouvrières	
6	Rue d' Oberhoffen	6	34	Au Soleil		2	Immeuble urbain à pan de bois	XVIII <sup>e</sup>
10	Rue d' Oberhoffen	6	9			6	Villa bourgeoise	vers 1900
16	Rue d' Oberhoffen	7	21	Usine BLIN (CAT)		9	Bâtiment industriel	1862
18	Rue d' Oberhoffen	7	19	Villa		6	Villa bourgeoise	vers 1890
20	Rue d' Oberhoffen	8	3	Usine Bertrand		9	Bâtiment industriel	vers 1840

Adresse				Section	Parcelle	Appellation	Fiche	Typologie	Date
	Rue	d'	Oberhoffen	8	3	Chapelle du Sonnenhof			1904
	Cité		Oberkirch	1	51	Manège de cavalerie	5	Immeuble urbain de la période allemande	1898
4	Rue	des	Ormes	30	15	Maison Jesel	1	Corps de ferme	XVIII <sup>e</sup>
6	Rue	des	Ormes	30	18	Villa FISCHER	6	Villa bourgeoise	1940-1950
11	Rue	des	Ormes	30	117	Maison STUBER	1	Corps de ferme	1729
15	Rue	des	Ormes	30	131		1	Corps de ferme	XVIII <sup>e</sup>
17	Rue	des	Ormes	30	110		1	Corps de ferme	début XIX <sup>e</sup>
1	Rue	Louis	Pasteur	27	137		6	Villa bourgeoise	
2	Rue	Louis	Pasteur	27	117		6	Villa bourgeoise	années 1930
3	Rue	Louis	Pasteur	27	141		6	Villa bourgeoise	années 1930
4	Rue	Louis	Pasteur	27	124		6	Villa bourgeoise	années 1930
5	Rue	Louis	Pasteur	27	100		6	Villa bourgeoise	années 1930
7	Rue	Louis	Pasteur	27	131		6	Villa bourgeoise	années 1930
8	Rue	Louis	Pasteur	27	130		6	Villa bourgeoise	années 1930
9	Rue	Louis	Pasteur	27	138		6	Villa bourgeoise	années 1930
10	Rue	Louis	Pasteur	27	132		6	Villa bourgeoise	
12	Rue	Louis	Pasteur	27	62		6	Villa bourgeoise	années 1930
13	Rue	Louis	Pasteur	27	140		8	Immeuble urbain de l'entre-deux-guerres	
14	Rue	Louis	Pasteur	27	133		6	Villa bourgeoise	années 1930
16	Rue	Louis	Pasteur	27	129		6	Villa bourgeoise	années 1930
18	Rue	Louis	Pasteur	27	134		6	Villa bourgeoise	années 1930
22	Rue	Louis	Pasteur	27	135		6	Villa bourgeoise	années 1930
3	Rue		Paul Weiss	30	125		1	Corps de ferme	1723
4	Rue		Paul Weiss	31	2	A la Rose	1	Corps de ferme	milieu XIX <sup>e</sup>
5	Rue		Paul Weiss	30	16	Chapelle St Nicolas			XI <sup>e</sup> - 1607
6	Rue		Paul Weiss	31	143	Maison Kuntzel	1	Corps de ferme	1722
8	Rue		Paul Weiss	31	131		1	Corps de ferme	début XIX <sup>e</sup>
11	Rue		Paul Weiss	30	20		1	Corps de ferme	XVIII <sup>e</sup>
12	Rue		Paul Weiss	31	149		1	Corps de ferme	XVIII <sup>e</sup>
14	Rue		Paul Weiss	31	7		1	Corps de ferme	XVIII <sup>e</sup>
16	Rue		Paul Weiss	31	138		1	Corps de ferme	XVIII <sup>e</sup>
22	Rue		Paul Weiss	31	127		1	Corps de ferme	XVIII <sup>e</sup>
1	Rue	des	Peupliers	30	100	Presbytère catholique	1	Corps de ferme	1686
2	Rue	des	Peupliers	30	13		1	Corps de ferme	XVIII <sup>e</sup>
7	Rue	des	Peupliers	30	7		1	Corps de ferme	début XIX <sup>e</sup>
10	Rue	des	Peupliers	30	9	Schlaempe	3	Immeuble urbain en maçonnerie ou pan de bois enduit	vers 1850
12	Rue	des	Peupliers	30	26	Au Tilleul - Scherding	1	Corps de ferme	1746
1	Rue	des	Pharmaciens	5	32		3	Immeuble urbain en maçonnerie ou pan de bois enduit	
4	Rue	des	Pharmaciens	15	221		2	Immeuble urbain à pan de bois	XVIII <sup>e</sup>
6	Rue	des	Pharmaciens	15	221		4	Immeuble urbain bourgeois	
7	Rue	des	Pharmaciens	5	44		2	Immeuble urbain à pan de bois	début XIX <sup>e</sup>
8	Rue	des	Pharmaciens	15	13		2	Immeuble urbain à pan de bois	XVIII <sup>e</sup>
9	Rue	des	Pharmaciens	5	47	Hirtler	2	Immeuble urbain à pan de bois	XVII <sup>e</sup>

Adresse				Section	Parcelle	Appellation		Fiche	Typologie	Date
11	Rue	des	Pharmaciens	5	48			4	Immeuble urbain bourgeois	
12	Rue	des	Pharmaciens	15	3	Immeuble Pierson		4	Immeuble urbain bourgeois	vers 1865
13	Rue	des	Pharmaciens	5	94	Bubel		2	Immeuble urbain à pan de bois	vers 1770
15	Rue	des	Pharmaciens	5	51			2	Immeuble urbain à pan de bois	XVIII <sup>e</sup>
17	Rue	des	Pharmaciens	5	57			6	Villa bourgeoise	vers 1910
23	Rue	des	Pharmaciens	5	60	Pfaadt		3	Immeuble urbain en maçonnerie ou pan de bois enduit	fin XVIII <sup>e</sup>
1	Rue	Henri	Pierson	27	109			6	Villa bourgeoise	années 1930
2	Rue	Henri	Pierson	27	101			6	Villa bourgeoise	années 1930
3	Rue	Henri	Pierson	27	110			6	Villa bourgeoise	années 1930
4	Rue	Henri	Pierson	27	102			6	Villa bourgeoise	années 1930
5	Rue	Henri	Pierson	27	111			6	Villa bourgeoise	années 1930
6	Rue	Henri	Pierson	27	103			6	Villa bourgeoise	1932
8	Rue	Henri	Pierson	27	104			6	Villa bourgeoise	années 1930
9	Rue	Henri	Pierson	27	112			6	Villa bourgeoise	années 1930
10	Rue	Henri	Pierson	27	105			6	Villa bourgeoise	
11	Rue	Henri	Pierson	27	120			6	Villa bourgeoise	années 1930
12	Rue	Henri	Pierson	27	122			6	Villa bourgeoise	années 1930
13	Rue	Henri	Pierson	27	121			6	Villa bourgeoise	
16	Rue	Henri	Pierson	27	125			6	Villa bourgeoise	années 1930
18	Rue	Henri	Pierson	27	127			6	Villa bourgeoise	années 1930
1	Rue	Raymond	Poincaré	15	183	Au Bœuf Rouge		4	Immeuble urbain bourgeois	1620-1840
3	Rue	Raymond	Poincaré	15	21	Pamukkale		2	Immeuble urbain à pan de bois	XVIII <sup>e</sup>
5	Rue	Raymond	Poincaré	15	22	Bata		3	Immeuble urbain en maçonnerie ou pan de bois enduit	XVII <sup>e</sup> - début XIX <sup>e</sup>
7	Rue	Raymond	Poincaré	15	211	Dorffer		2	Immeuble urbain à pan de bois	XVIII <sup>e</sup>
8	Rue	Raymond	Poincaré	16	29			2	Immeuble urbain à pan de bois	début XIX <sup>e</sup>
9	Rue	Raymond	Poincaré	15	24	Pharmacie Parisienne		4	Immeuble urbain bourgeois	1867
10	Rue	Raymond	Poincaré	16	30	Chaussures Georges		2	Immeuble urbain à pan de bois	début XIX <sup>e</sup>
12	Rue	Raymond	Poincaré	16	31			2	Immeuble urbain à pan de bois	début XIX <sup>e</sup>
13	Rue	Raymond	Poincaré	15	223	A l'Agneau		3	Immeuble urbain en maçonnerie ou pan de bois enduit	vers 1830
14	Rue	Raymond	Poincaré	16	190			8	Immeuble urbain de l'entre-deux-guerres	vers 1930
15	Rue	Raymond	Poincaré	15	185	Pantashop (Café Lieb)		4	Immeuble urbain bourgeois	vers 1865
16	Rue	Raymond	Poincaré	16	32	Fascinations d'Alain		4	Immeuble urbain bourgeois	vers 1865
17	Rue	Raymond	Poincaré	15	82			4	Immeuble urbain bourgeois	vers 1865
18	Rue	Raymond	Poincaré	16	246			2	Immeuble urbain à pan de bois	fin XVIII <sup>e</sup>
18	A	Rue	Raymond	16	245	CIAL (Schreiber)		4	Immeuble urbain bourgeois	1867
19	Rue	Raymond	Poincaré	15	83	Laboratoire		4	Immeuble urbain bourgeois	vers 1865
21	Rue	Raymond	Poincaré	15	84			3	Immeuble urbain en maçonnerie ou pan de bois enduit	début XIX <sup>e</sup>
22	Rue	Raymond	Poincaré	16	71	Weinberg Bauer		4	Immeuble urbain bourgeois	vers 1865
23	Rue	Raymond	Poincaré	15	252	Haeringer		3	Immeuble urbain en maçonnerie ou pan de bois enduit	début XIX <sup>e</sup>
24	Rue	Raymond	Poincaré	16	283			9	Bâtiment industriel	fin XVIII <sup>e</sup>
27	Rue	Raymond	Poincaré	15	256			2	Immeuble urbain à pan de bois	début XIX <sup>e</sup>
26	Rue	Raymond	Poincaré	16	75	Banque Populaire		5	Immeuble urbain de la période allemande	1900
29	Rue	Raymond	Poincaré	15	91	Bertrand		5	Immeuble urbain de la période allemande	vers 1890

Adresse				Section	Parcelle	Appellation		Fiche	Typologie	Date
30	Rue Raymond Poincaré	16	118	Pomme d'Or		4	Immeuble urbain bourgeois	vers 1865		
1	Rue de la Pomme d'Or	15	92			9	Bâtiment industriel	1930-1940		
2	Rue de la Pomme d'Or	16	184	Maison Jung		2	Immeuble urbain à pan de bois	fin XVIII <sup>e</sup>		
3	Rue de la Pomme d'Or	15	93	Maison Krebs		2	Immeuble urbain à pan de bois	fin XVIII <sup>e</sup>		
5	Rue de la Pomme d'Or	15	94	Maison Strohl		3	Immeuble urbain en maçonnerie ou pan de bois enduit	début XIX <sup>e</sup>		
6	Rue de la Pomme d'Or	16	120	Maison Kayser		2	Immeuble urbain à pan de bois	début XIX <sup>e</sup>		
7	Rue de la Pomme d'Or	15	95	Maison Haberland		2	Immeuble urbain à pan de bois	début XIX <sup>e</sup>		
8	Rue de la Pomme d'Or	16	121	Maison Günther		2	Immeuble urbain à pan de bois	1798		
10	Rue de la Pomme d'Or	16	122	Maison Retterer		2	Immeuble urbain à pan de bois	1798		
11	Rue de la Pomme d'Or	15	96	Menuiserie Schmitt		2	Immeuble urbain à pan de bois	fin XVIII <sup>e</sup>		
17	Rue de la Pomme d'Or	15	99	Maison Brechenmacher		2	Immeuble urbain à pan de bois	début XIX <sup>e</sup>		
19	Rue de la Pomme d'Or	15	100	Maison Bellusso		2	Immeuble urbain à pan de bois	fin XVIII <sup>e</sup>		
45	Rue de la Pomme d'Or	23	184	Hirtler		4	Immeuble urbain bourgeois	vers 1865		
45	Rue de la Pomme d'Or	23	186	Hirtler		4	Immeuble urbain bourgeois	vers 1865		
45 A	Rue de la Pomme d'Or	23	185	Hirtler		9	Bâtiment industriel	vers 1865		
53	Rue de la Pomme d'Or	23	65			4	Immeuble urbain bourgeois	1862		
54	Rue de la Pomme d'Or	24	56			6	Villa bourgeoise	vers 1900		
1	Rue des Pompes	15	163			2	Immeuble urbain à pan de bois	fin XVII <sup>e</sup>		
2	Rue des Pompes	15	234			2	Immeuble urbain à pan de bois	fin XVIII <sup>e</sup>		
5	Rue des Pompes	15	255			1	Corps de ferme	XVIII <sup>e</sup>		
2	Rue de la Prairie	29	22			1	Corps de ferme	début XIX <sup>e</sup>		
3	Rue de la Prairie	30	120			1	Corps de ferme	XVII <sup>e</sup>		
6	Rue de la Prairie	29	51			1	Corps de ferme	vers 1870		
8	Rue de la Prairie	29	19			1	Corps de ferme	début XIX <sup>e</sup>		
21	Rue de la Prairie	28	13			1	Corps de ferme	début XIX <sup>e</sup>		
23	Rue de la Prairie	28	14			1	Corps de ferme	début XIX <sup>e</sup>		
1	Rue des Prés	13	54			6	Villa bourgeoise	1905		
7	Rue des Prés	14	62			2	Immeuble urbain à pan de bois	début XIX <sup>e</sup>		
8	Rue des Prés	14	60			2	Immeuble urbain à pan de bois	début XIX <sup>e</sup>		
18	Rue des Prés	14	46			2	Immeuble urbain à pan de bois	début XIX <sup>e</sup>		
19	Rue des Prés	14	73			7	Maisons ouvrières			
21	Rue des Prés	14	74			2	Immeuble urbain à pan de bois	début XIX <sup>e</sup>		
28	Rue des Prés	14	38			7	Maisons ouvrières	début XIX <sup>e</sup>		
30	Rue des Prés	14	37			2	Immeuble urbain à pan de bois	début XIX <sup>e</sup>		
48	Rue des Prés	14	27			2	Immeuble urbain à pan de bois	début XIX <sup>e</sup>		
58	Rue des Prés	27	75			2	Immeuble urbain à pan de bois	début XIX <sup>e</sup>		
3	Rue Eugène Prévôt	16	18			2	Immeuble urbain à pan de bois	XVIII <sup>e</sup>		
2	Rue des Rames	17	159	Usine Zimmermann		9	Bâtiment industriel	vers 1840		
12	Rue des Rames	21	85			7	Maisons ouvrières	XVIII <sup>e</sup>		
17	Rue des Rames	21	124	Maison Strauss		4	Immeuble urbain bourgeois	vers 1865		
1	Rue de la Rampe	22	74			6	Villa bourgeoise	vers 1865		
1	Rue du Général Rampont	15	217	Maison Bindner		2	Immeuble urbain à pan de bois	1620		
2	Rue du Général Rampont	5	30	Karcher		2	Immeuble urbain à pan de bois	XVIII <sup>e</sup>		

Adresse		Section	Parcelle	Appellation		Fiche	Typologie	Date
3	Rue du Général Rampont	16	251	Aaron		3	Immeuble urbain en maçonnerie ou pan de bois enduit	début XIX <sup>e</sup>
4	Rue du Général Rampont	5	81	Karcher		2	Immeuble urbain à pan de bois	XVIII <sup>e</sup>
5	Rue du Général Rampont	16	251	Aaron		2	Immeuble urbain à pan de bois	1723
6	Rue du Général Rampont	5	27	Maison Strauss		3	Immeuble urbain en maçonnerie ou pan de bois enduit	début XIX <sup>e</sup>
6	Rue du Général Rampont	5	27	dépendance		9	Bâtiment industriel	vers 1840
7	Rue du Général Rampont	16	24	Maison Dreyer		2	Immeuble urbain à pan de bois	1763
8	Rue du Général Rampont	3	6	A l'Ancre		2	Immeuble urbain à pan de bois	1640
10	Rue du Général Rampont	3	6			2	Immeuble urbain à pan de bois	XVIII <sup>e</sup>
12	Rue du Général Rampont	3	7			2	Immeuble urbain à pan de bois	XVIII <sup>e</sup>
15	Rue du Général Rampont	16	180	Heinrich		2	Immeuble urbain à pan de bois	XVII <sup>e</sup>
17	Rue du Général Rampont	16	215-264	Goulden		2	Immeuble urbain à pan de bois	fin XVIII <sup>e</sup>
18	Rue du Général Rampont	3	13	Maison Kugler		2	Immeuble urbain à pan de bois	XVIII <sup>e</sup>
19	Rue du Général Rampont	16	15	Maison Prévôt		2	Immeuble urbain à pan de bois	XVIII <sup>e</sup>
20	Rue du Général Rampont	3	82			4	Immeuble urbain bourgeois	vers 1865
21	Rue du Général Rampont	16	14			2	Immeuble urbain à pan de bois	XVIII <sup>e</sup>
22	Rue du Général Rampont	3	87			5	Immeuble urbain de la période allemande	vers 1890
23	Rue du Général Rampont	16	11			2	Immeuble urbain à pan de bois	XVIII <sup>e</sup>
24	Rue du Général Rampont	3	18	Arpentinier		2	Immeuble urbain à pan de bois	XVII <sup>e</sup>
26	Rue du Général Rampont	3	19	Pompes funèbres		4	Immeuble urbain bourgeois	vers 1870
27	Rue du Général Rampont	16	220	Central Délices		2	Immeuble urbain à pan de bois	XVIII <sup>e</sup>
29	Rue du Général Rampont	16	7			4	Immeuble urbain bourgeois	vers 1865
31	Rue du Général Rampont	16	6			2	Immeuble urbain à pan de bois	début XIX <sup>e</sup>
32	Rue du Général Rampont	3	74			3	Immeuble urbain en pan de bois enduit	
33	Rue du Général Rampont	16	1			2	Immeuble urbain à pan de bois	XVIII <sup>e</sup>
36	Rue du Général Rampont	3	89			2	Immeuble urbain à pan de bois	XVIII <sup>e</sup>
38	Rue du Général Rampont	3	80	Caisse d'Epargne		4	Immeuble urbain bourgeois	vers 1865
39	Rue du Général Rampont	17	40			2	Immeuble urbain à pan de bois	début XIX <sup>e</sup>
40	Rue du Général Rampont	2	28			4	Immeuble urbain bourgeois	vers 1865
44	Rue du Général Rampont	2	30			2	Immeuble urbain à pan de bois	XVIII <sup>e</sup>
45	Rue du Général Rampont	17	37			2	Immeuble urbain à pan de bois	XVIII <sup>e</sup>
46	Rue du Général Rampont	2	31			2	Immeuble urbain à pan de bois	XVIII <sup>e</sup>
49	Rue du Général Rampont	17	35			4	Immeuble urbain bourgeois	vers 1865
51	Rue du Général Rampont	17	113	Maison Wagner		2	Immeuble urbain à pan de bois	XVIII <sup>e</sup>
52	Rue du Général Rampont	2	137	A l'Ange		4	Immeuble urbain bourgeois	vers 1865
56	Rue du Général Rampont	2	128	Riegert		4	Immeuble urbain bourgeois	1860
57	Rue du Général Rampont	17	174	Maison Zimmermann		2	Immeuble urbain à pan de bois	XVIII <sup>e</sup>
59	Rue du Général Rampont	17	175			4	Immeuble urbain bourgeois	vers 1865
60	Rue du Général Rampont	2	39			2	Immeuble urbain à pan de bois	XVII <sup>e</sup>
62	Rue du Général Rampont	2	40			2	Immeuble urbain à pan de bois	XVIII <sup>e</sup>
65	Rue du Général Rampont	17	15			2	Immeuble urbain à pan de bois	XVIII <sup>e</sup>
66	Rue du Général Rampont	2	42			2	Immeuble urbain à pan de bois	XVIII <sup>e</sup>
69	Rue du Général Rampont	17	13			2	Immeuble urbain à pan de bois	XVIII <sup>e</sup>
70	Rue du Général Rampont	42	223			6	Villa bourgeoise	vers 1930

Adresse		Section	Parcelle	Appellation		Fiche	Typologie	Date
72	Rue du Général Rampont	42	123			6	Villa bourgeoise	vers 1930
73	Rue du Général Rampont	17	11			2	Immeuble urbain à pan de bois	XVIII <sup>e</sup>
74	Rue du Général Rampont	42	459			6	Villa bourgeoise	vers 1930
75	Rue du Général Rampont	17	10			4	Immeuble urbain bourgeois	vers 1865
79	Rue du Général Rampont	17	146			3	Immeuble urbain en maçonnerie ou pan de bois enduit	vers 1850
81	Rue du Général Rampont	17	170			4	Immeuble urbain bourgeois	vers 1865
83	Rue du Général Rampont	17	143	Pharmacie du Lion		9	Bâtiment industriel	vers 1860
87	Rue du Général Rampont	18	7			2	Immeuble urbain à pan de bois	début XIX <sup>e</sup>
103	Rue du Général Rampont	18	281			7	Maison ouvrière	vers 1890
105	Rue du Général Rampont	18	40			7	Maison ouvrière	vers 1890
107	Rue du Général Rampont	18	41			7	Maison ouvrière	vers 1890
109	Rue du Général Rampont	18	188			7	Maison ouvrière	vers 1890
111	Rue du Général Rampont	18	187			7	Maison ouvrière	vers 1890
113	Rue du Général Rampont	18	73			7	Maison ouvrière	vers 1890
115	Rue du Général Rampont	18	197			7	Maison ouvrière	vers 1890
117	Rue du Général Rampont	18	196			7	Maison ouvrière	vers 1890
119	Rue du Général Rampont	18	195			7	Maison ouvrière	vers 1890
121	Rue du Général Rampont	18	194			7	Maison ouvrière	vers 1890
16	A Rue de la République	17	115			1	Corps de ferme	début XIX <sup>e</sup>
18	Rue de la République	17	24			1	Corps de ferme	début XIX <sup>e</sup>
24	Rue de la République	17	21	Hôpital réformé		2	Immeuble urbain à pan de bois	XVIII <sup>e</sup>
30	Rue de la République	18	17			4	Immeuble urbain bourgeois	1885
70	A-H Rue de la République	19	45 46 49			5		1883
77	Rue de la République	20	53	Maison de garde-barrière		4		vers 1860
4	Rue du Rhin	14	187-188			2	Immeuble urbain à pan de bois	XVIII <sup>e</sup>
10	Rue du Rhin	14	5			2	Immeuble urbain à pan de bois	début XIX <sup>e</sup>
12	Rue du Rhin	14	6			2	Immeuble urbain à pan de bois	début XIX <sup>e</sup>
14	Rue du Rhin	14	7			2	Immeuble urbain à pan de bois	début XIX <sup>e</sup>
16	Rue du Rhin	14	8			2	Immeuble urbain à pan de bois	début XIX <sup>e</sup>
18	Rue du Rhin	14	9			8	Immeuble urbain de l'entre-deux-guerres	vers 1920
20	Rue du Rhin	14	10			7	Maison ouvrière	début XIX <sup>e</sup>
38	Rue du Rhin	14	57	Au Canon		2	Immeuble urbain à pan de bois	début XIX <sup>e</sup>
4	Rue du Ried	30	29	Maison Moissard		1	Corps de ferme	XVIII <sup>e</sup>
5	Rue du Ried	29	7			1	Corps de ferme	milieu XIX <sup>e</sup>
7	Rue du Ried	29	6			1	Corps de ferme	XVIII <sup>e</sup>
11	Rue du Ried	29	82	Maison Omphalius		1	Corps de ferme	début XIX <sup>e</sup>
3	Rue de Rohrwiler	6	36			2	Immeuble urbain à pan de bois	début XIX <sup>e</sup>
4	Rue de Rohrwiler	13	145	Au Tonnelet		2	Immeuble urbain à pan de bois	XVIII <sup>e</sup>
5	Rue de Rohrwiler	6	84			2	Immeuble urbain à pan de bois	XVIII <sup>e</sup>
7	Rue de Rohrwiler	6	82			2	Immeuble urbain à pan de bois	XVIII <sup>e</sup>
9	Rue de Rohrwiler	6	28			2	Immeuble urbain à pan de bois	XVIII <sup>e</sup>
10	Rue de Rohrwiler	13	159			2	Immeuble urbain à pan de bois	XVIII <sup>e</sup>
11	Rue de Rohrwiler	6	25			2	Immeuble urbain à pan de bois	XVII <sup>e</sup>

Adresse		Section	Parcelle	Appellation		Fiche	Typologie	Date
12	Rue de Rohrwiller	13	45			5	Immeuble urbain de la période allemande	vers 1910
13	Rue de Rohrwiller	6	24			2	Immeuble urbain à pan de bois	XVIII <sup>e</sup>
15	Rue de Rohrwiller	6	23			4	Immeuble urbain bourgeois	vers 1865
16	Rue de Rohrwiller	13	46			2	Immeuble urbain à pan de bois	XVIII <sup>e</sup>
16	Rue de Rohrwiller	13	46		dépendance	2	Immeuble urbain à pan de bois	
17	Rue de Rohrwiller	6	14			2	Immeuble urbain à pan de bois	XVIII <sup>e</sup>
21	Rue de Rohrwiller	6	20			2	Immeuble urbain à pan de bois	XVIII <sup>e</sup>
22	Rue de Rohrwiller	13	49			2	Immeuble urbain à pan de bois	XVIII <sup>e</sup>
23	Rue de Rohrwiller	6	19			2	Immeuble urbain à pan de bois	XVIII <sup>e</sup>
24	Rue de Rohrwiller	13	49			2	Immeuble urbain à pan de bois	XVIII <sup>e</sup>
28	Rue de Rohrwiller	13	54	Villa Julia		6	Villa bourgeoise	1905
28	Rue de Rohrwiller	13	54	Villa Julia		6	Cloture	1905
29	Rue de Rohrwiller	6	81			2	Immeuble urbain à pan de bois	début XIX <sup>e</sup>
33	Rue de Rohrwiller	7	10			2	Immeuble urbain à pan de bois	début XIX <sup>e</sup>
41	Rue de Rohrwiller	7	37	Villa Lavaría		6	Villa bourgeoise	vers 1900
45	Rue de Rohrwiller	10	29 - 41			6	Villa bourgeoise	vers 1930
47	Rue de Rohrwiller	10	24 42 45	Usine GREIB	cheminée	9	Bâtiment industriel	1908
1	Rue Saint Augustin	14	183			5	Immeuble urbain de la période allemande	vers 1880
3	Rue Saint Augustin	27	106			6	Villa bourgeoise	vers 1930
2	Rue des Saules	30	22			1	Corps de ferme	XVIII <sup>e</sup>
1	Rue de Sedan	18	132			7	Maison ouvrière	vers 1890
3	Rue de Sedan	18	43			7	Maison ouvrière	vers 1890
5	Rue de Sedan	18	146			7	Maison ouvrière	vers 1890
7	Rue de Sedan	18	71			7	Maison ouvrière	vers 1890
9	Rue de Sedan	18	70			7	Maison ouvrière	vers 1890
11	Rue de Sedan	18	69			7	Maison ouvrière	vers 1890
13	Rue de Sedan	18	68			7	Maison ouvrière	vers 1890
14	Rue de Sedan	18	182			5	Immeuble urbain de la période allemande	vers 1890
15	Rue de Sedan	18	67			7	Maison ouvrière	vers 1890
17	Rue de Sedan	18	66			7	Maison ouvrière	vers 1890
19	Rue de Sedan	18	65			7	Maison ouvrière	vers 1890
21	Rue de Sedan	18	64			7	Maison ouvrière	vers 1890
23	Rue de Sedan	18	63			7	Maison ouvrière	vers 1890
25	Rue de Sedan	18	62			7	Maison ouvrière	vers 1890
2	Rue des Serruriers	6	114			2	Immeuble urbain à pan de bois	XVII <sup>e</sup>
2	Rue des Serruriers	6	114			4	Immeuble urbain bourgeois	vers 1865
8	Rue des Serruriers	6	98			1	Corps de ferme	début XIX <sup>e</sup>
8	Rue des Serruriers	6	98	Maison de maître Chenut		4	Immeuble urbain bourgeois	vers 1865
8	Rue des Serruriers	6	98	Usine CHENUT	cloture	9	Bâtiment industriel	vers 1865
2	Rue de Strasbourg	23	54	Maison Herrmann-Karcher		3	Immeuble urbain en maçonnerie ou pan de bois enduit	vers 1865
4	Rue de Strasbourg	23	57			3	Immeuble urbain en maçonnerie ou pan de bois enduit	vers 1865
17	Rue de Strasbourg	26	10	CHDB - Chaufferie	cheminée	9	Bâtiment industriel	1888

Adresse		Section	Parcelle	Appellation		Fiche	Typologie	Date
17	Rue de Strasbourg	26	10	CHDB		5		1888
17	Rue de Strasbourg	26	10	Chapelle des CHDB				1900
24	Rue de Strasbourg	25	31	Les Magnolias		5		1911
2	A Rue de la Tuilerie	2	147			5		vers 1890
2	B Rue de la Tuilerie	2	146			5		vers 1890
2	Rue de Vire	18	9			7	Maison ouvrière	début XIX <sup>e</sup>
4	Rue de Vire	18	10			7	Maison ouvrière	début XIX <sup>e</sup>
6	Rue de Vire	18	11			7	Maison ouvrière	début XIX <sup>e</sup>
7	Rue de Vire	17	6			7	Maisons ouvrières	
8	Rue de Vire	18	12			7	Maison ouvrière	début XIX <sup>e</sup>
10	Rue de Vire	18	13			7	Maison ouvrière	début XIX <sup>e</sup>
12	Rue de Vire	18	14			7	Maison ouvrière	début XIX <sup>e</sup>
14	Rue de Vire	18	15			7	Maison ouvrière	début XIX <sup>e</sup>
16	Rue de Vire	18	16			7	Maison ouvrière	début XIX <sup>e</sup>
5-6-7	Rue Paul Winckler	18	231			5	Immeuble urbain de la période allemande	1883

# 7. AUTRES ANNEXES

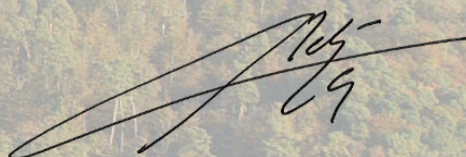
## 7.15 Recommandations patrimoniales HAGUENAU

### DOSSIER APPROUVE

Vu pour être annexé à la délibération du 11/12/2025

A Haguenau

Le 11/12/2025



Le Vice-Président

Jean-Lucien NETZER

---

## Liste des bâtiments remarquables et préconisations

---

### Volet Patrimonial

Recensement du patrimoine architectural remarquable non inclus dans le PDA (Périmètre Délimité des Abords) afin d'établir un ensemble de recommandations et de consignes nécessaires à sa bonne préservation.

« Le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration. [...] » (Art. L151-19)

Fiche typologique : **1**  
Type : **Villas Bourgeoises**  
Période : **Fin XIXème – Premier Quart XXème**

### Historique et localisation

Les villas bourgeoises Haguenoviennes sont pour la plupart issues du *Millioneviertel*, un petit quartier occupant une partie de la Route de Strasbourg, de la Rue du Foulon et de l'Aqueduc. Ces villas ont été construites par les Haguenoviens les plus fortunés vers 1900 afin de les louer aux officiers Allemands. Le quartier s'est par la suite transformé : les terrains qui faisaient offices de parcs privatifs autour des demeures ont été cédés et d'autres maisons moins remarquables y ont été construites.

Dans l'ensemble, la plupart des villas bourgeoises de Haguenau ont un style très germanique, avec des influences de l'éclectisme.

### Mesures de protections

DISPOSITIONS APPLICABLES AUX ÉLÉMENTS DU PATRIMOINE IDENTIFIÉ AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME :

- La destruction du bâtiment est interdite.
- Le bâtiment pourra faire l'objet de tout type de travaux, extensions incluses, à condition que l'aspect général du bâtiment et particulièrement sa façade sur rue ne s'en voit pas substantiellement dégradé. Toute modification, du moment qu'elle affecte l'enveloppe du bâtiment (façades, toitures), devra faire l'objet au préalable d'une autorisation par la mairie.
- Les travaux modifiant l'aspect du bâtiment depuis la rue devront aboutir soit à une restauration de l'état actuel, soit à une restauration à un état antérieur.
- En cas de destruction par un sinistre ou liée à une vétusté manifeste, seule la reconstruction à l'identique ou une reconstruction préservant l'aspect général du bâtiment et notamment sa façade sur rue, est autorisée.



Appellation : Gendarmerie

Adresse : **64 Route de Marienthal, Haguenau**

Qualités architecturales :

Façade asymétrique

Pignon de façade avec pointe en grès, chaînage d'angle

Triplet et baies géminées avec encadrements de fenêtres variés : formes et variétés des baies remarquables

Arcs de reprise de charge en façade

Lucarne rampante et croupettes en toiture



Appellation : Ancien hôtel des impôts

Adresse : **3 Rue de la Redoute, Haguenau**

Qualités architecturales :

Bâtiment remarquable par la richesse de ses détails, son gabarit et sa composition d'ensemble

Toiture à la Mansart avec ligne de bris et lucarnes galbées

Pignon à volute richement orné

Toutes les baies de la façade sont uniques : triplet avec fronton en anse-de-panier, triplet avec fronton circulaire, simple en arc plein-cintre

Encadrements de fenêtres remarquable, bandeau

Tourelle engagée



Adresse : **11 Rue du Château Fiat, Haguenau**

Qualités architecturales :

Façade plutôt éclectique : Balcon avec console et garde-corps de style médiévale/germanique mêlée à un colombage atypique, fait de potelets obliques et de décharges en S

Toiture en ardoise, avec deux hauteurs de faîtage différentes

Soubassement en grès avec bossage

Encadrements et appuis de fenêtre remarquables



Adresse : **1 Boulevard de la Libération, Haguenau**

Qualités architecturales :

Façade asymétrique avec un bow-window qui soutient un balcon

Baies avec arc plein-cintre au RDC avec au-dessus, des balconnets, soutenus par des consoles

Toiture à coyaux avec lucarnes à fronton courbe et en dessous une corniche à modillons

Bandeaux de façade et encadrements de fenêtres remarquables au RDC

Garde-corps en ferronnerie remarquable



Adresse : **15 Rue de l'Aqueduc, Haguenau**

Qualités architecturales :

Découpage des baies type Jugendstil au 1er étage, avec arc en anse de panier (gauche) et surbaissé (droit).

Ensemble des éléments en pierre de taille : encadrements de fenêtres, balustres, clefs d'arcs

Garde-corps de 1er étage remarquable en ferronnerie

Large corniche et bandeau

Toiture à la Mansart en ardoise avec 4 lucarnes bombées en zinc richement détaillées



Adresse : **16 Rue de l'Aqueduc, Haguenau**

Qualités architecturales :

Façade déployant de nombreux dispositifs architecturaux

Encadrements de baies en grès

Ornements de pignon en bois, rares et originaux

Chaînage d'angle en grès

Tourelle centrale avec colombage

Toiture à coyaux avec lucarne outeau et croupettes

Éléments ornementaux de reprise de charge en grès



Adresse : **18 Rue de l'Aqueduc, Haguenau**

Qualités architecturales :

Pignon à redent typique du Nord de l'Europe

Encadrements de fenêtres en grès de style médiévale

Tourelle abritant l'escalier avec une toiture à bulbe

Large toiture en ardoise avec une pointe finissant la demi-croupe

Toiture à coyaux avec lucarne outeau et croupettes

Éléments ornementaux de reprise de charge en grès

Valeur historique :

Ancienne demeure de Clément Dauchy, hagenovien nommé en 1922 architecte de la Cathédrale Notre-Dame de Strasbourg



Adresse : **19 Rue de l'Aqueduc, Haguenau**

Qualités architecturales :

Façade symétrique : une travée centrale avec des baies doublées et deux travées identiques de part et d'autre

Toiture du 1er étage à la Mansart fait intégrée à la façade

Lucarnes jacobines en toiture et fenêtres à chambranles au rez-de-chaussée

Large corniche

Soubassement en grès et avec bossages



Adresse : **20 Rue de l'Aqueduc, Haguenau**

Qualités architecturales :

Absence de trame verticale

1er étage sous toiture à la Mansart, légèrement concave

Ligne de bris marquée par une corniche

Chaînage d'angle en grès

Encadrements de fenêtres en grès

Lucarne pignon au centre entourée de lucarnes jacobines plus petites



Adresse : **22 Rue de l'Aqueduc, Haguenau**

Qualités architecturales :

Façade symétrique avec une travée centrale et deux autres moins importantes sur les côtés

Toiture à léger coyau

Emergence dans la façade au RDC qui devient balcon au 1<sup>er</sup> étage

Encadrements de fenêtres remarquables notamment celui avec l'arc en anse de panier

Bandeau discontinue entre le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>ème</sup> niveau



Appellation : Villa Chrisan

Adresse : **24 Rue de l'Aqueduc, Haguenau**

Qualités architecturales :

Façade symétrique avec une travée centrale et deux autres moins importantes sur les côtés

Pignon de façade à volute marquant un avant-corps

Balcon et consoles

Corniches continue entre le 1<sup>er</sup> et les combles sur l'avant-corps



Adresse : **35 Rue de l'Aqueduc, Haguenau**

Qualités architecturales :

Toiture à la Mansart avec coyau et large débord de la ligne de bris

Large oriel à partir du 1er étage, fini par fronton galbé avec base ouverte et étagée, taillé dans la pierre ce qui est très rare.

Chaînages d'angles et encadrements de fenêtres en pierre grise

Valeur historique :

Ancienne demeure du baron Franz Rebay dont la fille Hilla von Rebay a influencé la peinture à l'internationale, notamment à New-York



Adresse : **17 Rue de la Ferme Falk, Haguenau**

Qualités architecturales :

Matérialité variée et remarquable : briques (murs), grès (soubassement), pierre de taille blanche (encadrement de fenêtre, pignon et balcon), bois (colombage), torchis et métal.

Ferronnerie remarquable dans l'entrée et au balcon.

Partition des baies et pignon de façade à volutes remarquables

Variations dans le décor des encadrements de fenêtre et de l'appareillage de la brique

Ensemble richement dessiné et construit

Fiche typologique : **2**  
Type : **Bâtiments institutionnels et publics**  
Période : **1860 – Moitié XXème**

### Historique et localisation

Dans cette rubrique, nous comptons 3 édifices : l'Hôtel des Voyageurs, le Château Walk et Les Missions Africaines.

L'*Hôtel des Voyageurs* « Notre Dame », est un restaurant traditionnel en face de la Basilique de Marienthal, qui a historiquement servi les pèlerins.

Le *Château Walk* est construit vers 1860 pour les Halles (origine du nom de la rue dite « du Député Halles ») et il abrite depuis 1932 une maison de cure contre les addictions.

*Les Missions africaines*, à l'origine appelé *Colonie* est un ensemble de bâtiment construit en 1874 et racheté en 1927 par la société des missions africaines qui en fait un collège apostolique.

### Mesures de protections

DISPOSITIONS APPLICABLES AUX ÉLÉMENTS DU PATRIMOINE IDENTIFIÉ AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME :

- La destruction du bâtiment est interdite.
- Le bâtiment pourra faire l'objet de tout type de travaux, extensions incluses, à la condition que l'aspect général du bâtiment et particulièrement sa façade sur rue ne s'en voit pas substantiellement dégradé. Toute modification, du moment qu'elle affecte l'enveloppe du bâtiment (façades, toitures), devra faire l'objet au préalable d'une autorisation par la mairie.
- Les travaux modifiant l'aspect du bâtiment depuis la rue devront aboutir soit à une restauration de l'état actuel, soit à une restauration à un état antérieur.
- En cas de destruction par un sinistre ou liée à une vétusté manifeste, seule la reconstruction à l'identique ou une reconstruction préservant l'aspect général du bâtiment et notamment sa façade sur rue, est autorisée.



Appellation : Hôtel des Voyageurs / Hôtel Notre-Dame

Adresse : **6 Place de la Basilique, Marienthal**

Qualités architecturales :

Porche d'entrée à croupe

Colombage traditionnel

Encadrement des fenêtres en grès

Large bandeau de façade sous le débord de toiture

Valeur historique :

Vie du bâtiment historiquement liée à l'église et aux pèlerinages. Le bâti est resté d'époque en très grande partie.



Appellation : Château Walk

Adresse : **40 Rue du Député Hallez, Haguenau**

Qualités architecturales :

Façades symétriques : 9 travers dont les 3 centrales sont en léger avant-corps.

Toiture à la Mansart et lucarnes bombées

Chien-assis de part et d'autre de la toiture

Large corniches et bandeaux de façades tramant la façade horizontalement et mettant en exergue l'avant-corps



Appellation : Missions Africaines

Adresse : **11 Rue des Missions Africaines, Haguenau**

Qualités architecturales :

Façades symétriques avec pignons centraux

Ensemble des éléments en grès très travaillés : encadrements de fenêtres, deux tours engagées, contreforts, chaînages d'angle et soubassements

Composition remarquable des fenêtres

Triplet de baies en arc plein-cintre

Arcs brisés ; Lucarnes à pavillon ; Toiture à coyaux

Fiche typologique : **3**  
Type : **Églises et bâtiments religieux**  
Période : **Début XIIème – Fin XIXème**

### Historique et localisation

Cette typologie regroupe essentiellement les édifices relatifs au Prieuré des guillemites, dit Basilique de Notre-Dame-des-Douleurs. Situé à Marienthal, ce lieu de culte et de pèlerinage trouve ses origines dès 1256, lorsque la première église aurait été achevée. Ce site se compose donc de 3 bâtiments religieux et d'autres bâtiments anciens remarquables, comme l'hôtel des voyageurs, lié à l'histoire de pèlerinage de la commune.

L'église paroissiale Sainte-Marguerite à Harthouse, ne fait pas partie de cet ensemble mais est encore plus ancienne, datant de 1105. Restaurer profondément en 1755, elle garde des traces des périodes romanes et gothique.

### Mesures de protections

DISPOSITIONS APPLICABLES AUX ÉLÉMENTS DU PATRIMOINE IDENTIFIÉ AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME :

- La destruction du bâtiment est interdite.
- Le bâtiment pourra faire l'objet de tout type de travaux, extensions incluses, à la condition que l'aspect général du bâtiment et particulièrement sa façade sur rue ne s'en voit pas substantiellement dégradée. Toute modification, du moment qu'elle affecte l'enveloppe du bâtiment (façades, toitures), devra faire l'objet au préalable d'une autorisation par la mairie.
- Les travaux modifiant l'aspect du bâtiment depuis la rue devront aboutir soit à une restauration de l'état actuel, soit à une restauration à un état antérieur.
- En cas de destruction par un sinistre ou liée à une vétusté manifeste, seule la reconstruction à l'identique ou une reconstruction préservant l'aspect général du bâtiment et notamment sa façade sur rue, est autorisée.



Appellation : Basilique Notre-Dame-des-Douleurs

Adresse : **Place de la Basilique, Marienthal**

Qualités architecturales :

Basilique d'une taille remarquable

Tour centrale typique de basilique, placée en avant, au centre de trois travées

Architecture gothique

Ensemble des Sculptures remarquables : Tympan, statues et ornements

Nombreux vitraux de grande qualité

Jeu en façades entre le grès et la peinture blanche

Chevets à absides et contreforts avec jusqu'à 4 larmiers



Appellation : Chapelle du cimetière, puis Chapelle du Parking

Adresse : **Route de Haguenau, Marienthal**

Qualités architecturales :

Très petit édifice

Piliers ornementaux autour de l'arc de plein-cintre central

Décor en grès, très riche et orné

Vestige du cimetière anciennement attenant

La chapelle est en très bon état apparent, malgré qu'elle soit semi-ouverte



Appellation : Carmel

Adresse : **4 Rue de la Gare, Marienthal**

Qualités architecturales :

Bâtiment de 1887, style néo-gothique, rare dans l'agglomérations haguénovienne

Travée unique avec une très grande rosace

Deux contreforts encadrent le remarquable porche d'entrée

Diverses teintes de grès procurent un beau grain aux façades

Aspect général très élancé

Belle croix sculptée, en pointe du porche et du pignon



Appellation : Église paroissiale sainte Marguerite

Adresse : **Rue principale, Harthouse**

Qualités architecturales :

Architecture romane et gothique, très simple et bien conservée

Clocher hexagonale en ardoise

Petit triplet de baies en arc de plein-cintre

Partie basse des murs marquée par une petite surépaisseur

Très léger coyau de toiture et corniche simple, dépassant légèrement sur la façade.

# 7. AUTRES ANNEXES

## 7.15 Recommandations patrimoniales BRUMATH

### DOSSIER APPROUVE

Vu pour être annexé à la délibération du 11/12/2025

A Haguenau

Le 11/12/2025



Le Vice-Président

Jean-Lucien NETZER

**Note méthodologique étude du patrimoine de Brumath**  
**15 octobre 2024**

La commune de Brumath a fait appel au CAUE d'Alsace pour mieux connaître le patrimoine constitutif de l'enveloppe urbaine de la ville.

La démarche du CAUE s'inscrit dans :

- un recensement du patrimoine par visites sur site depuis l'espace public,
- une démarche d'évolution de ce patrimoine liée aux usages, à la densité de population et à une mutation des fonctions des constructions
- une vision prospective d'un document d'urbanisme inter-communal
- un héritage des expériences de reconversion du bâti issu de 45 ans de pratiques professionnelles sur le territoire alsacien et de la planification urbaine.
- une recommandation du Sénat qui invite à s'appuyer sur l'expertise des Conseils en architecture, urbanisme et environnement (CAUE), notamment pour inventorier et valoriser le patrimoine non protégé de demain
- la gestion et la valorisation de ce patrimoine
- la promotion de la connaissance et l'identification du patrimoine, notamment à travers l'élaboration de cartographies patrimoniales s'appuyant sur les outils numériques
- l'accompagnement à la transition des usages
- l'article L151-19 « Le règlement d'urbanisme peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration. Lorsqu'il s'agit d'espaces boisés, il est fait application du régime d'exception prévu à l'article L. 421-4 pour les coupes et abattages d'arbres. »

**La démarche proposée :**

1. **Porter à la connaissance de tous** le travail issu d'un arpentage de toutes les rues de la commune. Observation toujours réalisée depuis le domaine public.
2. Consultation des bases de données du service de l'inventaire et du patrimoine de la région Grand Est. Inventaire de la commune concernée.
3. Consultation du travail réalisé par la société d'histoire et du patrimoine de la commune.
4. Vérification de l'ensemble des données. Certains bâtiments ont été démolis, ont subi des détériorations irréversibles, le patrimoine plus récent n'a pas été pris en compte...
5. **Cartographie** de l'ensemble des édifices inventoriés et du patrimoine végétal
6. **Proposition d'une graduation de l'intérêt patrimonial des édifices repérés** par l'intermédiaire de tableaux par rue et d'une cartographie de la commune.
7. **Proposition d'une légende graphique** issue des documents d'urbanisme.
8. **Restitution des données auprès de la commission patrimoine mise en place dans la commune.**
9. **Échange et discussions pour définir collégalement le niveau de graduation acceptable par l'ensemble des concitoyens de la commune dans le cadre d'une**

**vision prospective d'aménagement du territoire.** Ce niveau de graduation pourra évoluer dans le temps en fonction de la réception du public, des évolutions législatives, de la reconnaissance de l'intérêt du patrimoine par le plus grand nombre.

### **La reconnaissance de ce qui fait patrimoine :**

La reconnaissance du patrimoine par le grand public s'appuie sur 4 piliers :

- **La connaissance**
- **La préservation**
- **La valorisation**
- **La transmission**

#### **1. La connaissance**

L'étude en cours a pour vocation de repérer tous les patrimoines de la commune. La notion de patrimoine évolue avec le temps. Le recul temporel nécessaire pour permettre de constituer une analyse critique sur la production architecturale ne cesse de se réduire. Il est important d'identifier aujourd'hui ce qui constitue le patrimoine de la commune et de le qualifier.

#### **2. La préservation**

L'intérêt patrimonial ne se décrète pas. Il s'appuie sur une connaissance issue du travail des chercheurs de l'inventaire et du patrimoine et d'une observation attentive in situ. Le niveau de connaissance des concitoyens est inégal. L'acceptation de ce qui fait patrimoine l'est aussi.

Il est important de mettre en place une commission locale du patrimoine pour diversifier les points de vue, les expériences et définir collectivement ce qui pourra être porté par les élus et accepté des concitoyens.

De par la loi, « le patrimoine est le bien commun de la nation ». De par la déclaration des droits de l'homme et du citoyen (article 2), le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'Homme. La propriété est citée en deuxième.

Il appartient à la commission du patrimoine de motiver collectivement ce qui présente un intérêt patrimonial suffisamment remarquable pour vouloir en assurer sa transmission aux générations futures et en assurer sa préservation.

#### **3. La valorisation**

Le CAUE accompagne la commune pour restituer ces éléments et les partager à terme dans le document d'urbanisme intercommunal.

Le document d'urbanisme est un projet d'aménagement et de développement durable de communes. Cette vision prospective permet de rendre compte d'un objectif commun motivé par l'intérêt général. La gestion de ce document d'urbanisme est d'anticiper sans contraindre. La gestion se pense comme un projet de transformation dans le temps liant reconquête et préservation. Ce patrimoine est en perpétuelle évolution par ses usages, sa valeur, les aléas climatiques auquel il est soumis.

**Ce qui fait patrimoine n'est pas sa structure en soit, mais son évolution, son devenir.**

Le règlement d'urbanisme et les documents graphiques permettront de porter à la connaissance de tous l'intérêt patrimonial de la commune.

La prise en compte de l'intérêt patrimonial dans la réalisation de travaux, dans l'évolution nécessaire du tissu urbain permettra de faire perdurer les formes bâties remarquables et de les transmettre aux générations futures.

« Nous n'héritons pas de la terre de nos ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants ».

Ensemble, que souhaitez-vous transmettre ?

La valorisation n'est pas un frein à l'évolution du bâti. Il convient au contraire de préserver l'intégrité patrimoniale et de la faire évoluer à de nouveaux usages.

Des aides techniques et financières existent en Alsace pour accompagner les porteurs de projet.

#### **4. La transmission**

Le CAUE propose de réaliser des fiches pédagogiques pour soutenir la connaissance et la reconnaissance de ces patrimoines.

Les journées du patrimoine sont un appui considérable pour partager l'information.

Enfin, l'éducation artistique et culturelle dispensée en milieu scolaire est un élément essentiel pour assurer cette transmission et la compréhension du cadre de vie de Brumath.

#### **Les critères d'évaluation de ces patrimoines :**

L'évaluation du patrimoine dans cette étude s'inscrit nécessairement dans une vision prospective d'évolution des usages. Le patrimoine s'évalue également par rapport à une ensemble ou corpus. Ici le corpus est celui des édifices ou arbres de Brumath.

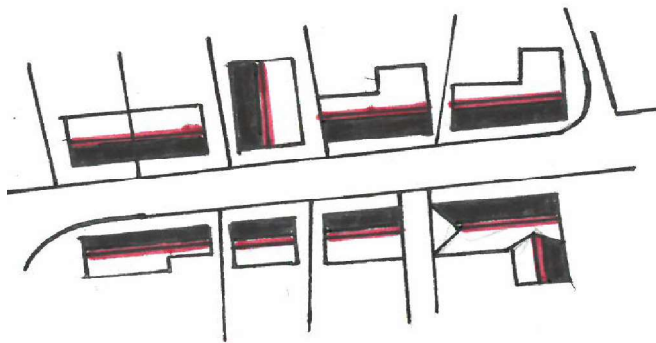
Les critères d'intérêt historique, d'intérêt urbain, d'intérêt architectural, d'intérêt du patrimoine végétal, de dégradation irréversible et d'état sanitaire des biens ont prévalu à la hiérarchisation proposée par le CAUE.

Une évaluation de chaque caractéristique (ou sous-critère) pour un même patrimoine va permettre de proposer une évaluation finale de chaque bien.

La notion de patrimoine évolue avec le temps et le recul temporel. Une identification d'un bien en 2023 en « valeur patrimoniale » par exemple ne préjuge pas de son évolution future vers une valeur patrimoniale plus importante dans les années à venir.

Le tableau et la carte de synthèse reflètent un état de la situation du patrimoine communal en 2023. Une mise à jour et un nouvel état de la situation est conseillé d'ici 10 ans pour comprendre l'évolution du patrimoine, réinterroger les pratiques et le cadre de vie, resituer ces patrimoines dans un contexte sociétal, environnemental et urbain qui aura nécessairement évolué.

Afin de comprendre au mieux cette implantation, il faut également regarder le sens de la toiture pour différencier le type de maison. Le sens d'implantation de la toiture par rapport à la rue est également une source d'information pour définir la période chronologique.



 Ligne de faitage



Alignement rue de Tuiles

## CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

CAUE d'Alsace  
Antenne Strasbourg  
5 rue Hannong  
67000 Strasbourg  
Tel. : 03 88 15 02 30  
E-mail : [caue@caue-alsace.com](mailto:caue@caue-alsace.com)  
Site internet : [www.caue-alsace.com](http://www.caue-alsace.com)

Ouverture de la salle d'exposition :  
Du lundi au vendredi de 13h30 à 17h ou sur rdv  
Accueil téléphonique :  
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h  
Prendre rendez-vous avec un architecte conseiller :  
Tel. : 03 89 23 33 01  
E-mail : [info@caue-alsace.com](mailto:info@caue-alsace.com)

### VILLE DE BRUMATH

Hôtel de ville de Brumath  
4 rue Jacques Kablé  
67171 Brumath  
Tel. : 03 88 51 02 04  
Fax : 03 88 51 83 45

Ouverture au public :  
Du lundi au mercredi de 8h à 12h00 et de 14h à 18h  
Le jeudi de 8h à 12h  
Le vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h  
Site internet : [www.brumath.fr](http://www.brumath.fr)

Fiche conseil réalisée par Cléo Risacher et Vincent Sarnette

## IMPLANTATION DES BÂTIMENTS



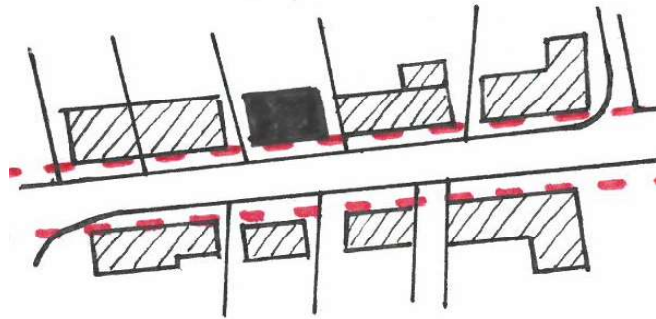
Comprendre pour agir  
Fiche conseil n°1



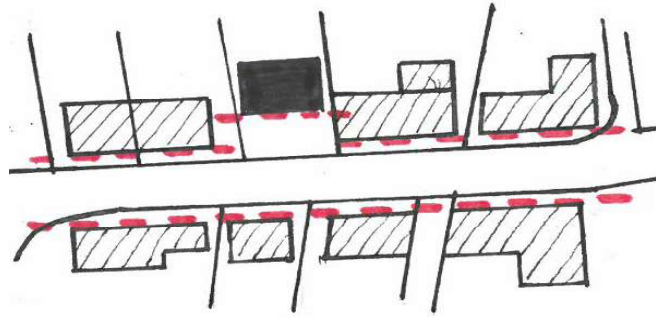
## L'implantation par rapport à la rue

Il est important d'observer et de comprendre la manière dont les bâtiments sont implantés par rapport à la rue.

L'alignement est une source d'information sur la période de construction des bâtiments.



Alignement continu, caractéristique d'une implantation régulière et souvent d'une même période de l'histoire.



Alignement discontinu, caractéristique d'une implantation de différentes périodes chronologiques.

— Alignement des bâtiments sur la rue



Alignement rue du Général Duport

Dans le cas de la plupart des villes et villages alsaciens, les rues présentent des alignements significatifs permettant de donner un caractère d'organisation et d'homogénéité au bâti.

Souvent, lorsque l'on s'éloigne du centre-ville, en allant vers les zones pavillonnaires ou résidentielles plus récentes, ces alignements sont moins significatifs.

Lorsqu'une nouvelle construction vient s'implanter dans un tissu urbain constitué régulièrement, il est préférable que celle-ci reprenne la même implantation. Dans le cas contraire, cela entraîne une rupture dans la lecture de la rue délimitée de part et d'autre par une forte densité de bâti.

## L'implantation en fonction de la constitution du sous-sol



Alignement avenue de Strasbourg

L'implantation d'un bâtiment doit prendre en compte la nature du sol, la présence de l'eau, l'orientation du soleil, des vents dominants et l'implantation des bâtiments voisins.

Il est fréquent de rencontrer aujourd'hui plusieurs bâtiments qui ont une implantation différente. Il est important de bien saisir cette lecture urbaine afin de comprendre l'histoire des lieux.



■ ■ ■ ■ ■ Alignement de maisons, rue Jacques Kablé

## Exemple de représentation



27 rue du Cygne

Cette maison date de 1774 selon la date sur le poteau cornier. Il y figure également les initiales M.H.



18 Avenue de Strasbourg

Cette maison date de 1770 selon la date sur le poteau cornier. Y est également dessiné, un emblème avec le nom du propriétaire.



## CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

CAUE d'Alsace  
Antenne Strasbourg  
5 rue Hannong  
67000 Strasbourg  
Tel. : 03 88 15 02 30  
E-mail : [caue@caue-alsace.com](mailto:caue@caue-alsace.com)  
Site internet : [www.caue-alsace.com](http://www.caue-alsace.com)

Ouverture de la salle d'exposition :  
Du lundi au vendredi de 13h30 à 17h ou sur rdv  
Accueil téléphonique :  
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h  
Prendre rendez-vous avec un architecte conseiller :  
Tel. : 03 89 23 33 01  
E-mail : [info@caue-alsace.com](mailto:info@caue-alsace.com)

### VILLE DE BRUMATH

Hôtel de ville de Brumath  
4 rue Jacques Kablé  
67171 Brumath  
Tel. : 03 88 51 02 04  
Fax : 03 88 51 83 45

Ouverture au public :  
Du lundi au mercredi de 8h à 12h00 et de 14h à 18h  
Le jeudi de 8h à 12h  
Le vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h  
Site internet : [www.brumath.fr](http://www.brumath.fr)

Fiche conseil réalisée par Cléo Risacher et Vincent Sarnette

## DATATION DES BÂTIMENTS




Comprendre pour agir  
Fiche conseil n°2





## Savoir définir la date des bâtiment

Tous les bâtiments anciens ne présentent pas forcément de date permettant de connaître l'année à laquelle ils ont été construits mais ils comportent tout de même un certain nombre de signes, allant de l'inscription à l'élément de décor, pouvant aider à la lecture.

Certaines inscriptions attestent d'une tradition remontant au 16e siècle. Elles sont représentées par des dates relevées sur des bâtiments d'exploitation, sur des portes charretières ou piétonnes, sur des murs, des clôtures ou simplement sur la maison principale. Il faut savoir que la date ne représente pas toujours l'année de la construction du domaine entier mais peut faire référence simplement à un élément.

  
 1542 1598 1621 1623 1623 1661

  
 1667 1680 1693 1698 1700 1700 1798 1803 1803 1807

  
 1542 1623 1702 1732 1729

  
 1713 1733 1477 1484 1743

Les inscriptions sont diverses ; elles peuvent être sous forme de poème, de proverbe, d'emblème, d'initiales et plus communément de dates.

« Au 16e et 17e siècle, les inscriptions se présentaient sous la forme de dates inscrites dans un écu héraldique, parfois accompagnées des initiales des deux époux, maître de l'ouvrage et de la marque de tâcheron de l'artisan. Au 18e et 19e siècle, les dates et patronymes sont souvent incorporés dans un texte commémoratif, ils sont parfois accompagnés d'un décor floral, géométrique, symbolique, d'emblèmes de métier, religieux ou politiques et de motifs populaires.



A l'arrière du bâtiment au 8 rue Jacques Kablé, daté de 1836



Afin de pouvoir se situer au niveau de l'âge des bâtiments, il peut être intéressant de se référer aux cartes des années 1950 que l'on peut retrouver sur le site internet [geoportail.gouv.fr](http://geoportail.gouv.fr).



Photo aérienne de 1950 issue du site internet Géoportail

Ces dates doivent être soumises à une analyse critique, en croisant les différentes informations relevées sur le bâtiment et en les comparant à d'autres maisons dans le même style autour de soi. On peut parfois déterminer si la date observée concerne un seul élément ou plusieurs, si c'est la date d'une première partie de la construction lorsqu'il y a une seconde date sous la première ou cela peut également correspondre à la date d'achèvement de la construction.

La conservation de ces inscriptions est nécessaire afin de transmettre ces inscriptions.

## Autres exemples

Le corps de ferme peut également se présenter sous cette forme, avec le mur gouttereau donnant sur la rue et la porte charretière sous le premier étage.



1 rue de Krautwiller

Le rez-de-chaussée de la maison de maître peut être réaménagé en commerce.



13 rue du Général Rampont

## CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

CAUE d'Alsace  
Antenne Strasbourg  
5 rue Hannong  
67000 Strasbourg  
Tel. : 03 88 15 02 30  
E-mail : [caue@caue-alsace.com](mailto:caue@caue-alsace.com)  
Site internet : [www.caue-alsace.com](http://www.caue-alsace.com)

Ouverture de la salle d'exposition :  
Du lundi au vendredi de 13h30 à 17h ou sur rdv  
Accueil téléphonique :  
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h  
Prendre rendez-vous avec un architecte conseiller :  
Tel. : 03 89 23 33 01  
E-mail : [info@caue-alsace.com](mailto:info@caue-alsace.com)

### VILLE DE BRUMATH

Hôtel de ville de Brumath  
4 rue Jacques Kablé  
67171 Brumath  
Tel. : 03 88 51 02 04  
Fax : 03 88 51 83 45

Ouverture au public :  
Du lundi au mercredi de 8h à 12h00 et de 14h à 18h  
Le jeudi de 8h à 12h  
Le vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h  
Site internet : [www.brumath.fr](http://www.brumath.fr)

Fiche conseil réalisée par Cléo Risacher et Vincent Sarnette

## TYPOLOGIE URBAINE



Comprendre pour agir  
Fiche conseil n°3



## Les ensembles de maisons à vocation agricole

Les parcelles constituées de ces maisons sont plus importantes en largeur car elles sont composées d'un corps de ferme avec le logis et les dépendances agricoles. Les murs séparant chacune de ces maisons agricoles sont accolés ou séparés, par une venelle close ou par un schlupf. La propriété est délimitée par un mur de clôture ou par les bâtiments eux-mêmes. La façade principale donne toujours sur la rue, ainsi que l'accès à la cour. Le passage d'entrée permettant d'accéder à cette cour est marqué par une porte charretière de grande hauteur, assez large, souvent accompagnée d'une porte piétonne.

Ces maisons sur rue sont construites en pans de bois ou en pierres de taille. On peut souvent apercevoir la date de la maison soit sur le poteau cornier ou sur la voute de l'arche. On appelle ceci un millésime dans l'habitat traditionnel vernaculaire.

Au 19e et 20e siècle, l'habitation se trouvait généralement au premier étage, avec la cave et le cellier au rez-de-chaussée ; ou un logement au rez-de-chaussée et un deuxième logement au premier étage. Au 21e siècle, les rénovations ont souvent portées sur les rez-de-chaussée afin de les aménager en un espace habitable ou en boutique.



Corps de ferme au 22 rue du Général Rampont

## Les maisons de maître

Ces maisons sont généralement situées au bord des rues principales avec le mur gouttereau donnant directement sur la rue. Elles sont composées d'un corps de logis et comportent parfois une tourelle abritant l'escalier. Ces maisons sont constituées, pour la plupart, d'un rez-de-chaussée habitable, d'un étage et d'un toit à quatre pentes. Certaines comportent un oriel à l'étage ou un bow-window au rez-de-chaussée surmonté d'un balcon, et également de nombreuses modénatures complétant la façade.

Des modénatures sont un ensemble de décors peints ou sculptés autour des encadrements de baies, corniches, angles.



Maison de maître au 41 avenue de Strasbourg

## Les maisons de commerçants ou d'artisans

Ces maisons donnent toujours sur la rue principale avec le rez-de-chaussée aménagé en boutique percée d'une grande baie vitrée qui permet au commerçant d'être vu depuis la rue. Ce rez-de-chaussée comporte également une arrière-boutique ou un atelier juste à côté d'un couloir avec un escalier qui mène au logement situé à l'étage.

Certaines de ces maisons sont constituées d'une cave afin de stocker les marchandises.

Les façades de ces maisons sont accolées les unes aux autres. La façade donnant sur la rue est composée d'éléments architecturaux en grès très travaillés.



Bâtiment de la Caisse d'Epargne au 37 rue Jacques Kablé



46 rue de Remparts



27 rue Jacques Kablé



6 rue Jacques Kablé

## CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

CAUE d'Alsace  
Antenne Strasbourg  
5 rue Hannong  
67000 Strasbourg  
Tel. : 03 88 15 02 30  
E-mail : caue@caue-alsace.com  
Site internet : www.caue-alsace.com

Ouverture de la salle d'exposition :  
Du lundi au vendredi de 13h30 à 17h ou sur rdv  
Accueil téléphonique :  
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h  
Prendre rendez-vous avec un architecte conseiller :  
Tel. : 03 89 23 33 01  
E-mail : info@caue-alsace.com

### VILLE DE BRUMATH

Hôtel de ville de Brumath  
4 rue Jacques Kablé  
67171 Brumath  
Tel. : 03 88 51 02 04  
Fax : 03 88 51 83 45

Ouverture au public :  
Du lundi au mercredi de 8h à 12h00 et de 14h à 18h  
Le jeudi de 8h à 12h  
Le vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h  
Site internet : www.brumath.fr

Fiche conseil réalisée par Cléo Risacher et Vincent Sarnette

67+68  
**caue**  
conseil d'architecture,  
d'urbanisme  
et de l'environnement



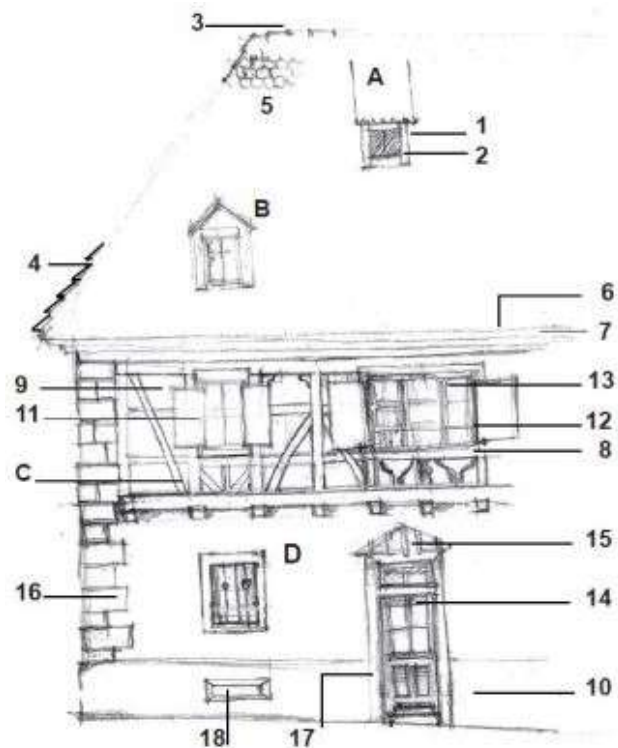
# LE VOCABULAIRE DES ELEMENTS QUI COMPOSENT LA FACADE



Comprendre pour agir  
Fiche conseil n°4



## La maison Alsacienne



### Toiture

- A. Lucarne rampante
- B. Lucarne jacobine
- 1. Jouée
- 2. Bâti

### Couverture

- 3. Faîtage
- 4. Coyaux
- 5. Tuiles
- 6. Rive d'égout

### Menuiseries

- 11. Volets
- 12. Main courante
- 13. Fenêtre
- 14. Porte

### Façade

- C. Pan de bois
- D. Fond de façade
- 7. Corniche
- 8. Encadrement de baie
- 9. Remplissage
- 10. Soubassement

### Divers

- 15. Auvent ou Marquise
- 16. Chaîne ou pile d'angle
- 17. Encadrement en pierre de taille
- 18. Soupirail



5 rue du Fossé

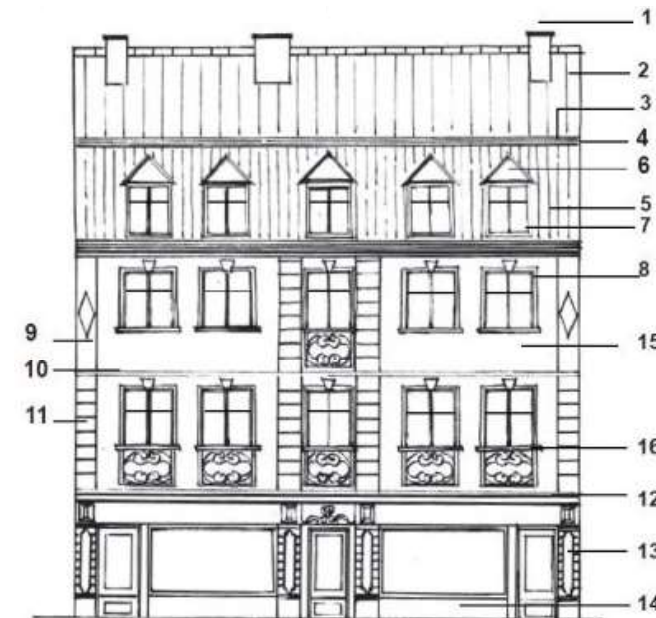


18 rue du Général Rampont



33 rue du Moulin

## La maison de Maître



Schémas issus de la fiche conseil de la DRAC « La façade »

### Toiture

- 1. Cheminée
- 2. Terrasson
- 3. Membron
- 4. Rive
- 5. Brisis

### Lucarne à fronton

- 6. Fronton
- 7. Bâti

### Façade

- 8. Menuiseries
- 9. Pile d'angle
- 10. Bandeau intermédiaire
- 11. Bossage
- 12. Corniche d'étape
- 13. Devanture en applique
- 14. Soubassement
- 15. Fond de façade

### Ferronnerie

- 16. Garde corps ou main courante

## La couleur vit

Au fil du temps, la couleur se modifie en étant à l'épreuve du soleil, du vent, de la pluie et au fur et à mesure, celle-ci s'efface. La façade est un épiderme qu'il convient d'entretenir régulièrement.

Les couleurs changent également la perception d'un bâtiment en apportant différentes perspectives. Elles l'enrichissent, le soulignent ou au contraire, elles peuvent aussi dégrader la séquence urbaine. La couleur participe à la qualité de l'espace public.



18 avenue de Strasbourg



50 rue du Général Rampont

## CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

CAUE d'Alsace  
Antenne Strasbourg  
5 rue Hannong  
67000 Strasbourg  
Tel. : 03 88 15 02 30

E-mail : [caue@caue-alsace.com](mailto:caue@caue-alsace.com)  
Site internet : [www.caue-alsace.com](http://www.caue-alsace.com)

Ouverture de la salle d'exposition :  
Du lundi au vendredi de 13h30 à 17h ou sur rdv  
Accueil téléphonique :  
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h  
Prendre rendez-vous avec un architecte conseiller :  
Tel. : 03 89 23 33 01  
E-mail : [info@caue-alsace.com](mailto:info@caue-alsace.com)

### VILLE DE BRUMATH

Hôtel de ville de Brumath  
4 rue Jacques Kablé  
67171 Brumath  
Tel. : 03 88 51 02 04  
Fax : 03 88 51 83 45

Ouverture au public :  
Du lundi au mercredi de 8h à 12h00 et de 14h à 18h  
Le jeudi de 8h à 12h  
Le vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h  
Site internet : [www.brumath.fr](http://www.brumath.fr)

Fiche conseil réalisée par Cléo Risacher et Vincent Sarnette

67+68  
Alsace  
**caue**  
conseil d'architecture,  
d'urbanisme  
et de l'environnement

VILLE  
DE  
**BRUMATH**

## TRAITEMENT DE LA FACADE



Comprendre pour agir  
Fiche conseil n°5

## Etat sanitaire de la façade

Il est important de s'assurer de l'état de santé de la façade par un état sanitaire avant d'agir.

- Les pans de bois ne sont pas toujours visibles, ils peuvent être enduits. Le dégagement du pan de bois rétablit la lisibilité de la structure de l'édifice, transforme ses proportions et son aspect. Il écarte le risque de pourrissement du bois par infiltration d'humidité sous l'enduit. Néanmoins, il ne doit pas être mis en œuvre systématiquement. À partir du milieu du XIXe siècle, l'ossature est réduite au strict minimum. Les bois tendres utilisés sont d'apparence médiocre.
- Le soubassement correspond à une surface en surépaisseur qui protège le pied de façade et assoit le bâtiment. Parfois, c'est tout le niveau du rez-de-chaussée qui sert de socle au bâtiment. Traditionnellement, il est en pierre de taille ou en moellons enduits. Dans ce cas, il faut le traiter dans sa globalité ; il a un rôle d'évacuation de l'eau au niveau de la zone de marnage. Plus cette zone sera étanche, plus l'eau va remonter et le mur faire mèche.
- Aux remontées d'humidité par capillarité qui proviennent du sol, il convient d'éviter l'emploi de matériaux qui empêchent l'évaporation de l'eau, comme la mise en place d'un sol étanche jusqu'au nu de la façade ou l'emploi d'enduits plastiques sur l'ensemble de la façade.

## Exemple de remontées d'humidité



## Le choix de la teinte de la façade

La couleur d'une construction a un rapport direct avec l'environnement dans lequel il se trouve, qu'il soit rural ou urbain. La couleur du bâtiment exerce une influence directe sur l'œil, sur l'environnement qui nous entoure mais varie également en fonction des matériaux employés.

Concernant le choix des couleurs du bâti, il est important de respecter une certaine homogénéité de l'ensemble architectural. Avant de penser à la couleur, il convient de regarder la matière du support et l'architecture.

Avant de parler de teinte, il est important de connaître la nature du support, constitué de la maçonnerie, de l'enduit et éventuellement d'une peinture.

Si la maison a été construite avant 1948, il convient de vérifier l'état sanitaire du support et de conserver la perméance des matériaux (transfert d'humidité de l'intérieur de la maison vers l'extérieur) sur la façade.

Les produits à privilégier sont ceux qui ne vont pas bloquer la migration naturelle de l'eau pour faciliter son évaporation. Un revêtement plastique, une barrière étanche, un enduit imperméable viendront bloquer le transfert d'humidité et favoriser la stagnation de l'eau dans ce complexe.

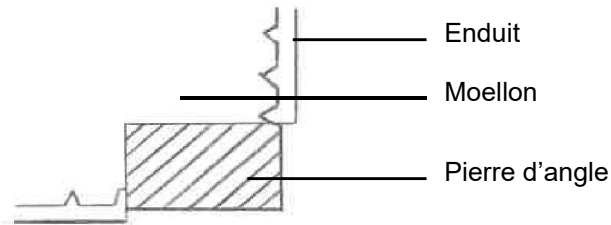
Des désordres importants sont constatés lorsque l'évaporation de l'eau n'est plus assurée.

Il est préférable de privilégier les pigments naturels plus pérennes et les teintes non saturées.

Bon exemple



Mauvais exemple



Surépaisseur de l'enduit due à un enduit projeté monocouche.

Argile

La granulométrie de l'argile est très fine, ce qui permet ainsi d'avoir de bonnes particularités physiques tel quel la régulation de l'humidité. C'est le composant principal des briques en terre cuite.

Mortier de chaux

Le mortier de chaux sert à maçonner les pierres mais aussi à faire des enduits à l'intérieur et à l'extérieur. Il peut également servir de décoration pour faire de la peinture à la chaux. C'est un matériau qui est utilisé depuis l'Antiquité.

## CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

CAUE d'Alsace  
Antenne Strasbourg  
5 rue Hannong  
67000 Strasbourg  
Tel. : 03 88 15 02 30  
E-mail : [caue@caue-alsace.com](mailto:caue@caue-alsace.com)  
Site internet : [www.caue-alsace.com](http://www.caue-alsace.com)

Ouverture de la salle d'exposition :  
Du lundi au vendredi de 13h30 à 17h ou sur rdv  
Accueil téléphonique :  
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h  
Prendre rendez-vous avec un architecte conseiller :  
Tel. : 03 89 23 33 01  
E-mail : [info@caue-alsace.com](mailto:info@caue-alsace.com)

### VILLE DE BRUMATH

Hôtel de ville de Brumath  
4 rue Jacques Kablé  
67171 Brumath  
Tel. : 03 88 51 02 04  
Fax : 03 88 51 83 45

Ouverture au public :  
Du lundi au mercredi de 8h à 12h00 et de 14h à 18h  
Le jeudi de 8h à 12h  
Le vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h  
Site internet : [www.brumath.fr](http://www.brumath.fr)

Fiche conseil réalisée par Cléo Risacher et Vincent Sarnette

# MATERIAUX



Comprendre pour agir  
Fiche conseil n°6



## Maison à pan de bois

La maison à pan de bois est composée de plusieurs matériaux propres à celle-ci.

Le bois

Le pan de bois constitue l'ossature de la maison. Sans celle-ci la maison ne tient pas debout. Il sert également pour les encadrements de fenêtres et de portes.



Le torchis

Le torchis, constitué de terre et de paille, est recouvert d'un enduit qui sert de protecteur au mortier de chaux.



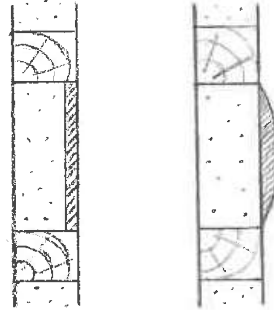
La chaux

La chaux est obtenue par la cuisson du calcaire. Elle sert de liant et apporte des caractéristiques de régulation d'humidité. Les enduits sur la façade sont badigeonnés au lait de chaux (souvent coloré) ou recouverts d'une peinture minérale



La peinture minérale : La seule peinture qui est adaptée pour le bâti ancien est la peinture minérale, composée à 98 % de silicate de potassium (elle permet la respiration du mur et donc l'évacuation de l'eau infiltrée dans le mur).

Bon exemple



Enduit au nu extérieur ou adouci vers les bords. Il est préférable que les remplissages sur la façade de la maison ne dépassent que de deux ou trois centimètres.

Mauvais exemple



Surépaisseur importante qui peut engendrer un décollement du remplissage et accentuer l'écoulement de l'eau sur le bois.

## Maison en maçonnerie

La maison à pan de bois est composée de plusieurs matériaux propres à celle-ci.

Pierre de taille

Les corniches, les soubassements et les chaînes d'angle sont des éléments architecturaux réalisés en pierre de taille et sont destinés à être apparents.



Moellon

Les remplissages sur la façade sont composés en moellons.

## Entretenir ses menuiseries

Il est préférable de conserver et d'entretenir les menuiseries anciennes.

Les menuiseries en bois possèdent des qualités esthétiques et thermique importantes. Elles bénéficient aujourd'hui de traitement de surface performants.



## CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

CAUE d'Alsace  
Antenne Strasbourg  
5 rue Hannong  
67000 Strasbourg  
Tel. : 03 88 15 02 30  
E-mail : [caue@caue-alsace.com](mailto:caue@caue-alsace.com)  
Site internet : [www.caue-alsace.com](http://www.caue-alsace.com)

Ouverture de la salle d'exposition :  
Du lundi au vendredi de 13h30 à 17h ou sur rdv  
Accueil téléphonique :  
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h  
Prendre rendez-vous avec un architecte conseiller :  
Tel. : 03 89 23 33 01  
E-mail : [info@caue-alsace.com](mailto:info@caue-alsace.com)

### VILLE DE BRUMATH

Hôtel de ville de Brumath  
4 rue Jacques Kablé  
67171 Brumath  
Tel. : 03 88 51 02 04  
Fax : 03 88 51 83 45

Ouverture au public :  
Du lundi au mercredi de 8h à 12h00 et de 14h à 18h  
Le jeudi de 8h à 12h  
Le vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h  
Site internet : [www.brumath.fr](http://www.brumath.fr)

Fiche conseil réalisée par Cléo Risacher et Vincent Sarnette

## MENUISERIES

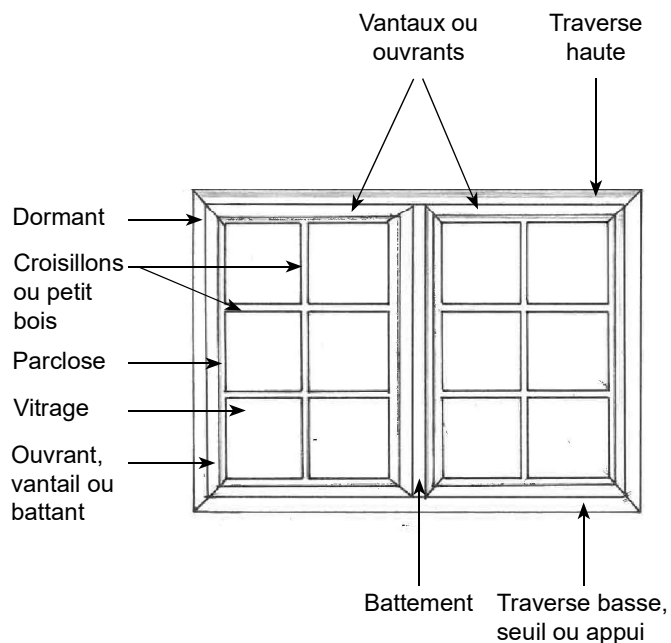


Comprendre pour agir  
Fiche conseil n°7

## Caractéristiques et lexique des menuiseries

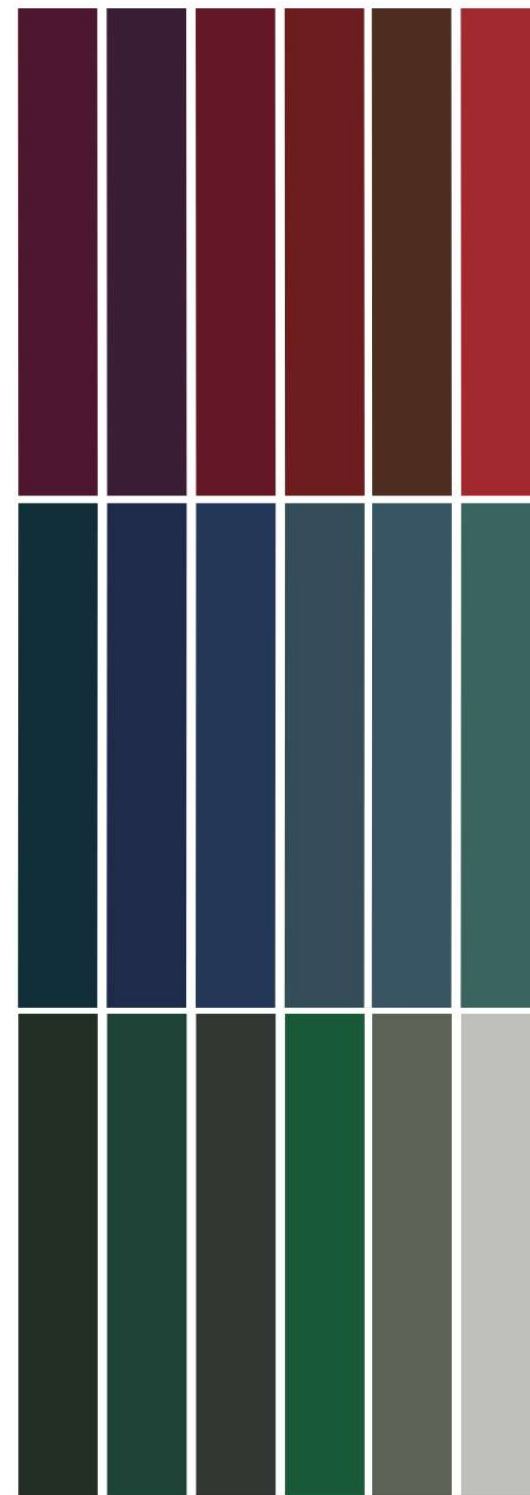
Portes, portails, fenêtres et volets sont plus ou moins ouvragés selon les époques, il révèlent le savoir-faire des artisans locaux et l'envie de leur propriétaire de se démarquer. Ils sont des éléments de composition du bâtiment qui enrichissent le vocabulaire de la façade. Il est donc important de préserver les menuiseries anciennes afin de garder l'identité du bâtiment, tout en améliorant le confort thermique et phonique de celui-ci.

La fenêtre participe à l'architecture intérieure et extérieure de la maison. Si celle-ci devait être changée, il est préférable de maintenir son état d'origine en la remplaçant à l'identique ou en optant pour la simplicité sans rajouter de formes artificielles.



## Choisir le bon matériau

Le bois massif est employé pour la menuiserie des portes et fenêtres. L'huile de lin et la térébenthine servent à les nourrir et à les protéger. La peinture est également utilisée pour protéger le bois. Le choix de la peinture est important.



## Exemple d'amélioration thermique

Toute l'enveloppe du logement est isolée par de la ouate de cellulose : planchers hauts et bas, ainsi que les murs extérieurs isolés par l'intérieur. Des double-fenêtres intérieures à double vitrage sont ajoutées.

Ce scénario prend en compte les enjeux les plus importants de la préservation patrimoniale de ce type bâti : conserver la matière existante des éléments des façades et de toiture, sans ajout.



Schéma provenant de la fiche conseil « Habitat ancien en Alsace - La maison de maître en briques »

## CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

CAUE d'Alsace  
Antenne Strasbourg  
5 rue Hannong  
67000 Strasbourg  
Tel. : 03 88 15 02 30  
E-mail : [caue@caue-alsace.com](mailto:caue@caue-alsace.com)  
Site internet : [www.caue-alsace.com](http://www.caue-alsace.com)

Ouverture de la salle d'exposition :  
Du lundi au vendredi de 13h30 à 17h ou sur rdv  
Accueil téléphonique :  
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h  
Prendre rendez-vous avec un architecte conseiller :  
Tel. : 03 89 23 33 01  
E-mail : [info@caue-alsace.com](mailto:info@caue-alsace.com)

### VILLE DE BRUMATH

Hôtel de ville de Brumath  
4 rue Jacques Kablé  
67171 Brumath  
Tel. : 03 88 51 02 04  
Fax : 03 88 51 83 45

Ouverture au public :  
Du lundi au mercredi de 8h à 12h00 et de 14h à 18h  
Le jeudi de 8h à 12h  
Le vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h  
Site internet : [www.brumath.fr](http://www.brumath.fr)

Fiche conseil réalisée par Cléo Risacher et Vincent Sarnette

67+68  
**caue**  
conseil d'architecture,  
d'urbanisme  
et de l'environnement

VILLE  
DE  
**BRUMATH**

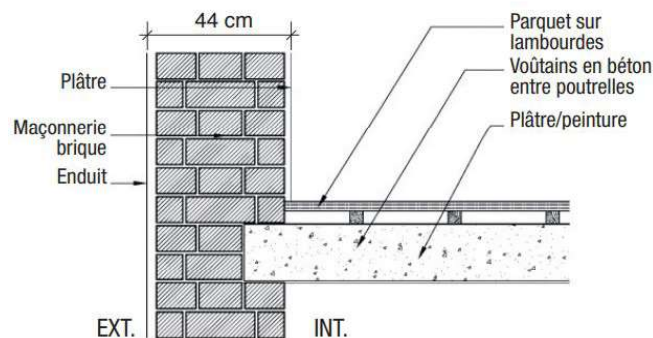
## AMELIORATION THERMIQUE DE LA MAISON DE MAITRE EN BRIQUES



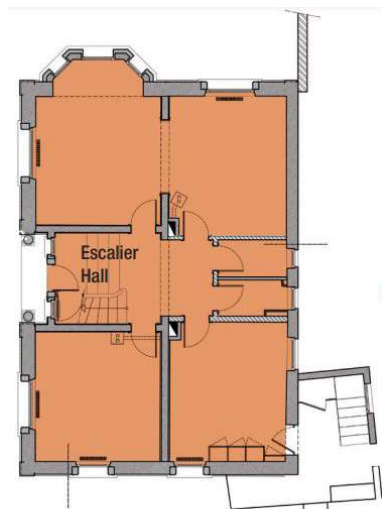
Comprendre pour agir  
Fiche conseil n°8

## Caractéristiques de l'habitat

L'architecture des maisons de maître date pour la plupart de la fin du 19e siècle ou de la première moitié du 20e siècle. Elles se caractérisent par une façade rue rue décorée et travaillée, montrant l'aisance de leurs propriétaires, et une façade arrière un peu moins élaborée dédiée aux services. Les murs de ce type de maisons, sont en briques et donnent directement sur l'extérieur, ce qui les expose au froid et au vent. Son étiquette-énergie est souvent faible mais proche de la moyenne nationale des logements.



La maison de maître présente souvent un plan centré autour de l'escalier monumental, face à l'entrée.



## Les bâtiments avant 1948

Le bâti ancien possède des qualités thermiques et hydriques naturelles. Il vit avec son environnement (eau, air, climat) grâce à un équilibre fragile, qui ne doit pas être perturbé. On dit qu'il « respire ». Il est constitué de matériaux naturels, peu transformés, le plus souvent trouvés dans un périmètre proche. Il est durable et réemployable en majeure partie. Un bâtiment ancien, originel, bien traité, bien conservé, présente en général d'assez bonnes performances thermiques. Le bâti ancien (ou originel) est le fruit d'une observation séculaire de la nature.

Il est tout entier dépendant du sol qui le porte, en même temps que du service attendu : habitation-travail. Il met en œuvre les mêmes solutions physiques pour gérer le froid, le chaud et l'eau. Avant d'engager des travaux spécifiques pour limiter la consommation d'énergie ou en produire, la première chose à faire est de s'assurer du bon état de santé de la maison, éventuellement de réparer les erreurs commises avant, de ne pas engager de travaux inutiles ou peu rentables.

La spécificité du bâti ancien alsacien, bâti d'avant 1948, (dit "anciens"), porteur de valeurs patrimoniale et paysagère, constitue un tiers du parc d'habitation régional et représente un enjeu pour les économies d'énergie.

Ces bâtiments se distinguent en effet de ceux de la période 1949-1973, en étant en général moins énergivores et en présentant un fonctionnement hygrothermique très différent.

Ce qui caractérise le bâti ancien c'est son rapport à l'eau, aux abords, à la ventilation naturelle, à l'épaisseur des maçonneries, l'inertie des parois, la végétation, la perméance des matériaux, utilisation de matériaux naturels et locaux.

Les fiches ATHEBA précisent les caractéristiques du bâti ancien, son comportement thermique et hydrique et les moyens de les améliorer.

Fiche conseil « Habitat ancien en Alsace », rédigée par la DREAL Alsace (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement), ainsi que par la DRAC Alsace (Direction Régionale des Affaires Culturelles)

Lien de la fiche 4- La maison dite de maître construite en briques : [https://www.climaxion.fr/sites/climaxion/files/docutheque/fiche\\_-\\_maison\\_de\\_maitre.pdf](https://www.climaxion.fr/sites/climaxion/files/docutheque/fiche_-_maison_de_maitre.pdf)

## Exemple d'amélioration thermique

Les murs extérieurs sont isolés par l'intérieur avec de la ouate de cellulose, de même que le plancher haut. Le plancher bas n'est pas isolé, car il donne sur un autre appartement chauffé. La cage d'escalier est ici également chauffée. Les fenêtres sont remplacées par des fenêtres en bois double vitrage.

Ce scénario prend en compte certains enjeux importants de la préservation architecturale de ce type bâti : la préservation de la perception du pan de bois ainsi que la volumétrie de la toiture. Cependant il supprime l'ensemble des menuiseries existantes.



Schéma provenant de la fiche conseil « Habitat ancien en Alsace - Le corps de ferme à colombages »

## CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

CAUE d'Alsace  
Antenne Strasbourg  
5 rue Hannong  
67000 Strasbourg  
Tel. : 03 88 15 02 30  
E-mail : caue@caue-alsace.com  
Site internet : www.caue-alsace.com

Ouverture de la salle d'exposition :  
Du lundi au vendredi de 13h30 à 17h ou sur rdv  
Accueil téléphonique :  
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h  
Prendre rendez-vous avec un architecte conseiller :  
Tel. : 03 89 23 33 01  
E-mail : info@caue-alsace.com

### VILLE DE BRUMATH

Hôtel de ville de Brumath  
4 rue Jacques Kablé  
67171 Brumath  
Tel. : 03 88 51 02 04  
Fax : 03 88 51 83 45

Ouverture au public :  
Du lundi au mercredi de 8h à 12h00 et de 14h à 18h  
Le jeudi de 8h à 12h  
Le vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h  
Site internet : www.brumath.fr

Fiche conseil réalisée par Cléo Risacher et Vincent Sarnette

67+68  
Alsace  
**caue**  
conseil d'architecture,  
d'urbanisme  
et de l'environnement

VILLE  
DE  
**BRUMATH**

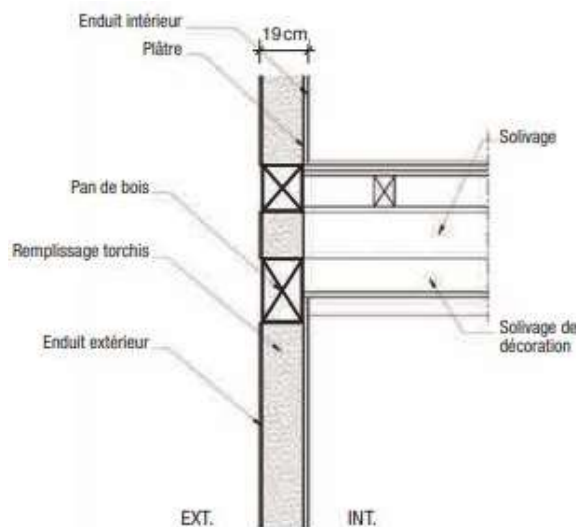
## AMELIORATION THERMIQUE DU CORPS DE FERME A COLOMBAGES



Comprendre pour agir  
Fiche conseil n°9

## Caractéristiques de l'habitat

Les corps de ferme ont été construits pour la plupart entre le 18<sup>e</sup> et le 19<sup>e</sup> siècle. Ils sont construits sur un soubassement maçonné fait de briques ou de grès. Les colombages n'étaient pas toujours conçus pour être vus, c'est pour cela que certaines façades ont été maçonnées peu après la construction de la bâtisse. Les étages bénéficiaient autrefois des apports indirects de chaleur du chauffage du rez-de-chaussée.



Exemple de plan d'une maison à pan de bois.



## Les bâtiments avant 1948

Le bâti ancien possède des qualités thermiques et hydriques naturelles. Il vit avec son environnement (eau, air, climat) grâce à un équilibre fragile, qui ne doit pas être perturbé. On dit qu'il « respire ».

Il est constitué de matériaux naturels, peu transformés, le plus souvent trouvés dans un périmètre proche. Il est durable et réemployable en majeure partie. Un bâtiment ancien, originel, bien traité, bien conservé, présente en général d'assez bonnes performances thermiques.

Le bâti ancien (ou originel) est le fruit d'une observation séculaire de la nature.

Il est tout entier dépendant du sol qui le porte, en même temps que du service attendu : habitation-travail. Il met en œuvre les mêmes solutions physiques pour gérer le froid, le chaud et l'eau.

Avant d'engager des travaux spécifiques pour limiter la consommation d'énergie

ou en produire, la première chose à faire est de s'assurer du bon état de santé de la maison, éventuellement de réparer les erreurs commises avant, de ne pas engager de travaux inutiles ou peu rentables.

La spécificité du bâti ancien alsacien, bâti d'avant 1948, (dit "anciens"), porteur de valeurs patrimoniale et paysagère, constitue un tiers du parc d'habitation régional et représente un enjeu pour les économies d'énergie.

Ces bâtiments se distinguent en effet de ceux de la période 1949-1973, en étant en général moins énergivores et en présentant un fonctionnement hygrothermique très différent.

Ce qui caractérise le bâti ancien c'est son rapport à l'eau, aux abords, à la ventilation naturelle, à l'épaisseur des maçonneries, l'inertie des parois, la végétation, la perméance des matériaux, utilisation de matériaux naturels et locaux.

Les fiches ATHEBA précisent les caractéristiques du bâti ancien, son comportement thermique et hydrique et les moyens de les améliorer.

Fiche conseil « Habitat ancien en Alsace », rédigée par la DREAL Alsace (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement), ainsi que par la DRAC Alsace (Direction Régionale des Affaires Culturelles)

Lien de la fiche 7 - Logement dans un corps de ferme à colombages : [https://www.climaxion.fr/sites/ climaxion/files/docutheque/fiche\\_-\\_maison\\_dans\\_corps\\_de\\_ferme\\_a\\_colombages.pdf](https://www.climaxion.fr/sites/ climaxion/files/docutheque/fiche_-_maison_dans_corps_de_ferme_a_colombages.pdf)

## Exemple d'amélioration thermique

Toute l'enveloppe du logement est isolée et les fenêtres sont remplacées par des fenêtres en bois double vitrage. Les murs sont isolés par l'intérieur avec de la mousse minérale, pour préserver le pan de bois apparent des façades. Les combles sont aménagés pour compenser la perte de surface due à l'isolation par l'intérieur. Le plancher bas et la toiture sont isolés.

Ce scénario prend en compte certains enjeux importants de la préservation architecturale de ce type bâti : la préservation de la perception des maçonneries et du pan de bois ainsi que la volumétrie de la toiture. Cependant il supprime l'ensemble des menuiseries existantes.

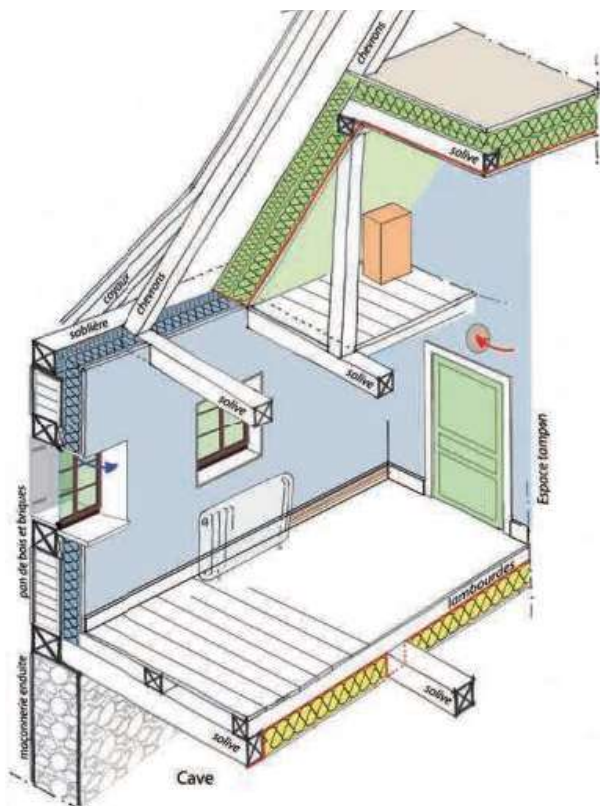


Schéma provenant de la fiche conseil « Habitat ancien en Alsace - La maison à colombages avec Schlupf »

## CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

CAUE d'Alsace  
Antenne Strasbourg  
5 rue Hannong  
67000 Strasbourg  
Tel. : 03 88 15 02 30  
E-mail : caue@caue-alsace.com  
Site internet : www.caue-alsace.com

Ouverture de la salle d'exposition :  
Du lundi au vendredi de 13h30 à 17h ou sur rdv  
Accueil téléphonique :  
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h  
Prendre rendez-vous avec un architecte conseiller :  
Tel. : 03 89 23 33 01  
E-mail : info@caue-alsace.com

### VILLE DE BRUMATH

Hôtel de ville de Brumath  
4 rue Jacques Kablé  
67171 Brumath  
Tel. : 03 88 51 02 04  
Fax : 03 88 51 83 45

Ouverture au public :  
Du lundi au mercredi de 8h à 12h00 et de 14h à 18h  
Le jeudi de 8h à 12h  
Le vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h  
Site internet : www.brumath.fr

Fiche conseil réalisée par Cléo Risacher et Vincent Sarnette

67+68  
**caue**  
Alsace  
conseil d'architecture,  
d'urbanisme  
et de l'environnement

VILLE  
DE  
**BRUMATH**

## AMELIORATION THERMIQUE DE LA MAISON A COLOMBAGES AVEC SCHLUPF

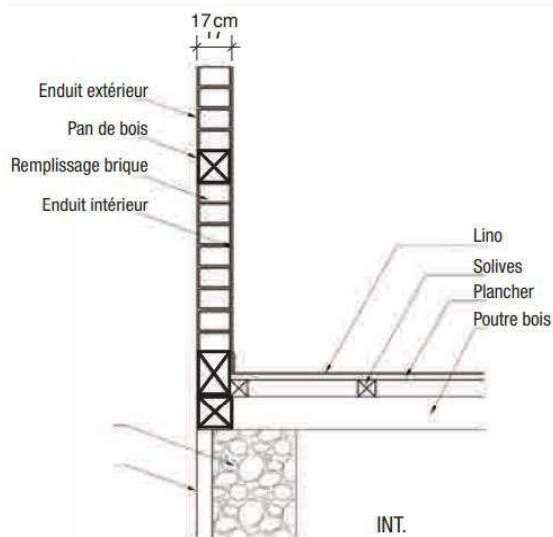


Comprendre pour agir  
Fiche conseil n°10

## Caractéristiques de l'habitat

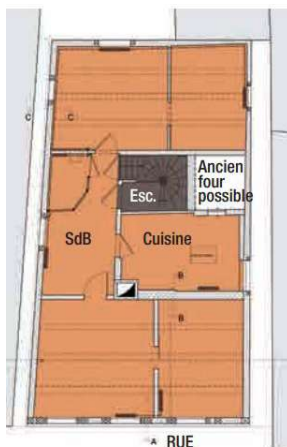
L'urbanisme vernaculaire des villes et villages alsaciens est marqué par la présence fréquente de Schlupfs. Ce sont des espaces étroits entre les constructions. Ces espaces permettent la circulation d'air, l'évacuation de l'eau et freinent la propagation du feu en cas d'incendie.

Les maisons avec Schlupf présentent une volumétrie simple, couverte d'un toit à deux pans, avec pignon sur rue.



INT.

Les pièces servantes, comme la cuisine, sont situées au centre et ne donnent que sur le Schlupf, alors que les pièces à vivre bénéficient d'un apport de lumière par les pignons.



## Les bâtiments avant 1948

Le bâti ancien possède des qualités thermiques et hydriques naturelles. Il vit avec son environnement (eau, air, climat) grâce à un équilibre fragile, qui ne doit pas être perturbé. On dit qu'il « respire ».

Il est constitué de matériaux naturels, peu transformés, le plus souvent trouvés dans un périmètre proche. Il est durable et réemployable en majeure partie. Un bâtiment ancien, originel, bien traité, bien conservé, présente en général d'assez bonnes performances thermiques.

Le bâti ancien (ou originel) est le fruit d'une observation séculaire de la nature.

Il est tout entier dépendant du sol qui le porte, en même temps que du service attendu : habitation-travail. Il met en œuvre les mêmes solutions physiques pour gérer le froid, le chaud et l'eau

Avant d'engager des travaux spécifiques pour limiter la consommation d'énergie

ou en produire, la première chose à faire est de s'assurer du bon état de santé de la maison, éventuellement de réparer les erreurs commises avant, de ne pas engager de travaux inutiles ou peu rentables.

La spécificité du bâti ancien alsacien, bâti d'avant 1948, (dit "anciens"), porteur de valeurs patrimoniales et paysagères, constitue un tiers du parc d'habitation régional et représente un enjeu pour les économies d'énergie.

Ces bâtiments se distinguent en effet de ceux de la période 1949-1973, en étant en général moins énergivores et en présentant un fonctionnement hygrothermique très différent.

Ce qui caractérise le bâti ancien c'est son rapport à l'eau, aux abords, à la ventilation naturelle, à l'épaisseur des maçonneries, l'inertie des parois, la végétation, la perméance des matériaux, utilisation de matériaux naturels et locaux.

Les fiches ATHEBA précisent les caractéristiques du bâti ancien, son comportement thermique et hydrique et les moyens de les améliorer.

Fiche conseil « Habitat ancien en Alsace », rédigée par la DREAL Alsace (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement), ainsi que par la DRAC Alsace (Direction Régionale des Affaires Culturelles)

Lien de la fiche 8 - La maison à colombages avec schlupf : [https://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/HAA\\_fiche8\\_schlupf\\_colombages.pdf](https://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/HAA_fiche8_schlupf_colombages.pdf)

### III- Travaux et entretien

9) Les travaux peuvent maintenant commencer ! Gardez à l'esprit que depuis le début du projet avec l'état sanitaire, jusqu'à maintenant, il peut se passer facilement une année. Si vous réalisez les travaux vous-même sans faire appel à une entreprise spécialisée, les deux conseils les plus importants sont de : ne pas alourdir les structures anciennes et de respecter la perméabilité des matériaux.

10) Une fois les travaux finis, gardez à l'esprit qu'un entretien régulier garantira une meilleure pérennité de votre projet et évitera des travaux lourds de restauration. Les points de vigilance sont : La végétation grimpante qui s'infiltré dans les parois et les fait se dilater (si elle n'est pas maîtrisée), encombre les cheneaux ou bouche les regards d'eau pluviale. Le second est l'eau. Elle est la cause principale de nombreuse pathologie sur le bâti ancien. Vérifiez qu'elle s'évacue bien et ne s'infiltré/stagne pas sur le gré, en pied de façade ou sur les pans de bois. Il faut regarder le chemin de l'eau de pluie de la toiture à l'évacuation dans le réseau d'assainissement et s'assurer que son évacuation est assurée.

Vous pouvez, tout au long de votre démarche, contacter le CAUE d'Alsace afin d'obtenir gratuitement un accompagnement, des conseils ou des informations dispensées par des professionnels.



©NUNC Architectes

### CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

CAUE d'Alsace  
Antenne Strasbourg  
5 rue Hannong  
67000 Strasbourg  
Tel. : 03 88 15 02 30  
E-mail : caue@caue-alsace.com  
Site internet : www.caue-alsace.com

Ouverture de la salle d'exposition :  
Du lundi au vendredi de 13h30 à 17h ou sur rdv  
Accueil téléphonique :  
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h  
Prendre rendez-vous avec un architecte conseiller :  
Tel. : 03 89 23 33 01  
E-mail : info@caue-alsace.com

#### VILLE DE BRUMATH

Hôtel de ville de Brumath  
4 rue Jacques Kablé  
67171 Brumath  
Tel. : 03 88 51 02 04  
Fax : 03 88 51 83 45

Ouverture au public :  
Du lundi au mercredi de 8h à 12h00 et de 14h à 18h  
Le jeudi de 8h à 12h  
Le vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h  
Site internet : www.brumath.fr

Fiche conseil réalisée par Cléo Risacher et Vincent Sarnette

## RÉALISATION D'UN PROJET



Comprendre pour agir  
Fiche conseil n°11

## Capacités de reconversions

Vous venez d'acquérir un bien ancien ou vous souhaitez en acquérir un et vous voulez effectuer des travaux de rénovations ou bien de reconversion ? Voici la démarche à suivre pour que votre projet se réalise dans les meilleures conditions.

### I- Phase préalable au projet :

1) Réaliser l'état sanitaire du bien. Cet état sanitaire consiste à faire un bilan de santé du bâtiment, déterminer ce qui est bon et ce qui est à refaire. Le plus important étant la structure du bien ancien et son hygrothermie (le passage de l'eau et le fait que le bâtiment puisse respirer). Pour réaliser cet état sanitaire vous pouvez consulter la fiche de recommandations à ce sujet ou bien faire appel à un professionnel spécialisé dans le bâti ancien. Cet état sanitaire vous permettra de savoir si des travaux supplémentaires doivent être effectués au cours du projet pour protéger la pérennité du bien.

2) En même temps, vous pouvez commencer à faire une esquisse du programme de votre projet. Combien de chambres voulez-vous ? Où se trouverait la cuisine ? Quelle orientation vous souhaitez pour les pièces ? De combien d'espaces de rangement auriez-vous besoin ? Faut-il un garage ? ...

3) Pensez aussi à regarder la végétation présente. Un arbre imposant peut faire de l'ombre et apporter de la fraîcheur recherchée en été. Il permet ainsi de diminuer les besoins de refroidissement mécanique. Un jardin engazonné ou une cour en gravillon participe aussi à cette fraîcheur, là où du bitume la ferait disparaître en plus de rendre les sols imperméables.

### II- Conception du projet

4) La seconde étape est de vérifier la compatibilité entre le bâti existant et le programme de votre projet. C'est à partir de ce moment que vous pouvez vous faire accompagner par un architecte. Les questions que vous pouvez vous poser sont les suivantes. Est-ce que les surfaces existantes et projetées correspondent ? L'agencement existant est-il bon ou bien faut-il modifier certains besoins du projet ? Les apports de lumières sont-ils adéquats ? Le coup du projet dans ce bâti suit-il votre financement propre ?

5) Pour aider le financement du projet, il est possible de réfléchir à un phasage des travaux. Les logements traditionnels alsaciens sont souvent composés d'un logis, un corps de ferme et d'une ou plusieurs dépendances, ce qui facilite la séparation des opérations. Ainsi est-ce possible de scinder une partie des travaux pour les réaliser plus tard ? L'objectif est d'étaler le financement si votre apport initial n'est pas suffisant à la réalisation de l'entièreté du projet.

6) Une fois la compatibilité des programmes vérifiée, que l'enveloppe financière du projet est précisée. Il est temps de d'entamer les procédures administratives. Ces dernières peuvent prendre jusqu'à 6 mois, un temps qui n'est pas à négliger.

7) Une fois ces procédures lancées (le Permis de Construire déposé), vous pouvez vous renseigner sur les subventions éventuelles et les prérequis pour les obtenir. Ces dernières sont nombreuses et spécifiques à des types de travaux et ne vous concerneront pas forcément toutes. Pour obtenir plus d'informations sur les financements possible, vous pouvez contacter le CAUE d'Alsace (Conseil d'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement) qui vous renseignera en fonction de votre projet. Il est important d'effectuer ces recherches avant de signer des devis. Ceci dans le but d'obtenir un devis qui répondent aux attentes des subventions.

8) L'étape suivante est la demande de devis. En plus des attendus que les subventions peuvent avoir, il est crucial d'obtenir des devis compatibles avec le bâti ancien. Il faut porter une attention particulière à la structure et à l'hygrothermie du bâtiment. En effet les maisons traditionnelles alsaciennes ont une certaine « souplesse » ce qui signifie qu'elles acceptent très bien le mouvement et qu'il ne faut pas les rigidifier avec certains matériaux. Tout comme sa capacité naturelle à « respirer », des matériaux trop étanches à l'eau ne sont pas une solution durable. Si vous souhaitez plus d'informations sur ce sujet, vous pouvez consulter les fiches ATHEBA (Amélioration THERmique des BâtimENTS Anciens) qui détaillent la bonne mise en œuvre des techniques de restauration et/ou réhabilitation.

